



REXEL

un monde d'énergie

**Information financière au
31 décembre 2018**



Société anonyme
au capital social de 1 519 944 495 euros
Siège social : 13, boulevard du Fort de Vaux – CS 60002
75017 Paris - France
479 973 513 R.C.S. Paris

Information financière au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018

I. Rapport d'activité	2
II. Etats financiers consolidés	25
III. Rapport des commissaires aux comptes	95

I. Rapport d'activité

SOMMAIRE

1.	 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU GROUPE	4
1.1	SITUATION FINANCIERE DU GROUPE.....	4
1.1.1	<i>Présentation générale du Groupe</i>	4
1.1.2	<i>Saisonnalité</i>	4
1.1.3	<i>Effets liés aux variations du prix du cuivre</i>	5
1.1.4	<i>Comparabilité des résultats opérationnels du Groupe et EBITA Ajusté</i>	5
1.2	COMPARAISON DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2018 ET AU 31 DECEMBRE 2017	8
1.2.1	<i>Résultats consolidés du Groupe Rexel</i>	8
1.2.2	<i>Europe (55% du chiffre d'affaires du Groupe)</i>	13
1.2.3	<i>Amérique du Nord (36% du chiffre d'affaires du Groupe)</i>	16
1.2.4	<i>Asie-Pacifique (9% du chiffre d'affaires du Groupe)</i>	18
1.2.5	<i>Autres activités</i>	20
1.3	PERSPECTIVES	20
2.	 TRESORERIE ET CAPITAUX.....	21
2.1	FLUX DE TRESORERIE.....	21
2.1.1	<i>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</i>	21
2.1.2	<i>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</i>	22
2.1.3	<i>Trésorerie nette provenant des activités de financement</i>	23
2.2	SOURCES DE FINANCEMENT	24

1. | EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU GROUPE

Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Les actions de la société Rexel sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

Le rapport d'activité est présenté en euros et toutes les valeurs sont arrondies au dixième de million le plus proche sauf indication contraire. Les totaux et sous-totaux présentés dans le rapport d'activité sont calculés en milliers d'euros et arrondis ensuite au dixième de million le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner, en raison des arrondis.

1.1 | Situation financière du Groupe

1.1.1 | Présentation générale du Groupe

Rexel, est un spécialiste mondial de la distribution professionnelle multicanale de produits et services pour le monde de l'énergie. Le Groupe offre une gamme de produits et services de maîtrise de l'énergie pour la construction, la rénovation, la production et la maintenance.

Il organise son activité principalement autour des trois zones géographiques dans lesquelles il opère : l'Europe, l'Amérique du Nord et la zone Asie-Pacifique. Cette répartition par zone géographique a été déterminée sur la base de la structure du *reporting* financier du Groupe.

En 2018, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 13 365,7 millions d'euros, dont 7 350,0 millions d'euros en Europe (soit 55% du chiffre d'affaires), 4 801,3 millions d'euros en Amérique du Nord (soit 36% du chiffre d'affaires) et 1 214,4 millions d'euros dans la zone Asie-Pacifique (soit 9% du chiffre d'affaires).

Les activités du Groupe en Europe (55% du chiffre d'affaires du Groupe) sont exercées en France (qui représente 37% du chiffre d'affaires du Groupe dans cette zone), au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suède, en Suisse, en Belgique, en Autriche, aux Pays-Bas, en Norvège, en Espagne, en Finlande, en Italie, en Irlande, en Slovaquie, en Russie, au Portugal et au Luxembourg.

Les activités du Groupe en Amérique du Nord sont exercées aux Etats-Unis (79% du chiffre d'affaires de cette zone) et au Canada (21% du chiffre d'affaires de cette zone).

Les activités du Groupe dans la zone Asie-Pacifique sont exercées en Australie (41% du chiffre d'affaires de cette zone), en Chine (41% du chiffre d'affaires de cette zone), et également dans une moindre mesure en Nouvelle-Zélande, au Moyen-Orient et en Inde.

Dans le présent rapport, le Groupe commente son chiffre d'affaires, sa marge brute, ses frais administratifs et commerciaux et son résultat opérationnel avant amortissement des actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'affectation du prix des acquisitions et avant autres produits et autres charges (EBITA) séparément pour chacune de ces trois zones géographiques ainsi que pour le segment « Autres activités ».

1.1.2 | Saisonnalité

Malgré un faible degré de saisonnalité du chiffre d'affaires, les variations du besoin en fonds de roulement entraînent une saisonnalité des flux de trésorerie. En règle générale, les flux de trésorerie générés par le Groupe sont plus élevés au quatrième trimestre par rapport aux trois premiers trimestres, car le besoin en fonds de roulement est plus élevé au cours de ces périodes.

1.1.3/ Effets liés aux variations du prix du cuivre

Du fait de son activité de vente de câbles, le Groupe est indirectement exposé aux variations du prix du cuivre. En effet, les câbles constituent environ 15% du chiffre d'affaires du Groupe et le cuivre représente environ 60% de leur composition. Cette exposition est indirecte dans la mesure où les prix des câbles sont également dépendants des politiques commerciales des fournisseurs et de l'environnement concurrentiel sur les marchés du Groupe. Les variations du prix du cuivre ont un effet estimé dit « récurrent » et un effet estimé dit « non récurrent » sur la performance du Groupe, appréciés dans le cadre des procédures de *reporting* interne mensuel du Groupe Rexel :

- l'effet récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre correspond à l'effet prix lié au changement de valeur du cuivre incluse dans le prix de vente des câbles d'une période à une autre. Cet effet concerne essentiellement le chiffre d'affaires.
- l'effet non récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre correspond à l'effet de la variation du coût du cuivre sur le prix de vente des câbles entre le moment où ceux-ci sont achetés et celui où ils sont vendus, jusqu'à complète reconstitution des stocks (effet direct sur la marge brute). En pratique, l'effet non récurrent sur la marge brute est déterminé par comparaison entre le prix d'achat historique et le tarif fournisseur en vigueur à la date de la vente des câbles par le Groupe Rexel. De surcroît, l'effet non récurrent sur l'EBITA correspond à l'effet non récurrent sur la marge brute diminué, le cas échéant, de la part non récurrente de la variation des charges administratives et commerciales (essentiellement la part variable de la rémunération des forces de vente qui absorbe environ 10% de la variation de la marge brute).

Ces deux effets sont évalués, dans la mesure du possible, sur l'ensemble des ventes de câbles de la période, une majorité du chiffre d'affaires étant ainsi couverte. Les procédures internes du Groupe Rexel prévoient par ailleurs que les entités qui ne disposent pas des systèmes d'information leur permettant d'effectuer ces calculs sur une base exhaustive doivent estimer ces effets sur la base d'un échantillon représentant au moins 70% des ventes de la période, les résultats étant ensuite extrapolés à l'ensemble des ventes de câbles de la période. Compte tenu du chiffre d'affaires couvert, le Groupe Rexel considère que les effets ainsi mesurés constituent une estimation raisonnable.

1.1.4/ Comparabilité des résultats opérationnels du Groupe et EBITA Ajusté

Le Groupe réalise des acquisitions et procède à des cessions, lesquelles peuvent modifier le périmètre de son activité d'une période à l'autre. De plus, les taux de change peuvent connaître des fluctuations importantes. Par ailleurs, le nombre de jours ouvrés au cours de chaque période a également une incidence sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Enfin, le Groupe est exposé aux variations du prix du cuivre. Pour ces raisons, les résultats opérationnels consolidés du Groupe tels que publiés sur plusieurs périodes pourraient ne pas permettre une comparaison pertinente. Par conséquent, dans l'analyse des résultats consolidés du Groupe faite ci-après, des informations financières retraitées des ajustements suivants sont également présentées.

Retraitement de l'effet des acquisitions et des cessions

Le Groupe retraite l'effet des acquisitions et cessions sur son périmètre de consolidation. Dans ses comptes consolidés, le Groupe inclut généralement les résultats d'une entité acquise dès la date de son acquisition et exclut les résultats d'une entité cédée dès la date de sa cession. Afin de neutraliser l'effet des acquisitions et des cessions sur l'analyse de ses opérations, le Groupe compare les résultats de l'exercice en cours aux résultats de la même période de l'année précédente, en prenant pour hypothèse que l'exercice précédent aurait porté sur le même périmètre de consolidation pour les mêmes périodes que l'exercice en cours.

Ainsi, le Groupe a retraité les données de l'exercice précédent, pour tenir compte de la cession des activités opérées dans le Sud Est Asiatique au cours de l'exercice 2017.

Retraitement de l'effet de la fluctuation des taux de change

Les fluctuations de taux de change contre l'euro ont un impact sur la valeur en euros du chiffre d'affaires, des charges et des autres postes du bilan et du compte de résultat. Le Groupe n'est en revanche que faiblement exposé au risque lié à l'utilisation de plusieurs devises puisque ses transactions transnationales sont limitées. Afin de neutraliser l'effet de la conversion en euros sur l'analyse de ses opérations, le Groupe compare les données publiées pour l'exercice en cours à celles de la même période de l'exercice précédent en utilisant pour ces données les mêmes taux de change que ceux de l'exercice en cours.

Retraitement de l'effet non récurrent lié aux variations du prix du cuivre

Pour l'analyse de la performance financière en données comparables ajustées, l'estimation de l'effet non récurrent lié aux variations du prix du cuivre, tel qu'exposé au 1.1.3 ci-dessus, est éliminée dans les données présentées au titre de l'exercice en cours et dans celles présentées au titre de l'exercice précédent. Les données ainsi retraitées sont qualifiées d'« ajustées » dans le reste de ce document.

Retraitement de l'effet de la variation du nombre de jours ouvrés sur le chiffre d'affaires

La comparaison du chiffre d'affaires consolidé du Groupe d'un exercice sur l'autre est affectée par le nombre de jours ouvrés qui varie selon les périodes. Dans l'analyse de son chiffre d'affaires consolidé, le Groupe indique généralement le chiffre d'affaires retraité de cet effet en comparant les chiffres publiés au titre de l'exercice en cours aux chiffres de la même période de l'exercice précédent ajustés proportionnellement au nombre de jours ouvrés de l'exercice en cours. Cette analyse sur la base du nombre de jours ouvrés n'est pas jugée pertinente pour les autres postes du compte de résultat consolidé du Groupe.

En conséquence, dans l'analyse des résultats consolidés du Groupe ci-après, les informations suivantes peuvent être indiquées à titre de comparaison :

- en données comparables, qui signifie retraitées de l'effet des acquisitions et cessions et de l'effet de la fluctuation des taux de change. Ces informations sont utilisées pour les comparaisons portant sur le chiffre d'affaires ;
- en données comparables et à nombre de jours constant, qui signifie en données comparables (tel que mentionné ci-dessus) et retraitées de l'effet de la variation du nombre de jours ouvrés. Ces informations sont utilisées exclusivement pour les comparaisons portant sur le chiffre d'affaires ; et
- en données comparables ajustées, qui signifie en données comparables (comme décrit plus haut) et retraitées de l'estimation de l'effet non récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre. Ces informations sont utilisées pour les comparaisons portant sur la marge brute, les frais administratifs et commerciaux et l'EBITA. Ces informations ne sont pas issues des systèmes comptables mais constituent une estimation des données comparables préparées selon les principes décrits ci-dessus.

Changement de principes comptables

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2018, les normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » de manière rétrospective au 1^{er} janvier 2017.

Ces nouvelles normes remplacent IAS 39 « Instruments financiers » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». L'application de ces nouvelles normes n'a eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe, cependant l'information comparative a été retraitée en conséquence.

La performance du groupe est analysée notamment à travers l'EBITA et l'EBITA Ajusté, qui ne sont pas des agrégats comptables définis par les normes IFRS. Le tableau ci-dessous présente la réconciliation de l'EBITA Ajusté en données comparables avec le résultat opérationnel avant autres produits et autres charges.

<i>(en millions d'euros)</i>	Trimestre clos le 31		Période close le 31	
	Décembre		Décembre	
	2018	2017	2018	2017
Résultat opérationnel avant autres produits et autres charges	168,4	157,7	584,7	575,1
Effets de périmètre	-	0,0	-	5,2
Effets de change	-	0,1	-	(12,0)
Effet non récurrent lié au cuivre	1,3	(3,2)	7,9	(13,9)
Amortissement des actifs incorporels reconnus lors l'affectation du prix des acquisitions	3,7	4,6	15,7	19,0
EBITA Ajusté en données comparables	173,3	159,2	608,3	573,3

1.2 | Comparaison des résultats au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017

1.2.1 | Résultats consolidés du Groupe Rexel

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé de Rexel pour 2018 et 2017, en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires.

DONNEES FINANCIERES PUBLIEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 Décembre			Période close le 31 Décembre		
	2018	2017	Variation en %	2018	2017	Variation en %
	Chiffre d'affaires	3 496,9	3 403,9	2,7%	13 365,7	13 303,0
Marge brute	863,0	842,5	2,4%	3 286,9	3 282,1	0,1%
Frais administratifs et commerciaux ⁽¹⁾	(691,0)	(680,1)	1,6%	(2 686,5)	(2 688,0)	(0,1)%
EBITA	172,0	162,4	6,0%	600,4	594,1	1,1%
Amortissement des actifs incorporels ⁽²⁾	(3,7)	(4,6)	(20,9)%	(15,7)	(19,0)	(17,4)%
Résultat opérationnel avant autres produits et charges	168,4	157,7	6,7%	584,7	575,1	1,7%
Autres produits et charges	(111,4)	(196,6)	(43,3)%	(174,9)	(253,0)	(30,9)%
Résultat opérationnel	56,9	(38,8)	N/A	409,8	322,1	27,2%
Frais financiers	(25,2)	(55,1)	(54,3)%	(100,6)	(145,6)	(30,9)%
Impôts sur le résultat	(57,6)	34,8	N/A	(157,0)	(71,9)	118,2%
Résultat net	(25,9)	(59,1)	56,2%	152,3	104,6	45,6%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	-0,7%	-1,7%		1,1%	0,8%	
(1) Dont dépréciation et amortissements	(26,2)	(25,9)	1,3%	(100,1)	(99,8)	0,2%
(2) Amortissement des actifs incorporels reconnus lors de l'affectation du prix des acquisitions						

DONNEES FINANCIERES COMPARABLES AJUSTEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 Décembre			Période close le 31 Décembre		
	2018	2017	Variation en %	2018	2017	Variation en %
	Chiffre d'affaires	3 496,9	3 396,6	3,0%	13 365,7	12 876,7
<i>Variation à nombre de jours constant</i>			<i>1,9%</i>			<i>3,5%</i>
Marge brute	864,4	839,6	3,0%	3 295,0	3 178,7	3,7%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>24,7%</i>	<i>24,7%</i>		<i>24,7%</i>	<i>24,7%</i>	
Frais administratifs et commerciaux	(691,1)	(680,4)	1,6%	(2 686,7)	(2 605,4)	3,1%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>(19,8)%</i>	<i>(20,0)%</i>		<i>(20,1)%</i>	<i>(20,2)%</i>	
EBITA	173,3	159,2	8,9%	608,3	573,3	6,1%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>5,0%</i>	<i>4,7%</i>		<i>4,6%</i>	<i>4,5%</i>	

Chiffre d'affaires

En 2018, le chiffre d'affaires consolidé de Rexel s'est élevé à 13 365,7 millions d'euros, contre 13 303,0 millions d'euros en 2017.

En données publiées, le chiffre d'affaires a augmenté de 0,5% par rapport à 2017, incluant un effet défavorable lié à l'évolution des taux de change pour 2,5% et un effet net négatif des variations de périmètre pour 0,7%.

- L'effet défavorable de l'évolution des taux de change s'est élevé à 327,8 millions d'euros, essentiellement lié à la dépréciation du dollar américain contre l'euro.
- L'effet net négatif des variations de périmètre s'est élevé à 98,6 millions d'euros et résulte de la cession des opérations en Asie du Sud-Est réalisée en 2017.

En données comparables et à nombre de jours constant, les ventes ont augmenté de 3,5%, conformément aux objectifs de 2018. Par zone géographique, les ventes en Europe ont augmenté de 1,7%, de 6,1% en Amérique du Nord et de 5,2% en Asie-Pacifique. Hors un effet positif de 0,4 point de pourcentage lié à la hausse du prix des câbles à base de cuivre, les ventes ont augmenté de 3,1% par rapport à 2017.

En données comparables et à nombre de jours réel, le chiffre d'affaires a progressé de 3,8%, incluant un effet calendaire favorable de 0,3 point de pourcentage.

Au quatrième trimestre 2018, le chiffre d'affaires consolidé de Rexel s'est élevé à 3 496,9 millions d'euros, contre 3 403,9 millions d'euros au quatrième trimestre 2017.

En données publiées, le chiffre d'affaires a augmenté de 2,7%, incluant un effet favorable des taux de change à hauteur de 0,3 % et un effet net négatif des cessions à la hauteur de 0,5%.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a augmenté de 1,9%. Par zone géographique, le chiffre d'affaires a baissé de 0,8% en Europe, de 0,1% en Asie Pacifique et a augmenté de 6,9% en Amérique du Nord. En excluant un effet négatif de 0,3 point de pourcentage lié à la variation du prix des câbles à base de cuivre, les ventes ont augmenté de 2,3% par rapport au quatrième trimestre 2017.

En données comparables et à nombre de jours réel, le chiffre d'affaires a progressé de 3,0%, incluant un effet calendaire favorable de 1,1 point de pourcentage.

Le tableau ci-dessous résume les effets du nombre de jours ainsi que des effets de périmètre et de change, sur l'évolution du chiffre d'affaires.

	T1	T2	T3	T4	Cumulé
Croissance en données comparables et à nombre de jours constant	3,9%	5,1%	3,4%	1,9%	3,5%
Effet du nombre de jours	(1,1)%	0,6%	0,4%	1,1%	0,3%
Croissance en données comparables et à nombre de jours réels	2,8%	5,7%	3,8%	3,0%	3,8%
Effet de périmètre	(0,8)%	(0,9)%	(0,7)%	(0,5)%	(0,7)%
Effet de change	(6,0)%	(3,6)%	(0,6)%	0,3%	(2,5)%
Total des effets périmètre et change	(6,8)%	(4,4)%	(1,4)%	(0,2)%	(3,2)%
Croissance en données publiées ⁽¹⁾	(4,2)%	1,0%	2,4%	2,7%	0,5%

⁽¹⁾ Croissance en données comparables et à nombre de jours réel composé avec les effets de périmètre et de change

Marge brute

En 2018, la marge brute s'est établie à 3 286,9 millions d'euros, en hausse de 0,1% par rapport aux 3 282,1 millions d'euros enregistrés en 2017 en données publiées.

En données comparables ajustées, la marge brute a augmenté de 3,7% alors que le taux de marge brute a légèrement baissé de 3 points de base à 24,7% du chiffre d'affaires, reflétant un environnement concurrentiel en Europe et en Asie-Pacifique et une amélioration en Amérique du Nord.

Au quatrième trimestre 2018, la marge brute s'est établie à 863,0 millions d'euros, en hausse de 2,4% par rapport aux 842,5 millions d'euros enregistrés au quatrième trimestre 2017 en données publiées.

En données comparables ajustées, la marge brute ajustée a progressé de 3,0% et le taux de marge brute ajustée s'est stabilisé à 24,7% du chiffre d'affaires.

Frais administratifs et commerciaux

En 2018, les frais administratifs et commerciaux se sont élevés à 2 686,5 millions d'euros, en baisse de 0,1% par rapport aux 2 688,0 millions d'euros enregistrés en 2017 en données publiées.

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 3,1%, sous l'effet d'une hausse en Europe et en Amérique du Nord. Ils ont représenté 20,1% du chiffre d'affaires en 2018 par rapport à 20,2% du chiffre d'affaires en 2017, soit une amélioration de 13 points de base.

Au quatrième trimestre 2018, les frais administratifs et commerciaux se sont élevés à 691,0 millions d'euros, en hausse de 1,6% par rapport aux 680,1 millions d'euros enregistrés au quatrième trimestre 2017 en données publiées.

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 1,6%, représentant 19,8% du chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2018, soit une amélioration de 27 points de base par rapport au 20,0% du chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2017.

EBITA

En 2018, en données publiées, l'EBITA s'est élevé à 600,4 millions d'euros contre 594,1 millions d'euros en 2017, en hausse de 1,1% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation comprend un effet défavorable des taux de change de 2,0%, un effet positif des variations de périmètre de 0,9% et un effet défavorable des variations du prix des câbles à base de cuivre de 3,8%.

En données comparables ajustées, l'EBITA a augmenté de 6,1% pour s'établir à 608,3 millions d'euros, conformément aux objectifs de 2018 et la marge d'EBITA se situe à 4,6% du chiffre d'affaires, en hausse de 10 points de base par rapport à 2017.

Au quatrième trimestre 2018, l'EBITA s'est élevé à 172,0 millions d'euros, en hausse de 6,0% par rapport aux 162,4 millions d'euros enregistrés au quatrième trimestre 2017 en données publiées.

En données comparables ajustées, l'EBITA a augmenté de 8,9% pour s'établir à 173,3 millions d'euros et la marge d'EBITA est ressortie à 5,0% du chiffre d'affaires, en hausse de 27 points de base par rapport à 2017.

Autres produits et autres charges

En 2018, les autres produits et autres charges ont représenté une charge nette de 174,9 millions d'euros, comprenant principalement :

- Une charge de restructuration de 82,5 millions d'euros liée aux plans de restructuration, notamment en Allemagne (46,1 millions d'euros), en Espagne (11,8 millions d'euros) et au Royaume-Uni (7,9 millions d'euros). Ces plans incluent la fermeture d'un nombre important d'agences, une réorganisation logistique et la réduction des effectifs dans les sièges administratifs de ces pays.
- Une charge de 61,9 millions d'euros concernant la dépréciation du goodwill et des autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée, dont 29,2 millions d'euros au titre de la Norvège, 26,9 millions d'euros au titre de la Finlande et 5,8 millions d'euros au titre de l'Espagne, compte tenu d'une performance plus faible que prévue.
- Une charge de 25,4 millions d'euros concernant la dépréciation d'actifs détenus en vue de leur cession, relatifs au désinvestissement de nos activités de détaillant et celles dans le domaine du tertiaire en Chine, au cours du premier trimestre 2019. Ces activités ont représenté 48,9 millions d'euros de ventes en 2018.

En 2017, les autres produits et autres charges ont représenté une charge nette de 253,0 millions d'euros, comprenant principalement :

- Une charge de 133,7 millions d'euros concernant la dépréciation du goodwill (46,8 millions d'euros en 2016) dont 86,2 millions d'euros au titre de l'Allemagne, 34,5 millions d'euros au titre de la Finlande et 13,0 millions d'euros au titre de la Nouvelle-Zélande. De plus, une perte de cessions d'activités de 68,7 millions relative à la cession de Lenn International Pte. Ltd pour 11,1 millions d'euros et celle de Rexel South East Asia pour 57,6 millions d'euros.
- Une charge de restructuration de 44,1 millions d'euros liés à (i) des programmes de transformation des activités (US, UK, Suède), (ii) à l'arrêt de l'activité pétrolière et gazière en Thaïlande, du fait de l'arrêt de la demande sur ce marché et (iii) aux changements intervenus au sein de la direction du groupe.

Résultat financier

Les charges financières nettes se sont établies à 100,6 millions d'euros en 2018, en baisse par rapport aux 145,6 millions d'euros enregistrés en 2017. Si l'on exclut une charge exceptionnelle de 18,8 millions d'euros en 2017 liée aux opérations de refinancement et à l'effet d'actualisation des lettres de crédit émises par des établissements financiers étrangers pour un montant de 10,9 millions d'euros, les charges financières nettes ont diminué de 15,3 millions d'euros, sous l'effet de la baisse de 37 points de base du taux d'intérêt effectif de la dette brute, passant de 3,2% en 2017 à 2,8% en 2018, consécutivement aux opérations de refinancement réalisées en 2017 et de la réduction de l'endettement moyen.

Impôt

En 2018, la charge d'impôt s'est élevée à 157,0 millions d'euros par rapport aux 71,9 millions d'euros enregistrés en 2017. Si l'on exclut un effet positif exceptionnel de 62,9 millions d'euros lié aux baisses des taux d'impôt sur les sociétés promulguées aux Etats-Unis et en France en 2017, entraînant la réévaluation de la position des impôts différés au 31 décembre 2017, la charge d'impôt a augmenté de 22,2 millions d'euros du fait de l'amélioration du résultat imposable par rapport à 2017 et de l'effet d'un redressement fiscal en Finlande pour un montant de 13,5 millions d'euros. Ainsi, le taux d'impôt effectif a augmenté passant de 40,7% en 2017 à 50,8% en 2018.

Résultat net

En conséquence des éléments mentionnés ci-dessus, le résultat net s'établit à 152,3 millions d'euros en 2018, en amélioration de 45,6% par rapport aux 104,6 millions d'euros en 2017.

1.2.2/ Europe (55% du chiffre d'affaires du Groupe)

DONNEES FINANCIERES PUBLIEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31			Période close le 31 Décembre		
	2018	2017	Change in %	2018	2017	Change in %
Chiffre d'affaires	1 902,2	1 912,1	(0,5)%	7 350,0	7 286,9	0,9%
Marge brute	508,0	521,2	(2,5)%	1 961,1	1 977,2	(0,8)%
Frais administratifs et commerciaux	(390,2)	(391,2)	(0,2)%	(1 551,7)	(1 542,2)	0,6%
EBITA	117,7	130,0	(9,5)%	409,3	435,0	(5,9)%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6,2%	6,8%		5,6%	6,0%	

DONNEES FINANCIERES COMPARABLES AJUSTEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 Décembre			Période close le 31 Décembre		
	2018	2017	Change in %	2018	2017	Change in %
Chiffre d'affaires	1 902,2	1 906,0	(0,2)%	7 350,0	7 221,5	1,8%
<i>Variation à nombre de jours constant</i>			(0,8)%			1,7%
Marge brute	509,6	516,3	(1,3)%	1 966,6	1 949,3	0,9%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	26,8%	27,1%	-30 bps	26,8%	27,0%	-24 bps
Frais administratifs et commerciaux	(390,3)	(389,9)	0,1%	(1 551,9)	(1 528,4)	1,5%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	(20,5)%	(20,5)%	-6 bps	(21,1)%	(21,2)%	5 bps
EBITA	119,3	126,4	(5,6)%	414,7	420,9	(1,5)%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6,3%	6,6%		5,6%	5,8%	

Chiffre d'affaires

En 2018, le chiffre d'affaires en Europe s'est établi à 7 350,0 millions d'euros contre 7 286,9 millions d'euros en 2017, en hausse de 0,9% par rapport à l'année précédente, en données publiées.

La variation défavorable des taux de change s'est traduite par une diminution de chiffre d'affaires de 65,4 millions d'euros, principalement due à la dépréciation de la couronne suédoise, du franc suisse et de la livre sterling par rapport à l'euro.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires est en hausse de 1,7% par rapport en 2017. Si l'on exclut l'effet positif de 0,4 point de pourcentage lié à la hausse du prix des câbles en cuivre, le chiffre d'affaires a augmenté de 1,3% par rapport à 2017.

Au quatrième trimestre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 902,2 millions d'euros contre 1 912,1 millions d'euros au quatrième trimestre 2017, soit une baisse de 0,5%, en données publiées.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires est en baisse de 0,8% par rapport au quatrième trimestre 2017. Si l'on exclut l'effet négatif de 0,4 point de pourcentage au prix des câbles à base de cuivre, les ventes ont baissé de 0,4%.

En **France**, le chiffre d'affaires s'est établi à 2 717,3 millions d'euros en 2018, en hausse de 1,7% par rapport en 2017, en données comparables et à nombre de jours constant, principalement tiré par des marchés résidentiel et tertiaire dynamiques, particulièrement au premier semestre quand le second semestre a été impacté par un fort effet de base.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires s'est élevé à 724,6 millions d'euros, en baisse de 1,3% par rapport au quatrième trimestre 2017.

Au **Royaume-Uni**, le chiffre d'affaires s'est établi à 801,3 millions d'euros en 2018, en baisse de 4,8% par rapport en 2017, en données comparables et à nombre de jours constant. Cette baisse est principalement liée à un environnement politique incertain ainsi qu'à un volume d'activité moindre avec six installateurs grands comptes. L'activité a également été temporairement impactée par la montée en puissance de la force de vente récemment embauchée et la fermeture de 33 agences avec une contribution de -1,2%, dans un marché en baisse.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a baissé de 6,4% par rapport au quatrième trimestre 2017.

En **Allemagne**, le chiffre d'affaires s'est établi à 764,1 millions d'euros en 2018, en baisse de 6,0% par rapport à 2017, en données comparables et à nombre de jours constant, lié au programme de transformation des activités dans le pays, annoncée en juin 2018, incluant la fermeture de 17 agences, ainsi que le recentrage sur les activités rentables tel que le segment industriel au niveau national et le segment « installation » dans le sud du pays.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a diminué de 15,9% par rapport au quatrième trimestre 2017.

En **Scandinavie**, le chiffre d'affaires s'est établi à 962,5 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 4,4% par rapport à 2017, en données comparables et à nombre de jours constant, avec une bonne performance en Suède (+5,2%) portée par les marchés industriel et tertiaire en partie compensée par une baisse sur le marché résidentiel, une croissance de 1,9% en Norvège ; et de 5,3% en Finlande.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a augmenté de 5,2% par rapport au quatrième trimestre 2017, avec une hausse de 5,4% en Suède, de 8,7% en Norvège et de 0,3% en Finlande.

En **Belgique** et aux **Pays-Bas**, le chiffre d'affaires s'est respectivement élevé à 403,1 millions d'euros et 284,7 millions d'euros en 2018. Le chiffre d'affaires en Belgique a augmenté de 7,2% en incluant un impact positif de 1,3% lié à l'acquisition d'une agence dans la région de Courtrai. Hors cet effet, les ventes ont été portées par un environnement de marché favorable. Les ventes aux Pays-Bas ont augmenté de 11,8%, en données comparables et à nombre de jours constant, principalement en raison de la bonne dynamique des ventes d'équipements photovoltaïques.

Au quatrième trimestre 2018, le chiffre d'affaires a augmenté de 14,6% en Belgique et progressé de 11,4% aux Pays-Bas.

En **Suisse** et en **Autriche**, le chiffre d'affaires s'est élevé respectivement à 459,2 millions d'euros et 366,8 millions d'euros en 2018. Les ventes en Suisse ont augmenté de 8,4% par rapport à 2017, en données comparables et à nombre de jours constant, tirées par le gain d'un important contrat ainsi que par les ventes d'équipements d'installation. Le chiffre d'affaires en Autriche a progressé de 4,1% par rapport à 2017, en données comparables et à nombre de jours constant.

Au quatrième trimestre 2018, le chiffre d'affaires a augmenté de 6,9% en Suisse et progressé de 4,4% en Autriche, en données comparables et à nombre de jours constant.

En **Europe du Sud**, le chiffre d'affaires s'est élevé à 373,6 millions d'euros en 2018, en baisse de 0,8% par rapport à 2017, en données comparables et à nombre de jours constant. Cela reflète principalement une hausse de 6,1% en Italie et une baisse de 5,9% en Espagne, impacté par le programme de transformation avec notamment 15 fermetures d'agences.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a baissé de 12,9% par rapport au quatrième trimestre 2017, dont une baisse de 24,1% pour **l'Espagne** (dont 13% attribuables à des fermetures de branches) et une hausse de 2,1% en **Italie**.

Marge brute

En 2018, en Europe, la marge brute s'est établie à 1 961,1 millions d'euros contre 1 977,2 millions d'euros en 2017, en baisse de 0,8%, en données publiées.

En données comparables ajustées, la marge brute a augmenté de 0,9% et le taux de marge brute a diminué de 24 points de base pour s'établir à 26,8% du chiffre d'affaires, affectée par un environnement concurrentiel en Suisse et en Scandinavie.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables ajustées, la marge brute a décru de 1,3%, et le taux de marge brute s'est établi à 26,8% du chiffre d'affaire, une baisse de 30 points de base par rapport au quatrième trimestre 2017.

Frais administratifs et commerciaux

En 2018, les frais administratifs et commerciaux se sont élevés à 1 551,7 millions d'euros contre 1 542,2 millions d'euros en 2017, en hausse de 0,6%, en données publiées.

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 1,5% en 2018, traduisant notamment une hausse des coûts variables de transport, ainsi que l'effet des augmentations des salaires et des charges sociales. Les frais administratifs et commerciaux se sont établis à 21,1% du chiffre d'affaires, en baisse de 5 points de base, liée à un volume des ventes en hausse.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 0,1% par rapport au quatrième trimestre 2017, représentant 20,5% du chiffre d'affaires et en amélioration de 6 points de base.

EBITA

En 2018, l'EBITA s'est établi à 409,3 millions d'euros contre 435,0 millions d'euros en 2017. En données publiées, l'EBITA a baissé de 5,9%, affecté par l'effet défavorable lié à l'évolution des taux de change de 0,8% et à la variation du prix des câbles à base cuivre de 3,7%.

En données comparables ajustées, l'EBITA a baissé de 1,5% par rapport à 2017 et le taux d'EBITA a diminué de 19 points de base pour s'établir à 5,6% du chiffre d'affaires.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables ajustées, l'EBITA a diminué de 5,6% par rapport au quatrième trimestre 2017 et le taux d'EBITA a baissé de 36 points de base pour s'établir à 6,3% du chiffre d'affaires.

1.2.3/ Amérique du Nord (36% du chiffre d'affaires du Groupe)

DONNEES FINANCIERES PUBLIEES <i>(en millions d'euros)</i>	Trimestre clos le 31			Période close le 31 Décembre		
	2018	2017	Change in %	2018	2017	Change in %
Chiffre d'affaires	1 280,8	1 155,3	10,9%	4 801,3	4 707,1	2,0%
Marge brute	297,0	261,7	13,5%	1 105,3	1 070,0	3,3%
Frais administratifs et commerciaux	(240,7)	(213,9)	12,5%	(908,1)	(889,8)	2,1%
EBITA	56,4	47,7	18,1%	197,1	180,2	9,4%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>4,4%</i>	<i>4,1%</i>		<i>4,1%</i>	<i>3,8%</i>	

DONNEES FINANCIERES COMPARABLES AJUSTEES <i>(en millions d'euros)</i>	Trimestre clos le 31 Décembre			Période close le 31 Décembre		
	2018	2017	Change in %	2018	2017	Change in %
Chiffre d'affaires	1 280,8	1 180,2	8,5%	4 801,3	4 505,2	6,6%
<i>Variation à nombre de jours constant</i>			<i>6,9%</i>			<i>6,1%</i>
Marge brute	296,8	267,8	10,8%	1 107,9	1 020,9	8,5%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>23,2%</i>	<i>22,7%</i>	<i>49 bps</i>	<i>23,1%</i>	<i>22,7%</i>	<i>41 bps</i>
Frais administratifs et commerciaux	(240,7)	(219,1)	9,8%	(908,1)	(851,6)	6,6%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>(18,8)%</i>	<i>(18,6)%</i>	<i>-22 bps</i>	<i>(18,9)%</i>	<i>(18,9)%</i>	<i>-1 bps</i>
EBITA	56,1	48,7	15,4%	199,8	169,3	18,0%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>4,4%</i>	<i>4,1%</i>		<i>4,2%</i>	<i>3,8%</i>	

Chiffre d'affaires

En 2018, le chiffre d'affaires de la zone Amérique du Nord s'est établi à 4 801,3 millions d'euros contre 4 707,1 millions d'euros en 2017, soit une augmentation de 2,0% par rapport à l'année précédente, en données publiées.

L'effet défavorable de l'évolution des taux de change, notamment lié à la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro, a représenté un montant de 202,0 millions d'euros.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a progressé de 6,1% par rapport à 2017.

Au quatrième trimestre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 280,8 millions d'euros, en hausse de 10,9% en données publiées par rapport aux 1 155,3 millions d'euros enregistrés sur le quatrième trimestre 2017.

L'effet favorable de l'évolution des taux de change, notamment lié à l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, a représenté un montant de 24,9 millions d'euros.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a progressé de 6,9% par rapport au quatrième trimestre 2017.

Aux **Etats-Unis**, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 780,3 millions d'euros en 2018, en hausse de 6,9% par rapport en 2017. Cette augmentation est principalement liée à l'impact commercial favorable de la nouvelle organisation par région dans un marché dynamique ainsi qu'aux ouvertures d'agences.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables et à nombre de jours constant, les ventes ont progressé de 8,5% par rapport au quatrième trimestre 2017.

Au **Canada**, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires s'est établi à 1 020,9 millions d'euros en 2018, en hausse de 3,6% par rapport en 2017, principalement grâce au marché industriel, incluant l'industrie minière et l'industrie pétrolière et gazière.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a progressé de 1,3% par rapport au quatrième trimestre 2017.

Marge brute

En 2018, en Amérique du Nord, la marge brute a atteint 1 105,3 millions d'euros contre 1 070,0 millions d'euros en 2017, soit une hausse de 3,3% en données publiées.

En données comparables ajustées, la marge brute a progressé de 8,5% et le taux de marge brute a augmenté de 41 points de base par rapport en 2017, à 23,1% du chiffre d'affaires, du fait de l'optimisation de la tarification clients, notamment au Canada.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparable ajustées, la marge brute a augmenté de 10,8% et le taux de marge brute, qui ressort à 23,2% du chiffre d'affaires, a progressé de 49 points de base par rapport au quatrième trimestre 2017.

Frais administratifs et commerciaux

En 2018, les frais administratifs et commerciaux se sont élevés à 908,1 millions d'euros contre 889,8 millions d'euros en 2017, en hausse de 2,1% en données publiées.

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 6,6% en 2018, représentant 18,9% du chiffre d'affaires, soit une baisse d'1 point de base par rapport à 2017, impactée par l'inflation sur les coûts et par les investissements dans le réseau d'agences et le capital humain.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 9,8%, représentant 18,8% du chiffre d'affaires, une baisse de 22 points de base par rapport à la période précédente.

EBITA

En 2018, en conséquence, l'EBITA s'est élevé à 197,1 millions d'euros contre 180,2 millions d'euros en 2017, soit une hausse de 9,4% en données publiées. Cela inclut un effet négatif de l'évolution des taux de change de 4,3% ainsi qu'un effet défavorable de 3,4% lié à la variation du prix des câbles à base de cuivre.

En données comparables ajustées, l'EBITA a augmenté de 18,0% par rapport à 2017.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables ajustées, l'EBITA a progressé de 15,4%, et le taux d'EBITA de 26 points de base à 4,4% du chiffre d'affaires.

1.2.4/ Asie-Pacifique (9% du chiffre d'affaires du Groupe)

DONNEES FINANCIERES PUBLIEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31			Période close le 31 Décembre		
	2018	2017	Change in %	2018	2017	Change in %
Chiffre d'affaires	313,9	336,5	(6,7)%	1 214,4	1 309,0	(7,2)%
Marge brute	58,0	59,6	(2,6)%	220,0	234,9	(6,4)%
Frais administratifs et commerciaux	(49,0)	(53,3)	(8,1)%	(195,3)	(223,0)	(12,4)%
EBITA	9,1	6,3	43,5%	24,7	11,9	107,5%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>2,9%</i>	<i>1,9%</i>		<i>2,0%</i>	<i>0,9%</i>	

DONNEES FINANCIERES COMPARABLES AJUSTEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 Décembre			Période close le 31 Décembre		
	2018	2017	Change in %	2018	2017	Change in %
Chiffre d'affaires	313,9	310,4	1,1%	1 214,4	1 150,0	5,6%
<i>Variation à nombre de jours constant</i>			<i>(0,1)%</i>			<i>5,2%</i>
Marge brute	58,0	55,5	4,5%	220,0	208,5	5,5%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>18,5%</i>	<i>17,9%</i>	<i>60 bps</i>	<i>18,1%</i>	<i>18,1%</i>	<i>-2 bps</i>
Frais administratifs et commerciaux	(49,0)	(49,6)	(1,3)%	(195,3)	(192,5)	1,5%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>(15,6)%</i>	<i>(16,0)%</i>	<i>39 bps</i>	<i>(16,1)%</i>	<i>(16,7)%</i>	<i>65 bps</i>
EBITA	9,1	5,9	54,0%	24,7	16,0	53,9%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>2,9%</i>	<i>1,9%</i>		<i>2,0%</i>	<i>1,4%</i>	

Chiffre d'affaires

En 2018, le chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique s'est élevé à 1 214,4 millions d'euros contre 1 309,0 millions d'euros en 2017, en baisse de 7,2% en données publiées.

L'effet défavorable de l'évolution des taux de change a représenté 60,4 millions d'euros, principalement dû à la dépréciation du dollar australien par rapport à l'euro.

L'effet de la cession des activités en Asie du Sud-Est a représenté un montant négatif des variations de périmètre de 98,6 millions d'euros.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a augmenté de 5,2% par rapport à 2017.

Au quatrième trimestre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 313,9 millions d'euros, en baisse de 6,7% en données publiées par rapport aux 336,5 millions d'euros enregistrés au quatrième trimestre 2017.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires est en baisse de 0,1% par rapport au quatrième trimestre 2017.

En **Australie**, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires s'est établi à 501,1 millions d'euros, soit une baisse de 0,5% par rapport à 2017, affecté par la cession de l'activité d'automatismes industriels Rockwell, effective au 30 avril 2018, représentant une baisse de 3,8%, en partie compensée par la bonne performance des marchés industriel et tertiaire alors que le marché résidentiel a enregistré un déclin.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires est en baisse de 8,5% par rapport au quatrième trimestre 2017, reflétant une concurrence intense dans la majeure partie des régions de l'Est.

En **Chine**, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires s'est établi à 495,3 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 6,0% par rapport en 2017, essentiellement tirée par l'activité automatismes industriels et solutions.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a augmenté de 9,3% par rapport au quatrième trimestre 2017.

La progression du chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique a également été alimentée par un projet industriel significatif et ponctuel au Moyen-Orient dont les ventes se sont élevées à 27,2 millions d'euros en 2018 dont 8,2 millions au quatrième trimestre.

Marge brute

En 2018, en Asie-Pacifique, la marge brute a diminué de 6,4% à 220,0 millions d'euros contre 234,9 millions d'euros en 2017, en données publiées.

En données comparables ajustées, la marge brute a augmenté de 5,5% et le taux de marge brute s'est établi à 18,1% en diminution de 2 points de base par rapport à 2017, principalement liée au poids plus important dans le chiffre d'affaires des projets à marge plus faibles que la moyenne, en particulier au Moyen-Orient.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables ajustées, la marge brute a progressé de 4,5% et le taux de marge brute s'est établi à 18,5% du chiffre d'affaires, soit une amélioration de 60 points de base par rapport au quatrième trimestre 2017.

Frais administratifs et commerciaux

En 2018, les frais administratifs et commerciaux se sont élevés à 195,3 millions d'euros, en baisse de 12,4% par rapport à 2017 où ils s'élevaient à 223,0 millions d'euros, en données publiées, reflétant l'effet de l'inflation courante compensée par une baisse des créances irrécouvrables, en particulier en Chine.

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 1,5% par rapport à 2017, représentant 16,1% du chiffre d'affaires en 2018, soit une amélioration de 65 points de base par rapport à 2017 traduisant les initiatives entreprises pour dynamiser les ventes en Asie-Pacifique.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont diminué de 1,3%, représentant 15,6% du chiffre d'affaires, en progression de 39 points de base par rapport au quatrième trimestre 2017.

EBITA

En 2018, en conséquence, l'EBITA s'est établi à 24,7 millions d'euros, contre 11,9 millions d'euros en 2017, soit une amélioration de 107,5% en données publiées, incluant un effet défavorable de variation des taux de change pour 7,4%, un effet positif des variations de périmètre pour 43,1% et un effet défavorable de 0,7% lié à la variation des prix des câbles à base de cuivre.

En données comparables ajustées, il a augmenté de 53,9% par rapport à 2017. Le taux d'EBITA a progressé de 64 points de base à 2,0% du chiffre d'affaires.

Au quatrième trimestre 2018, en données comparables ajustées, l'EBITA a augmenté de 54,0%, soit une hausse de 99 points de base du taux d'EBITA, à 2,9% du chiffre d'affaires.

1.2.5 | Autres activités

DONNEES FINANCIERES PUBLIEES <i>(en millions d'euros)</i>	Trimestre clos le 31			Période close le 31 Décembre		
	2018	2017	Change in %	2018	2017	Change in %
Chiffre d'affaires	-	-	n.a.	(0,0)	(0,0)	n.a.
Marge brute	-	0,0	n.a.	0,6	(0,0)	n.a.
Frais administratifs et commerciaux	(11,2)	(21,8)		(31,4)	(32,9)	(4,8)%
EBITA	(11,2)	(21,7)	48,6%	(30,7)	(33,0)	6,8%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>		<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	

DONNEES FINANCIERES COMPARABLES AJUSTEES <i>(en millions d'euros)</i>	Trimestre clos le 31 Décembre			Période close le 31 Décembre		
	2018	2017	Change in %	2018	2017	Change in %
Chiffre d'affaires	(0,0)	-	n.a.	(0,0)	(0,0)	n.a.
Marge brute	-	0,0	n.a.	0,6	(0,0)	n.a.
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>		<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	
Frais administratifs et commerciaux	(11,2)	(21,8)	(48,7)%	(31,4)	(32,9)	(4,7)%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>		<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	
EBITA	(11,2)	(21,7)	48,6%	(30,7)	(32,9)	6,7%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>		<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	

Ce segment concerne principalement les frais de siège non alloués. En 2018, l'EBITA s'est établi en perte à hauteur de 30,7 millions d'euros, contre 32,9 millions d'euros en 2017, traduisant des économies de frais administratifs et commerciaux au niveau du siège du Groupe. Au quatrième trimestre 2018, l'amélioration de 10,5 millions d'euros de l'EBITA par rapport à la même période en 2017 s'explique par l'effet favorable de régularisation annuelle des frais de sièges refacturés aux entités opérationnelles.

1.3 | Perspectives

En 2019, Rexel continuera de bénéficier de ses initiatives stratégiques, notamment de sa transformation en Europe, de la nouvelle organisation aux Etats-Unis et des investissements réalisés dans le digital.

Conformément à l'ambition à moyen-terme, Rexel cible, dans un environnement macro-économique inchangé, à périmètre et taux de change comparables :

- Une croissance ventes à nombre de jours constants comprise entre 2% et 4%, hors effet défavorable de 1% provenant des fermetures d'agences en Allemagne et en Espagne ;
- Une croissance d'EBITA ajusté comprise entre 5% et 7% ;
- La poursuite de l'amélioration du ratio d'endettement (dette nette/ EBTIDA)

2. | TRESORERIE ET CAPITAUX

2.1 | Flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 Décembre			Période close le 31 Décembre		
	2018	2017	Variation en valeur	2018	2017	Variation en valeur
Flux de trésorerie d'exploitation	158,9	162,2	(3,3)	612,6	612,8	(0,2)
Intérêts	(21,3)	(24,5)	3,2	(85,3)	(101,6)	16,2
Impôts	(34,5)	(11,2)	(23,3)	(80,7)	(102,5)	21,8
Variation du besoin en fonds de roulement	176,4	235,2	(58,8)	(161,8)	(118,5)	(43,3)
Flux nets des activités opérationnelles	279,5	361,6	(82,1)	284,7	290,2	(5,5)
Flux nets des activités d'investissement	(31,3)	(58,4)	27,1	(95,5)	(134,6)	39,1
<i>Dont investissements opérationnels ⁽¹⁾</i>	<i>(35,0)</i>	<i>(32,7)</i>	<i>(2,3)</i>	<i>(93,8)</i>	<i>(110,3)</i>	<i>16,5</i>
Flux nets des activités de financement	(19,5)	(164,3)	144,8	(158,2)	(261,3)	103,2
Variation nette de la trésorerie	228,6	138,9	89,7	31,1	(105,7)	136,8
Flux de trésorerie d'exploitation	158,9	162,2	(3,2)	612,6	612,8	(0,2)
Variation du besoin en fonds de roulement	176,4	235,2	(58,8)	(161,8)	(118,5)	(43,3)
Investissements opérationnels ⁽¹⁾	(35,0)	(32,7)	(2,3)	(93,8)	(110,3)	16,5
Trésorerie disponible après investissements opérationnels nets avant intérêts et impôts	300,4	364,7	(64,3)	357,0	384,0	(27,0)
Intérêts	(21,3)	(24,5)	3,2	(85,3)	(101,6)	16,2
Impôts	(34,5)	(11,2)	(23,3)	(80,7)	(102,5)	21,8
Trésorerie disponible après investissements opérationnels nets après intérêts et impôts	244,5	329,0	(84,4)	191,0	179,9	11,0
Trésorerie disponible après investissements opérationnels nets après intérêts et impôts	244,5	329,0	(84,4)	191,0	179,9	11,0
Besoin en fonds de roulement, en % du chiffre d'affaires ⁽²⁾ au:				31 Décembre 2018	31 Décembre 2017	
Données comparables				11,2%	10,6%	

(1) Net des cessions

(2) Besoin en fonds de roulement, fin de période, divisé par le chiffre d'affaires des 12 derniers mois

2.1.1 | Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles

Les flux nets provenant des activités opérationnelles du Groupe ont représenté une ressource de 284,7 millions d'euros en 2018 contre 290,2 millions d'euros en 2017.

Flux de trésorerie d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation avant intérêts, impôts et variation du besoin en fonds de roulement s'élèvent à 612,6 millions d'euros en 2018, stable par rapport à 2017 (612,8 millions).

Intérêts et impôts

En 2018, les intérêts versés ont diminué pour s'établir à 85,3 millions d'euros contre 101,6 millions d'euros en 2017. Cette diminution provient essentiellement du refinancement des emprunts obligataires à des taux plus faibles intervenu en 2017, ainsi qu'à la réduction de l'endettement moyen.

En 2018, l'impôt sur les sociétés payé a diminué pour s'établir à 80,7 millions d'euros contre 102,5 millions d'euros en 2017, du fait des remboursements des acomptes excédentaires obtenus en 2018 et payés au titre de l'exercice précédent, ainsi qu'à l'encaissement des réclamations auprès de l'administration fiscale française portant sur la taxe sur les dividendes de 3%.

Variation du besoin en fonds de roulement

En 2018, la variation du besoin en fonds de roulement a représenté un emploi net de trésorerie de 161,8 millions d'euros contre 118,5 millions d'euros en 2017, soit une augmentation de 43,3 millions d'euros traduisant des décaissements plus importants liés à la TVA ainsi qu'aux paiements de primes variables.

En pourcentage du chiffre d'affaires des 12 derniers mois, à données comparables, le besoin en fonds de roulement s'est élevé à 11,2% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2018 contre 10,6% au 31 décembre 2017, du fait de l'élargissement de l'offre de produits pour développer les ventes et d'une baisse des dettes fournisseurs.

2.1.2/ Trésorerie nette provenant des activités d'investissement

La trésorerie nette provenant des activités d'investissement comprend les acquisitions et les cessions d'immobilisations ainsi que les investissements financiers. Elle représentait un emploi de 95,5 millions d'euros en 2018 contre un emploi de 134,6 millions d'euros en 2017.

(en millions d'euros)	Trimestre clos le 31		Période close le 31	
	Décembre		Décembre	
	2018	2017	2018	2017
Acquisition d'immobilisations opérationnelles	-45,3	-35,8	-122,1	-112,5
Produits de cession d'immobilisations opérationnelles	5,2	1,1	24,0	3,5
Variation nette des dettes et créances sur immobilisations	5,1	2,1	4,3	-1,3
Flux nets des activités d'investissement opérationnel	-35,0	-32,7	-93,8	-110,3
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	-0,2	0,0	-2,7	0,0
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	0,0	-26,7	0,0	-23,1
Flux nets des activités d'investissement financier	-0,2	-26,7	-2,7	-23,1
Variation nette des placements à long terme	3,9	0,9	1,0	-1,2
Flux nets des activités d'investissement	-31,3	-58,4	-95,5	-134,6

Acquisitions et cessions d'immobilisations opérationnelles

Le montant des acquisitions d'immobilisations net des cessions a représenté un emploi de 98,1 millions d'euros en 2018 contre 108,9 millions d'euros en 2017.

En 2018, les dépenses brutes d'investissement se sont élevées à 122,1 millions d'euros (112,5 millions d'euros en 2017), soit 0,9 % du chiffre d'affaires pour les deux périodes. Les projets informatiques et le numérique ont représenté 54% du total des dépenses brutes d'investissement en 2018 (56% en 2017). Les cessions d'immobilisations opérationnelles ont généré une ressource de 24,0 millions d'euros (3,5 millions d'euros en 2017), comprenant le prix de cession de l'activité relative aux automatismes industriels Rockwell en Australie.

Investissements financiers

Les investissements financiers ont représenté un emploi net de 2,7 millions d'euros en 2018 contre 23,1 millions d'euros en 2017.

En 2018, les investissements financiers concernent l'acquisition d'une agence en Belgique.

En 2017, les investissements financiers à hauteur de 23,1 millions d'euros correspondaient à la contribution du Groupe aux filiales cédées en Asie du Sud Est.

2.1.3/ Trésorerie nette provenant des activités de financement

En 2018, la trésorerie nette provenant des activités de financement reflète un décaissement net de 158,2 millions d'euros, comprenant principalement :

- Le rachat net d'actions propres pour un montant de 10,2 millions d'euros
- Une baisse de 9,6 millions d'euros des facilités de crédit et billets de trésorerie
- Une diminution de 6,9 millions d'euros des cessions de créances commerciales au titre des programmes de titrisation
- La distribution de dividendes pour 126,8 millions d'euros

En 2017, la trésorerie nette provenant des activités de financement reflétait un décaissement net de 261,3 millions d'euros, comprenant principalement :

- Le remboursement anticipé de 330,0 millions de dollars américain d'obligations à échéance 2020 et portant intérêt à 5.25%, pour un montant de 302,3 millions d'euros incluant une prime de remboursement de 6,3 millions d'euros ; ces obligations ont été refinancées par une émission de 300 millions d'euros portant intérêt à 2,625%, à échéance 2024.
- Le remboursement anticipé de 500 millions d'euros d'obligations à échéance 2022, le 20 novembre 2017, pour un montant de 517 millions d'euros incluant une prime de remboursement de 17,0 millions d'euros ; ces obligations ont été refinancées par une émission de 500 millions d'euros portant intérêts à 2,125%, à échéance 2025.

La diminution de 112,9 millions d'euros des billets de trésorerie, de la titrisation et des autres emprunts.

- La distribution de dividendes pour 120.8 millions d'euros.

2.2 | Sources de financement

En complément de la trésorerie provenant de son activité, le Groupe se finance principalement au moyen d'emprunts obligataires, de cessions de créances commerciales et de lignes de crédit multilatérales. Au 31 décembre 2018, l'endettement net consolidé de Rexel s'établissait à 2 030,4 millions d'euros contre 2 041,2 au 31 décembre 2017 et s'analysait comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 Décembre 2018			31 Décembre 2017		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Obligations séniors	-	1 456,2	1 456,2	-	1 446,6	1 446,6
Titrisation	517,0	484,2	1 001,2	-	1 007,6	1 007,6
Emprunt auprès des établissements de crédit	7,7	0,9	8,6	12,1	1,8	13,9
Billets de trésorerie	40,0	-	40,0	41,7	-	41,7
Concours bancaires et autres emprunts	84,1	-	84,1	100,6	-	100,6
Location financement	4,5	11,2	15,8	6,2	14,3	20,5
Intérêts courus	5,0	-	5,0	6,3	-	6,3
Moins coûts de transaction	(4,4)	(16,3)	(20,7)	(5,1)	(19,7)	(24,7)
Total des dettes financières et intérêts courus	654,0	1 936,2	2 590,2	161,8	2 450,5	2 612,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(544,9)			(563,6)
Créances sur intérêts courus			(2,2)			(1,0)
Dérivés de couverture de la dette			(12,7)			(6,5)
Endettement financier net			2 030,4			2 041,2

Au 31 décembre 2018, la liquidité du Groupe s'élevait à 1 305,7 millions d'euros (1 304,7 millions d'euros au 31 décembre 2017) et s'analysait comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017 (1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	544,9	563,6
Découverts bancaires	(84,1)	(100,6)
Billets de trésorerie	(40,0)	(41,7)
Contrat de Crédit Senior non tiré	850,0	850,0
Lignes bilatérales	34,9	33,4
Liquidité	1 305,7	1 304,7

⁽¹⁾ Après prise en compte de l'avenant au Contrat de Crédit Senior signé le 31 janvier 2018

Contrat de crédit syndiqué

En janvier 2019, le contrat de crédit syndiqué d'un montant maximum de 850 millions d'euros a été prorogé afin d'étendre son échéance d'un an, jusqu'au 31 janvier 2024. Au 31 décembre 2018, ces lignes n'étaient pas tirées.

Le ratio d'endettement, tel que calculé selon les termes du Contrat de Crédit Senior, a baissé pour atteindre 2,67 au 31 décembre 2018 (contre 2,84 au 31 décembre 2017) conformément à la prévision du groupe.

II. États financiers consolidés

SOMMAIRE

Compte de résultat consolidé	27
Résultat global consolidé.....	28
Bilan consolidé	29
Tableau des flux de trésorerie consolidé	30
Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	31
Notes annexes aux états financiers consolidés	32
1. Informations générales	32
2. Evénements significatifs des exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017 ...	32
3. Principales méthodes comptables.....	32
4. Regroupements d'entreprises	47
5. Cession d'entités consolidées	47
6. Information sectorielle	48
7. Frais administratifs et commerciaux.....	49
8. Charges de personnel	49
9. Autres produits et autres charges.....	50
10. Charges financières nettes.....	51
11. Impôt sur les bénéfices.....	51
12. Actifs non courants	54
13. Actifs courants	58
14. Actifs destinés à être cédés.....	60
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	60
16. Synthèse des actifs financiers.....	61
17. Capital social et prime d'émission	62
18. Dividendes	63
19. Paiements fondés sur des actions.....	63
20. Résultats par action	68
21. Provisions et autres passifs non courants.....	68
22. Avantages du personnel	69
23. Endettement financier.....	76
24. Risques de marché et instruments financiers	82
25. Synthèse des passifs financiers	88
26. Contrats de location simple	88
27. Transactions avec les parties liées.....	89
28. Honoraires des Commissaires aux Comptes	89
29. Litiges et autres passifs éventuels.....	89
30. Evènements postérieurs à la période de reporting.....	91
31. Sociétés consolidées au 31 décembre 2018.....	92

Compte de résultat consolidé

		Exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017 ⁽¹⁾
	(en millions d'euros)		
	Note		
Chiffre d'affaires	6	13 365,7	13 303,0
Coût des ventes		(10 078,7)	(10 020,9)
Marge brute		3 286,9	3 282,1
Frais administratifs et commerciaux	7	(2 702,2)	(2 707,0)
Résultat opérationnel avant autres produits et charges		584,7	575,1
Autres produits	9	15,4	7,1
Autres charges	9	(190,3)	(260,1)
Résultat opérationnel		409,8	322,1
Produits financiers		3,3	2,3
Coût de l'endettement financier		(76,9)	(91,9)
Frais financiers liés aux opérations de refinancement		-	(18,8)
Autres charges financières		(27,0)	(37,3)
Charges financières (nettes)	10	(100,6)	(145,6)
Résultat net avant impôt		309,2	176,5
Impôt sur le résultat	11	(157,0)	(71,9)
Résultat net		152,3	104,6
Dont attribuable :			
aux actionnaires de la société mère		150,7	105,5
aux intérêts ne conférant pas le contrôle		1,6	(0,9)
Résultat net par action :			
Résultat de base par action (en euros)	20	0,50	0,35
Résultat dilué par action (en euros)	20	0,50	0,35

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Résultat global consolidé

	<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos le 31 décembre	
			2018	2017 ⁽¹⁾
Résultat net			152,3	104,6
<i>Eléments destinés à être reclassés ultérieurement en compte de résultat</i>				
Profit / (perte) sur couvertures d'investissements nets à l'étranger			(18,7)	51,9
Effet d'impôt			6,4	(19,3)
Sous-total			(12,3)	32,6
Ecarts de conversion			35,9	(281,6)
Effet d'impôt			(10,7)	43,0
Sous-total			25,2	(238,6)
Profit / (perte) sur couvertures de flux de trésorerie			(1,2)	5,1
Effet d'impôt			0,5	(1,8)
Sous-total			(0,8)	3,3
<i>Eléments non reclassables ultérieurement en compte de résultat</i>				
Gains / (pertes) actuariels(les) sur engagements de retraite et avantages assimilés		22.3	41,7	(2,4)
Effet d'impôt			(3,6)	(2,5)
Sous-total			38,1	(4,9)
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôt			50,3	(207,5)
Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt			202,6	(102,9)
Dont attribuable :				
<i>aux actionnaires de la société mère</i>			201,0	(101,3)
<i>aux intérêts ne conférant pas le contrôle</i>			1,6	(1,6)

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017 ⁽¹⁾	1 ^{er} janvier 2017 ⁽¹⁾
Actif				
Goodwill	12.1	3 871,1	3 914,9	4 300,2
Immobilisations incorporelles	12.1	1 038,8	1 049,7	1 109,5
Immobilisations corporelles	12.2	281,1	272,0	282,4
Actifs financiers non courants	12.3	42,6	38,0	41,8
Actifs d'impôt différé	11.2	85,8	96,6	129,3
Total des actifs non courants		5 319,4	5 371,2	5 863,2
Stocks	13.1	1 674,2	1 544,9	1 579,8
Créances clients	13.2	2 091,5	2 074,4	2 184,9
Créances d'impôt courant		14,4	48,1	23,5
Autres actifs	13.3	519,0	512,7	510,1
Actifs destinés à être cédés	14	41,9	-	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	544,9	563,6	619,3
Total des actifs courants		4 885,9	4 743,7	4 917,8
Total des actifs		10 205,3	10 114,9	10 781,0
Capitaux propres				
Capital social	17	1 519,9	1 516,7	1 514,5
Prime d'émission	17	1 554,0	1 559,2	1 561,2
Réserves		1 154,5	1 079,5	1 296,3
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société		4 228,4	4 155,4	4 372,0
Intérêts ne conférant pas le contrôle		3,8	2,2	5,2
Total des capitaux propres		4 232,2	4 157,6	4 377,2
Dettes				
Dettes financières non courantes	23	1 936,2	2 450,5	2 195,1
Provisions pour retraites et avantages assimilés	22.2	266,2	319,9	338,5
Passifs d'impôt différé	11.2	225,2	172,8	238,6
Provisions et autres passifs non courants	21	63,2	56,3	84,7
Total des passifs non courants		2 490,7	2 999,6	2 856,9
Dettes financières courantes	23	649,0	155,5	603,6
Intérêts courus	23	5,0	6,3	6,3
Dettes fournisseurs		2 024,6	2 034,8	2 179,0
Dettes d'impôt exigible		26,8	34,8	37,4
Autres dettes	25	738,8	726,3	720,5
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	14	38,3	-	-
Total des passifs courants		3 482,4	2 957,7	3 546,9
Total des passifs		5 973,1	5 957,3	6 403,8
Total des passifs et des capitaux propres		10 205,3	10 114,9	10 781,0

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

	<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos le 31 décembre	
			2018	2017 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
Résultat opérationnel			409,8	322,1
Amortissements et dépréciations et mises au rebut d'actifs		7-9	203,5	264,1
Avantages du personnel			(18,5)	(17,6)
Variation des autres provisions			10,1	(26,2)
Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie			7,6	70,4
Intérêts payés			(85,3)	(101,6)
Impôt payé			(80,7)	(102,5)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement			446,5	408,7
Variation des stocks			(130,3)	(80,7)
Variation des créances clients			(28,7)	(24,7)
Variation des dettes fournisseurs			13,9	(41,2)
Variations des autres créances et autres dettes			(16,7)	28,2
Variation du besoin en fonds de roulement			(161,8)	(118,5)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles			284,7	290,2
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles			(117,8)	(113,8)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			24,0	3,5
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise			(2,7)	-
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		5	0,0	(23,1)
Variation des placements à long terme			1,0	(1,2)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement			(95,5)	(134,6)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Augmentation de capital		17.1	-	0,5
Ventes / (Achats) d'actions propres			(10,2)	0,1
Emission d'emprunts obligataires nette des coûts de transactions		23.2	-	790,6
Remboursement d'emprunts obligataires		23.2	-	(819,3)
Résiliation de <i>swaps</i> de taux d'intérêt qualifiés de couverture de juste valeur			-	0,5
Variation nette des facilités de crédit, des billets de trésorerie et autres dettes financières		23.2	(9,6)	(80,5)
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation		23.2	(6,9)	(29,3)
Variation des dettes au titre des contrats de location-financement		23.2	(4,7)	(3,0)
Dividendes payés		18	(126,8)	(120,8)
Trésorerie nette provenant des activités de financement			(158,2)	(261,3)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie				
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture			563,6	619,3
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue			(20,6)	50,1
Trésorerie reclassée en actifs destinés à être cédés			(29,3)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture			544,9	563,6

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Résultats accumulés non distribués	Réserve de conversion	Réserve de couverture des flux de trésorerie futurs	Revalorisation de la dette nette de pension	Total attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Note	17.1	17.1							
Pour l'exercice clos le décembre 2017									
Au 1^{er} janvier 2017 (publié)	1 514,5	1 561,2	1 303,1	185,5	(0,7)	(185,6)	4 378,1	5,2	4 383,3
Effet du changement de méthode comptable relatif à l'application de la norme IFRS 15	-	-	(3,0)	-	-	-	(3,0)	-	(3,0)
Effet du changement de méthode comptable relatif à l'application de la norme IFRS 9	-	-	(3,1)	-	-	-	(3,1)	-	(3,1)
Au 1^{er} janvier 2017 (retraité)	1 514,5	1 561,2	1 297,0	185,5	(0,7)	(185,6)	4 372,0	5,2	4 377,2
Résultat net (retraité)	-	-	105,5	-	-	-	105,5	(0,9)	104,6
Autres éléments du résultat global (retraité)	-	-	-	(205,2)	3,3	(4,9)	(206,8)	(0,7)	(207,5)
Résultat global de l'exercice (retraité)	-	-	105,5	(205,2)	3,3	(4,9)	(101,3)	(1,6)	(102,9)
Distribution de dividendes en numéraire	-	-	(120,8)	-	-	-	(120,8)	-	(120,8)
Augmentation de capital	2,2	(2,0)	(0,1)	-	-	-	0,1	-	0,1
Paiements fondés sur des actions	-	-	4,9	-	-	-	4,9	-	4,9
Cession de participations	-	-	-	-	-	-	-	(1,4)	(1,4)
Cessions / (achats) d'actions propres	-	-	0,6	-	-	-	0,6	-	0,6
Au 31 décembre 2017 retraité	1 516,7	1 559,2	1 287,0	(19,7)	2,6	(190,5)	4 155,4	2,2	4 157,6
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018									
Au 1^{er} janvier 2018 retraité	1 516,7	1 559,2	1 287,0	(19,7)	2,6	(190,5)	4 155,4	2,2	4 157,6
Résultat net	-	-	150,7	-	-	-	150,7	1,6	152,3
Autres éléments du résultat global	-	-	-	13,0	(0,8)	38,1	50,3	-	50,3
Résultat global de l'exercice	-	-	150,7	13,0	(0,8)	38,1	201,0	1,6	202,6
Distribution de dividendes en numéraire	-	-	(126,8)	-	-	-	(126,8)	-	(126,8)
Augmentation de capital	3,2	(5,2)	2,0	-	-	-	0,0	0,1	0,1
Paiements fondés sur des actions	-	-	8,4	-	-	-	8,4	-	8,4
Cessions / (achats) d'actions propres	-	-	(9,6)	-	-	-	(9,6)	-	(9,6)
Au 31 décembre 2018	1 519,9	1 554,0	1 311,7	(6,7)	1,8	(152,4)	4 228,4	3,8	4 232,2

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes

1. | INFORMATIONS GÉNÉRALES

La société Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Ses actions sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

L'activité du Groupe s'exerce principalement dans le secteur de la distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles. Il s'adresse à une variété étendue de clients et marchés dans le domaine de la construction, de l'industrie et des services. L'offre de produits comprend les équipements d'installation électrique, les conduits et câbles, les produits d'éclairage, de sécurité et communication et de génie climatique, l'outillage, ainsi que les produits blancs et bruns. Le Groupe exerce principalement son activité en Europe, en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) et dans la zone Asie-Pacifique (principalement en Chine, Australie et Nouvelle-Zélande).

Les présents états financiers consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 12 février 2019.

2. | EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 ET LE 31 DECEMBRE 2017

Il n'y a pas eu d'évènement significatif au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le Groupe a réalisé les opérations suivantes :

- Cession de Rexel South East Asia

Dans le cadre de sa stratégie visant à se recentrer sur les marchés et activités les plus attractifs, le Groupe s'est désengagé de ses opérations dans le sud-est asiatique en 2017. Ce désengagement, qui comprend les activités en Thaïlande, en Indonésie, à Singapour, au Vietnam, aux Philippines, à Macao et en Malaisie a été réalisé en deux opérations. La première, portant sur la cession de la société Lenn international Pte Ltd intervenue le 25 mai 2017 et la seconde, intervenue le 19 décembre 2017, pour les autres activités. Le résultat de cession avant impôt représente une perte d'un montant de 68,7 millions d'euros (voir note 5).

- Opérations de refinancement

Rexel a conclu deux opérations de refinancement ayant pour objectif d'étendre la maturité de la dette et d'optimiser le coût de l'endettement financier. Rexel a ainsi émis un emprunt obligataire de 300 millions d'euros au taux de 2,625% à échéance 2024 en mars 2017 et un emprunt obligataire de 500 millions d'euros au taux de 2,125% à échéance 2025 en novembre 2017. Ces émissions ont permis de rembourser par anticipation le solde des obligations de 500 millions de dollars américains à échéance 2020 émises au taux de 5,25% pour un montant de 330 millions de dollars américains ainsi que les obligations de 500 millions d'euros à échéance 2022 émises au taux de 3,25% (voir note 23.1).

3. | PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 | Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 (désignés ci-après comme « les états financiers ») ont été établis en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne, et avec celles émises par le Comité des Normes Comptables Internationales (IASB), applicables au 31 décembre 2018.

Le Groupe a appliqué pour la première fois en 2018 les normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » et IFRS 9 « Instruments financiers », dont les effets significatifs sont décrits dans la note 3.2.1.

Le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

3.2 | Préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au dixième de million le plus proche sauf indication contraire. Les totaux et sous-totaux présentés dans les états financiers consolidés sont calculés en milliers d'euros et arrondis ensuite au dixième de million le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer des jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un effet sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales hypothèses relatives aux estimations et sur les jugements exercés dans l'application des méthodes comptables, dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est significatif, sont décrites dans les notes suivantes :

- Regroupements d'entreprises (notes 3.5 et 4) ;
- Dépréciation du *goodwill* et des actifs incorporels (notes 3.5 et 12.1) ;
- Evaluation des obligations liées aux avantages du personnel (notes 3.13 et 22) ;
- Provisions et passifs éventuels (notes 3.15, 21 et 29) ;
- Rabais fournisseurs (note 3.17 et 13.3) ;
- Reconnaissance des impôts différés actifs (notes 3.20 et 11) ;
- Evaluation des paiements fondés sur des actions (notes 3.14 et 19).

3.2.1 | **Changements de méthodes - amendements des normes IFRS**

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2018 les normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1.1) et IFRS 9 « Instruments financiers » (voir note 3.2.1.2).

D'autres nouveaux amendements, tels que des amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » et l'interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée », sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2018 mais n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

3.2.1.1. | **IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients »**

La norme IFRS 15 prévoit que le chiffre d'affaires soit reconnu pour le montant qui reflète les encaissements que la société s'attend à recevoir en échange de la livraison de biens ou services. Cette nouvelle norme sur le revenu remplace IAS 18 « Produits des activités ordinaires »,

Le Groupe a appliqué IFRS 15 selon la méthode rétrospective sans recourir aux mesures de simplification autorisées par la norme. L'effet cumulatif de la première application de la norme a été comptabilisé à la date initiale d'application (*i.e.* 1^{er} janvier 2017). Par conséquent, l'information présentée pour l'année 2017 a été retraitée conformément aux exigences de la norme IFRS 15.

L'application de la norme IFRS 15 a eu un effet limité sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Au titre d'IAS 18, le Groupe comptabilisait le chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens étaient transférés à l'acheteur, ce qui était généralement le cas lors de la livraison ou de l'expédition des produits. Selon la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est désormais reconnu au moment où le contrôle des marchandises est transféré à l'acquéreur, en l'occurrence lorsque la livraison ou l'expédition est effective.

L'adoption d'IFRS 15 s'est traduite par une baisse des capitaux propres au 1^{er} janvier 2017 de 3,0 millions d'euros.

En base annuelle, les impacts de l'application de la norme IFRS 15 sur le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Publié	Ajustements	IFRS 15 retraité
Chiffre d'affaires	13 310,1	(7,1) ⁽¹⁾	13 303,0
Coût des ventes	(10 045,9)	25,0 ⁽²⁾	(10 020,9)
Marge brute	3 264,2	17,9	3 282,1
Frais administratifs et commerciaux	(2 688,9)	(18,1) ⁽³⁾	(2 707,0)
Résultat opérationnel	322,3	(0,2)	322,1
Résultat net avant impôt	176,4	0,1	176,5
Impôt sur le résultat	(71,5)	(0,4)	(71,9)
Résultat net	104,9	(0,3)	104,7

(1) Selon IFRS 15, le chiffre d'affaires a été ajusté à la baisse de 7,1 millions d'euros, dont (24,2) millions d'euros relatifs aux ventes directes pour lesquelles le Groupe est réputé agir comme un agent (voir (2)) et à la hausse de 15,7 millions d'euros liés aux frais de port facturés aux clients et présentés antérieurement en diminution des frais administratifs et commerciaux (voir (3)).

(2) Reflète principalement l'ajustement relatif aux ventes directes. Celles-ci correspondent aux accords avec les clients au terme desquels le Groupe mandate, sur la base d'un bon de commande du client adressé à Rexel, un fournisseur tiers pour expédier des produits chez le client sans que ceux-ci ne transitent par les entrepôts du Groupe. Les ventes directes représentent environ 20% du chiffre d'affaires de Rexel. Sur la base de l'analyse des risques et avantages définie par IAS18, le Groupe porte notamment le risque de crédit des créances attachées à ces ventes directes. Par conséquent, il agit comme principal et comptabilise la valeur brute de ces ventes en chiffre d'affaires. IFRS 15 évolue d'une approche fondée sur les risques et avantages à une approche fondée sur le transfert de contrôle. Dans la plupart des ventes directes, le Groupe est responsable vis-à-vis du client du traitement de sa commande et il en détermine le prix. Il obtient le contrôle des marchandises au moment où elles sont enlevées par le transporteur chez le fournisseur tiers mais ne transfère pas le contrôle avant qu'elles ne soient livrées dans l'entrepôt du client. Rexel porte le risque d'inventaire durant le transfert des marchandises et le risque de retour consécutif à la livraison. Dans un nombre limité de cas où ces conditions ne sont pas remplies, le Groupe est réputé agir comme un agent et comptabilise une commission représentant la différence entre le montant facturé au client et celui facturé par le fournisseur.

(3) Reflète essentiellement le reclassement lié aux frais de port facturés aux clients, qui étaient antérieurement comptabilisés en réduction des coûts de transport classés dans les frais administratifs et commerciaux en application d'IAS 18. Ces services, considérés comme une obligation de performance de Rexel, sont désormais classés en chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15.

3.2.1.2. / IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9, qui remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », traite de la classification et de l'évaluation, ainsi que de la dépréciation et de la comptabilité de couverture des actifs et passifs financiers.

La norme IFRS 9 maintient en grande partie les principes de classement et d'évaluation des passifs financiers retenus par la norme IAS 39. Cependant, elle supprime les anciennes catégories d'IAS 39 des actifs financiers : placements détenus jusqu'à leur échéance, créances et dettes émises par l'entreprise et actifs disponibles à la vente. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont reconnus dans le bilan à leur juste valeur et classés dans l'une des catégories suivantes : coût amorti, juste valeur en capitaux propres « JVCAP » ou juste valeur en résultat « JVRES ». Ce classement détermine le traitement comptable appliqué aux périodes ultérieures. Les actifs financiers du Groupe sont essentiellement composés d'instruments dérivés, notamment des *swaps* de taux d'intérêt et des contrats de change à terme qualifiés de couverture, ainsi que d'autres instruments dérivés de taux d'intérêt non qualifiés de couverture, de créances commerciales et de trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'application des principes de classification et d'évaluation prévus par la norme IFRS 9 n'a pas eu d'impact significatif dans le bilan ou dans les capitaux propres du Groupe. Le tableau suivant présente les catégories d'actifs financiers selon la norme IAS 39 ainsi que celles selon la norme IFRS 9 pour chaque classe d'actifs financiers au 1^{er} janvier 2018. Il indique l'ajustement lié à la dépréciation des créances clients en fonction des pertes attendues selon IFRS 9.

<i>(en millions d'euros)</i>	Classification initiale selon IAS 39	Nouvelle classification selon IFRS 9	Valeur comptable initiale selon IAS 39	Nouvelle valeur comptable selon IFRS 9
Actifs financiers				
Instruments dérivés dans une relation de couverture.....	JV Rés.	JV Rés.	8,7	8,7
Instruments dérivés dans une relation de couverture.....	JV Cap.	JV Cap.	3,6	3,6
Autres instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.....	JV Rés.	JV Rés.	0,2	0,2
Prêts	Prêts et créances	Coût amorti	0,1	0,1
Dépôts	Prêts et créances	Coût amorti	25,2	25,2
Actifs financiers non courants			37,8	37,8
Créances clients	(1) Prêts et créances	Coût amorti	2 077,0	2 073,2
Rabais fournisseurs à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti	348,6	348,6
Autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	86,6	86,6
Instruments dérivés dans une relation de couverture.....	JV Cap.	JV Cap.	1,0	1,0
Autres instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.....	JV Rés.	JV Rés.	0,1	0,1
Actifs financiers courants			2 513,3	2 509,5
Disponibilités	JV Rés.	JV Rés.	563,6	563,6
Total des actifs financiers.....			3 114,7	3 110,9

(1) Créances clients ajustées des pertes de crédit attendues sous IFRS 9

JV Rés.	Juste valeur en résultat
JV Cap.	Juste valeur en capitaux propres

Concernant la dépréciation des actifs financiers, et notamment la dépréciation des créances clients, le modèle préconisé par la norme IFRS 9 est fondé sur les pertes de crédit attendues, par opposition aux pertes de crédit reconnues en application d'IAS 39. Selon cette dernière, une dépréciation était constatée sur la base d'une matrice standard d'antériorité des créances échues au-delà de 30 jours. Au titre d'IFRS 9, le Groupe applique la méthode simplifiée et enregistre les pertes de crédit attendues sur les créances non échues et celles échues depuis moins de 30 jours sur la base du ratio pertes de crédit constatées sur ventes appliqué. L'application de cette nouvelle méthode de dépréciation a eu pour effet de diminuer les capitaux propres au 1^{er} janvier 2017 de 3,0 millions d'euros. Il n'y a pas eu d'effet sur le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Concernant la comptabilité de couverture, l'ensemble des relations de couverture existantes considérées efficaces sous IAS 39 demeurent applicables selon IFRS 9. En effet, les principes généraux de comptabilisation des instruments éligibles ne sont pas modifiés par IFRS 9. En conséquence, l'application des obligations en matière de comptabilité de couverture selon IFRS 9 n'a pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés.

3.2.2 / Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure approuvées par l'Union européenne

Les normes suivantes ont été publiées par l'IASB et ont été approuvées par l'Union européenne mais ne sont pas encore applicables :

- Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location », qui a été approuvée par l'Union européenne le 31 octobre 2017. Elle représente une évolution majeure dans la comptabilisation des contrats de location. La norme prévoit un modèle unique de comptabilisation chez le preneur qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs pour tous les contrats de location à l'exception de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. A la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur constate une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers et un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat. Pendant cette durée, il doit présenter séparément la charge d'intérêts relative à la dette de loyers de la charge d'amortissement du droit d'utilisation. Si un événement particulier survient (*i.e.* révision de la durée du contrat, changement des loyers variables basés sur un taux ou un index), le preneur doit réévaluer la dette en contrepartie du droit d'utilisation constaté à l'actif. IFRS 16 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et autorise les preneurs à choisir entre la méthode rétrospective et l'approche rétrospective simplifiée présentant l'effet cumulé à la date de première application, soit le 1^{er} janvier 2019, sans information comparative au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Le Groupe a décidé d'appliquer la méthode rétrospective à la date de transition.

Cette nouvelle norme devrait avoir un effet significatif sur la situation financière de Rexel et ses résultats puisque le Groupe a conclu des contrats de location pour la plupart des sites de son réseau d'agences commerciales, de ses centres logistiques et de ses bâtiments administratifs. Rexel a entrepris un important projet de transition à travers l'ensemble du Groupe, démarré en 2016, afin d'identifier et d'évaluer environ 10 000 contrats de location : ceux-ci étant essentiellement composés d'immobilier et de matériel (principalement véhicules et matériels logistiques). A ce titre, Rexel a déployé un logiciel de traitement des contrats de location en conformité avec les exigences d'IFRS 16. A ce jour, toutes les données historiques ont été reprises dans le logiciel et les résultats provisoires sont en cours de finalisation. Rexel prévoit de terminer le processus de transition au cours du premier semestre 2019.

Dans le cadre du projet de transition, l'analyse préliminaire, ayant fait ressortir un droit d'utilisation estimé à 0,8 milliard d'euros et une dette sur contrat de location de 0,9 milliard d'euros, est en cours de validation.

Les hypothèses clés supportant ces estimations portent principalement sur les durées de location et les taux d'actualisation :

- les durées de location ont été estimées à la dernière date du dernier renouvellement des contrats de location en fonction des périodes contractuelles, en prenant en compte les options d'extension ou de rupture anticipée de la location dès lors qu'il est raisonnablement certain d'exercer ces options ;
- les taux d'actualisation ont été évalués sur une base historique par référence aux taux sans risque par devise, à laquelle est ajoutée la marge de crédit du Groupe.

En cas de changement de méthodes comptables, le contrat de Crédit Senior (RCFA) stipule que le calcul du ratio d'endettement (Dette nette / EBITDA) doit être réalisé sur la base des états financiers préparés selon les méthodes utilisées antérieurement à ces changements. En conséquence, l'adoption de la norme IFRS 16 est neutre sur l'obligation relative au ratio d'endettement.

- Le 12 octobre 2017, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 9 intitulé « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » pour autoriser la méthode du coût amorti en cas d'instruments contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de celle-ci entraîne un remboursement inférieur à la somme du principal et des intérêts (ou en juste valeur par le résultat global en fonction du business model). Cet amendement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Le 7 juin 2017, le Comité d'Interprétation de la Fondation IFRS a publié l'interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux ». Cette interprétation clarifie l'application d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Elle précise particulièrement :
 - si le traitement de l'incertitude fiscale doit s'effectuer de façon globale ou séparée ;
 - les hypothèses à retenir relatives à l'examen des traitements fiscaux par les administrations fiscales ;
 - comment une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases d'imposition, les déficits reportables, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'imposition ;
 - qu'une entité doit réévaluer ses jugements et ses estimations en cas de changement dans les faits et circonstances.

IFRIC 23 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, avec une application anticipée possible. Rexel ne prévoit pas d'effet significatif du fait de l'adoption d'IFRS 23.

3.2.3 | Normes et interprétations publiées par l'IASB et par le Comité d'Interprétation des normes internationales d'Information Financière (IFRIC) et non encore approuvées par l'Union européenne

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore approuvées par l'Union européenne. Leur effet éventuel sur le Groupe est en cours d'analyse :

Le 12 décembre 2017, l'IASB a publié le cycle d'amélioration des normes IFRS 2015-2017, contenant quelques amendements aux IFRS et notamment :

- IAS 12 « Impôts sur le résultat » : les amendements précisent que les conséquences fiscales des distributions de dividendes doivent être reconnues dans le compte de résultat quelle que soit l'origine de l'impôt sur les distributions.

- IAS 23 « Coûts d'emprunt » : les amendements précisent que si un emprunt demeure après que l'actif adossé soit mis en service pour son utilisation prévue ou sa cession, alors cet emprunt est considéré comme partie des ressources générales affectées au calcul du taux de capitalisation des emprunts.

Ces amendements sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

3.3 | Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Rexel S.A., société mère du Groupe, et ses filiales directes et indirectes au 31 décembre 2018. Les filiales (y compris les entités *ad hoc*) sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote exerçables effectifs ou potentiels sont pris en considération.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date où il cesse. Tous les actifs et passifs, pertes et gains latents, produits et charges, dividendes et autres transactions résultant de transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes supportées par les filiales consolidées sont attribuées aux intérêts ne conférant pas le contrôle pour leur quote-part, y compris lorsqu'elles conduisent à reconnaître des montants débiteurs.

3.4 | Conversion des opérations en devises étrangères

Les opérations incluses dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évaluées en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle).

La monnaie fonctionnelle de Rexel et la monnaie de présentation des états financiers du Groupe sont l'euro.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euro en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaie étrangère et de la conversion au cours de clôture des actifs et passifs non monétaires en monnaie étrangère sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le *goodwill* et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euro en utilisant le cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres (écarts de conversion).

Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont repris lors de la sortie de l'activité à l'étranger et sont intégrés au résultat de cession.

3.5 | Immobilisations incorporelles

Goodwill

Le coût d'une acquisition est déterminé à la date d'acquisition. Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées à leur juste valeur estimée à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur des contreparties conditionnelles, classées en actifs ou en dettes, sont comptabilisées en résultat. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

A la date d'acquisition, l'excédent entre la contrepartie transférée augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle et la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en *goodwill*.

Le *goodwill* est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie (UGT).

Le *goodwill* n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue et dans tous les cas au moins une fois par an. De telles circonstances incluent des changements significatifs, défavorables et présentant un caractère durable de l'environnement économique ou des hypothèses et objectifs mis en avant lors de l'acquisition.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat (dans la rubrique « Autres charges »).

Les pertes de valeur comptabilisées au titre du *goodwill* sont irréversibles.

Si le *goodwill* a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le *goodwill* lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le *goodwill* ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur.

Les actifs incorporels identifiables, acquis lors d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés à la juste valeur dans le cadre de l'affectation du coût de regroupement. Les actifs incorporels sont considérés comme identifiables, s'ils résultent de droits contractuels ou légaux ou s'ils sont séparables.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel, sauf si cette durée d'utilité est indéfinie. Les actifs incorporels, dont la durée d'utilité est indéfinie, font l'objet d'un test de dépréciation systématique au minimum à chaque date de clôture. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie est réexaminée annuellement, afin de déterminer si l'appréciation du caractère indéfini de la durée d'utilité pour cet actif continue d'être justifiée. Lorsque la durée d'utilité devient déterminable, l'appréciation du caractère indéfini de la durée d'utilité est modifiée de manière prospective. Les autres actifs incorporels sont amortis à partir de la date à laquelle ils sont prêts à être mis en service. Les durées d'utilité estimées pour les frais de développement de logiciels activés sont comprises entre 3 et 10 ans.

3.6 | Immobilisations corporelles

Actifs en pleine propriété

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur.

Actifs en location

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Les autres contrats de locations sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs acquis dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisés pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location au commencement du contrat, diminuée du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur. Les paiements minimaux de location sont répartis entre la charge financière et la réduction de la dette restant due. La charge financière est allouée pour chaque période durant la durée de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de la dette. Les gains de cession résultant des opérations de cession-bail d'immobilisations corporelles sont reconnus intégralement lors de la vente, lorsque le contrat de location est un contrat de location simple et que la transaction est réalisée à la juste valeur. Ils sont étalés en linéaire sur la durée de location dans le cas d'un contrat de location-financement.

Les actifs détenus dans le cadre de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue, de la même manière que les immobilisations en propre ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location.

Les paiements relatifs aux contrats de locations simples sont reconnus dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les primes et avantages reçus lors de l'entrée dans la location sont reconnus en résultat de manière linéaire comme faisant intégralement partie de la charge de location.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Bâtiments administratifs et commerciaux 20 à 35 ans
- Agencements et aménagements, installations générales 5 à 10 ans
- Matériel de transport 3 à 8 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

3.7 | Stocks

Les stocks comprennent essentiellement des marchandises. Ils sont évalués au plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé par référence à la méthode du Premier Entré, Premier Sorti, en incluant les coûts de transport et en déduisant les remises et rabais fournisseurs. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé à la date de clôture, diminué des coûts estimés pour réaliser la vente, en tenant compte de leur obsolescence technique ou commerciale et des risques liés à leur faible rotation.

3.8 | Actifs financiers

Classification et évaluation des actifs financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVCAP) ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat (JVRES). Les actifs financiers détenus par le Groupe sont composés principalement de créances commerciales, de trésorerie et équivalents de trésorerie, d'instruments dérivés financiers comprenant des *swaps* de taux d'intérêt et des contrats de change à terme destinés à la couverture, ainsi que d'autres instruments dérivés non éligibles à la comptabilisation de couverture.

Lors de la comptabilisation initiale, à l'exception des créances commerciales, le Groupe évalue un actif financier à la juste valeur, à laquelle s'ajoutent, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas classé en JVRES, les coûts de transaction. Les créances commerciales, ne contenant pas de composante financière significative, sont évalués à leur valeur de transaction lors de leur comptabilisation initiale.

Les créances commerciales sont classifiées comme étant évaluées au coût amorti étant donné qu'elles sont uniquement détenues dans le but de percevoir les flux de trésorerie contractuel correspondant aux remboursements du principal et aux versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont ensuite évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont susceptibles d'être dépréciés. Les produits et charges liés à une décomptabilisation, à une modification ou à une dépréciation de l'actif financier sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les instruments dérivés actifs désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la JVCAP. Les variations de juste valeur sont constatées dans le résultat global. Lors de la décomptabilisation, les variations de juste valeur cumulées dans le résultat global sont recyclées dans le compte de résultat (voir note 3.10).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont classifiés comme JVRES. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse et les dépôts à vue, ainsi que les placements à court terme très liquides dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés au bilan à la juste valeur et les variations sont constatées dans le compte de résultat.

Décomptabilisation des créances clients

Rexel gère plusieurs programmes de titrisation de créances commerciales et d'affacturage lui permettant de céder des créances commerciales éligibles et de recevoir un paiement en numéraire. Les créances clients sont décomptabilisées dès lors que :

- le Groupe a transféré ses droits à recevoir des paiements au titre de l'actif ou qu'il a rempli son obligation de payer les flux de trésorerie reçus à une tierce partie dans le cadre d'un accord de transfert ;
- le Groupe a transféré, en substance, tous les risques et avantages attachés aux créances.

Quand le Groupe a transféré ses droits à recevoir des paiements en numéraire au titre d'un actif ou a conclu un contrat de transfert de créances, il évalue dans quelle mesure il a conservé les risques et avantages liés à la possession des créances. Quand il n'a pas transféré les risques et avantages de l'actif, les créances cédées restent inscrites à l'actif du bilan tandis que les financements reçus sont traités comme des dettes financières.

Dépréciation

Le Groupe constate une dépréciation pour les pertes de crédit attendues sur toutes les créances clients. Il applique la méthode simplifiée pour calculer les pertes de crédit attendues et comptabilise une provision pour dépréciation fondée sur une matrice standard d'antériorité des créances échues. Le Groupe considère qu'une créance client échue depuis plus de 30 jours présente un risque de défaut. La perte de crédit attendue comptabilisée par le Groupe sur les créances non risquées (non échues et échues depuis moins de 30 jours) est calculée selon l'historique des pertes de crédit rapportées aux ventes. Dans certains cas, le Groupe peut également constater qu'une créance présente un risque de non-recouvrement lorsqu'il existe des indications objectives que le Groupe ne recevra pas le montant contractuel de la créance en totalité.

3.9 | Passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés en passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat, en emprunts et dettes financières, en dettes fournisseurs ou en instruments dérivés affectés à des couvertures efficaces. Les passifs financiers du Groupe sont composés de dettes fournisseurs et autres créditeurs, d'emprunts et dettes financières incluant les découverts, ainsi que d'instruments dérivés financiers. Les passifs financiers sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à la juste valeur et, pour ce qui concerne les emprunts et les dettes financières, sont diminués des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Ces coûts de transaction incluent les honoraires et les commissions payés aux agents et aux conseils, ainsi que les prélèvements des autorités de marché, les commissions de bourse et les droits d'enregistrement. En revanche, ils n'incluent ni les primes d'émission, ni l'allocation de frais administratifs internes ou de frais de siège.

Les dettes fournisseurs ne comprennent que les dettes dues aux fournisseurs de marchandises destinées à être revendues. Les factures à payer aux fournisseurs de frais généraux sont classées en autres dettes dans les passifs courants. Les coûts de transaction sont considérés comme étant comptabilisés à la juste valeur étant donné que ces dettes ne contiennent pas de composante financière significative (la date d'échéance étant inférieure à un an).

La catégorie « emprunts et dettes financières » est la plus importante pour le Groupe. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont inclus dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux

d'intérêt effectif et, ainsi, sont amortis en résultat sur la durée de l'instrument. Les pertes et profits liés à la décomptabilisation sont comptabilisés en compte de résultat.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat incluent uniquement les instruments financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture. Les variations ultérieures de juste valeur sont constatées en compte de résultat.

Les instruments financiers passifs de couverture de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat global lors de leur comptabilisation initiale. Les variations ultérieures de juste valeur sont constatées en résultat global. Lors de leur décomptabilisation, l'effet cumulé des variations de juste valeur est recyclé en résultat (voir note 3.10).

3.10 | Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, tels que les contrats à terme, des *swaps* de taux d'intérêt afin de couvrir ses risques de taux de change et ses risques de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur du jour où le contrat de dérivé est conclu. Postérieurement, ils sont réévalués à la juste valeur. Les dérivés sont assimilés à des actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et à des passifs financiers lorsque la juste valeur est négative.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont classées de la façon suivante :

- Couverture de juste valeur afin de couvrir l'exposition à la variabilité de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement hors bilan ;
- Couverture de flux de trésorerie afin de couvrir l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie associée à un risque particulier sur un actif ou un passif ou sur une transaction prévue hautement probable ou au risque de variation des taux de change sur un engagement hors bilan ;
- Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Lors de la mise en place d'une relation de couverture, le Groupe désigne formellement la couverture et décrit dans une documentation structurée la relation de couverture qu'il espère atteindre en décrivant l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture.

Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur est utilisée lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné en tant que couverture des variations de juste valeur d'une dette figurant au bilan, telle qu'une dette financière à taux fixe, comme, par exemple, des obligations.

Les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les éléments couverts sont réévalués à leur juste valeur pour la part du risque couvert. Les ajustements de la valeur nette comptable de l'élément couvert correspondant sont également comptabilisés en résultat.

Pour la couverture de juste valeur adossée à des éléments comptabilisés au coût amorti, tout ajustement de la valeur comptable est amorti par le compte de résultat sur la durée de vie restante de l'instrument dérivé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Quand la couverture est décomptabilisée, la juste valeur non amortie est constatée immédiatement en résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction future hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée dans la réserve de couverture des flux de trésorerie incluse dans les autres éléments du résultat global.

Si la transaction future conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif non financier, les profits et pertes associés sont recyclés de la réserve de couverture des flux de trésorerie vers le coût initial de l'actif ou du passif non financier. Si la transaction future conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif financier, les profits et pertes associés, qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sont repris dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles l'actif ou le passif affecte le résultat (par exemple, lorsque le produit ou la charge d'intérêt est comptabilisé).

Pour les couvertures de flux de trésorerie autres que celles décrites dans le paragraphe précédent, les profits et pertes associés cumulés sont recyclés de la réserve de couverture des flux de trésorerie vers le résultat de la ou des périodes au cours desquelles la transaction future couverte affecte le résultat. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Lorsque la transaction couverte n'est plus hautement probable, le profit (la perte) cumulé(e) latent(e), qui avait été comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global, est reclassé(e) immédiatement en résultat.

Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

La part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

3.11 | Estimation de la juste valeur

Le Groupe évalue les instruments financiers tels que les dérivés à la juste valeur à chaque arrêté.

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est soit reconnue, soit donnée en information sont classés dans des catégories selon une hiérarchie de juste valeur :

Niveau 1

La juste valeur des instruments financiers échangés sur des marchés actifs (tels que les dérivés et les placements échangés sur des marchés publics) est basée sur le prix de marché coté à la date de clôture. Le prix de marché coté utilisé pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le prix vendeur ; le prix de marché coté approprié pour les dettes financières est le prix acheteur. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 1 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 13.

Niveau 2

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (par exemple les dérivés de gré à gré) est déterminée grâce à des techniques d'évaluation. Les hypothèses utilisées sont observables soit directement (c'est-à-dire telles que des prix) ou indirectement (c'est-à-dire déterminées à partir de prix). Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 2 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 13.

Le niveau utilisé pour évaluer la juste valeur d'un instrument financier est indiqué dans la synthèse des actifs financiers (note 16) et dans la synthèse des passifs financiers (note 25).

3.12 | Capital

Rachat d'instruments de capitaux propres

Lorsque la Société rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en réduction des capitaux propres.

Dividendes

Les dividendes payés en numéraire sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

3.13 | Avantages du personnel

3.13.1 | Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires et rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les absences rémunérées, l'intéressement et les primes payables dans les douze mois suivant la fin de la clôture de l'exercice. Ils sont évalués sur une base non actualisée et sont comptabilisés dans le résultat opérationnel dès que le service est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant correspondant aux bonus et plans d'intéressement réglés en trésorerie, dès lors que le Groupe a une obligation légale ou implicite de payer ces rémunérations en raison de services rendus par les salariés et lorsque l'obligation peut être estimée de façon fiable.

3.13.2 / Engagements de retraites et autres avantages à long terme

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite, ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités ;
- les autres avantages à long terme (pendant la période d'activité) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes à cotisations définies, qui ne sont pas porteurs d'engagement futur lorsque l'obligation juridique ou implicite de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues ;
- les régimes à prestations définies, par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

Engagements de retraite

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi, incluant les régimes de retraite, est calculée séparément pour chaque plan, en estimant le montant des avantages futurs auxquels les employés ont droit, au titre des services rendus dans la période en cours et dans les périodes passées. Ce montant est actualisé afin de calculer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est le taux de rendement à la clôture des obligations de première catégorie, présentant une échéance similaire aux engagements du Groupe. Le calcul est réalisé périodiquement, par un actuair indépendant, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées.

Le passif, enregistré au bilan au titre des régimes à prestations définies, représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des plans à prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs dédiés.

Lorsque la valeur des actifs du plan excède le montant des engagements du Groupe, l'actif reconnu est limité à la valeur actualisée des remboursements futurs des fonds disponibles du régime ou des réductions de cotisations futures.

Lorsque les droits des employés augmentent (ou sont réduits), la part de l'augmentation (ou de la diminution), liée aux services passés rendus par les employés, est reconnue immédiatement en charge (produit) dans le compte de résultat. Le coût des services au titre de la période, ainsi que les coûts administratifs de gestion des fonds, sont présentés au compte de résultat en frais commerciaux et administratifs. Les charges et produits liés à l'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies nette des actifs du plan sont présentés en charges et produits financiers.

Les réévaluations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies comprenant (i) les pertes et gains actuariels, (ii) le rendement réel des actifs incluant les dépenses administratives liées à la gestion des actifs et (iii) les variations de l'effet du plafonnement des actifs sont constatées dans les autres éléments du résultat global.

Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme comprennent essentiellement les médailles du travail et les congés sabbatiques. L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ce montant est actualisé au taux fondé sur des obligations de première catégorie, dont les dates d'échéance sont proches de celles des engagements du Groupe prévalant à la date de clôture.

Les pertes et gains actuariels sont reconnus immédiatement en résultat, dans les frais administratifs et commerciaux.

3.14 | Paiements fondés sur des actions

Les programmes d'attribution gratuite d'actions, qualifiés de transaction réglée en instruments de capitaux propres, permettent aux membres du personnel du Groupe de recevoir des actions de la société mère du Groupe. La juste valeur des actions attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des autres réserves sur la période durant laquelle le personnel acquiert les droits. La charge est déterminée en tenant compte d'une estimation du nombre d'instruments en fonction des conditions d'attribution.

La juste valeur des actions attribuées est évaluée à la date d'attribution en utilisant un modèle approprié en fonction des caractéristiques des plans.

3.15 | Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dès lors que l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant, d'une part, les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent par le marché et, d'autre part, les risques spécifiques à ce passif, le cas échéant.

Provisions pour restructuration

Une restructuration est un programme planifié et contrôlé par la Direction, qui modifie de façon significative, soit le champ d'activité de l'entité, soit la manière dont cette activité est gérée.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a, soit commencé à exécuter le plan, soit rendu public le plan. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées. Les dépenses de restructuration sont comptabilisées en « autres charges » (voir note 3.16). Les coûts de restructuration comprennent principalement les charges de personnel (indemnités pour rupture de contrat de travail, préretraite, préavis non effectués), les fermetures d'établissements et les indemnités de rupture de contrats non résiliables.

Provisions pour contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers, ainsi que l'effet probable des garanties données par le Groupe dans le cadre de cession d'immobilisations ou de filiales.

Ces provisions incluent également les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration compétente ne fait pas l'objet d'une provision s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de la position du Groupe dans le contentieux en cours l'opposant à l'administration compétente.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes, dès que le montant peut être chiffré de manière fiable.

3.16 | Produits des contrats conclus avec les clients

Les obligations de performance de Rexel consistent essentiellement à fournir des produits électriques et à les acheminer sur le site du client en fournissant la prestation de transport. Compte tenu de la nature de son activité, les contrats conclus avec les clients ont généralement une durée inférieure à un an.

Les revenus générés par la vente de produits et les prestations de transport facturées aux clients sont présentés en chiffre d'affaires dans le compte de résultat. Les ventes sont comptabilisées au moment où le contrôle des marchandises est transféré au client, en général lors de la livraison ou de l'expédition des marchandises.

Rexel satisfait à ses obligations de prestation par le biais de ventes sur stocks ou de ventes directes :

- Les ventes sur stocks sont expédiées directement des entrepôts de Rexel vers les sites des clients,
- Les ventes directes sont représentatives d'accords avec les clients au terme desquels le Groupe mandate un fournisseur tiers pour expédier des produits chez le client sur la base d'un bon de commande du client adressé à Rexel sans que ces produits ne transitent pas les entrepôts du Groupe. Dans la plupart des cas, le Groupe agit comme principal dès lors :
 - qu'il a la responsabilité ultime de satisfaire la commande du client et qu'il fixe le prix,
 - qu'il obtient le contrôle des marchandises au moment où elles sont enlevées par le transporteur jusqu'à ce qu'elles soient livrées sur le site du client,
 - qu'il porte le risque de stock durant le transfert des marchandises et le risque de retour consécutif à la livraison.

Dans des cas très limités où ces conditions ne sont pas remplies, Rexel est considéré comme agent et comptabilise en chiffre d'affaires une commission représentant la différence entre le montant facturé au client et celui facturé par le fournisseur.

Le Groupe accorde des remises de volume à certains clients dès lors que les quantités achetées sur une période donnée sont supérieures à un seuil fixé contractuellement. Les remises sont déduites des montants dus par les clients. Pour estimer le montant des remises à accorder, le Groupe applique la méthode du montant le plus probable d'après le contrat et comptabilise un rabais à accorder aux clients.

Certains contrats accordent aux clients un droit de retour de marchandises dans une période donnée. Pour les marchandises qui sont susceptibles d'être retournées, le Groupe constate une dette liée à la réduction du chiffre d'affaires pour le montant estimé le plus probable. Un droit de retour correspondant au droit de récupérer des produits en provenance d'un client est également comptabilisé à l'actif en contrepartie du coût des ventes.

3.17 | Rabais fournisseurs

Conformément à la pratique en vigueur dans le secteur de la distribution, Rexel conclut des accords annuels avec un certain nombre de fournisseurs, au terme desquels le Groupe reçoit des rabais fondés sur des volumes d'achats, des subventions marketing et d'autres remises du fait des achats de marchandises réalisés avec ces fournisseurs.

Les rabais relatifs aux achats de marchandises destinées à être revendues sont comptabilisés en diminution du coût des marchandises vendues ou contribuent à réduire la valeur d'inventaire des marchandises en stock à la clôture de l'exercice.

Une partie de ces rabais liés aux volumes d'achat est calculée mécaniquement selon des taux garantis (rabais inconditionnels) avec une part limitée de jugement. Une autre partie de ces rabais est conditionnée à l'atteinte d'objectifs et est déterminée selon des taux croissants par tranche d'achats réalisés sur une période donnée (rabais conditionnels). La plupart des accords s'appliquent sur la base d'achats annuels qui sont éligibles à un rabais. La détermination du montant des rabais enregistrés au compte de résultat à la clôture de l'exercice est basée sur la méthode du montant le plus probable et repose sur l'estimation des achats bénéficiant de rabais par catégorie d'articles.

Les rabais liés à des actions marketing spécifiques, qui représentent une part mineure des rabais reçus par le Groupe, sont comptabilisés en minoration du coût des ventes lorsque les prestations sont exécutées.

3.18 | Autres produits et autres charges

Les autres produits et autres charges opérationnels comprennent, quel que soit leur montant, les gains et pertes sur cessions d'actifs, les dépréciations d'actifs, les charges de restructuration et d'intégration des entreprises acquises, les coûts de cessation d'activité, les frais connexes des acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises ainsi que d'autres éléments significatifs tels que les litiges. Ces éléments sont présentés séparément dans le compte de résultat, afin de permettre l'évaluation de la performance commerciale des secteurs opérationnels par la Direction Générale de Rexel, agissant en tant que principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8 « Secteurs Opérationnels ».

3.19 | Charges financières (nettes)

Les charges financières (nettes) comprennent les intérêts à payer sur les emprunts qui sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes sur les actions préférentielles remboursables, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes, les profits et pertes de change et les produits et charges sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat (voir note 3.10).

Les produits correspondant à des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat soit dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement du coupon. La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.20 | Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont constatés directement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé respectivement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant d'une part les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture et d'autre part tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) le *goodwill* non déductible fiscalement, (ii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dès lors qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible, ainsi que (iii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction, qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables suffisants pour le recouvrer. Il est réduit dès lors qu'il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible, en constatant une provision pour dépréciation de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Le calcul de l'impôt sur le résultat de l'exercice est expliqué dans la note 11.

3.21 | Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à la disposition de la direction pour analyser les résultats de l'activité du Groupe. La structure de cette information est organisée par zone géographique en accord avec l'organisation interne du Groupe.

Sur ces bases, les secteurs opérationnels sont les suivants :

- l'Europe ;
- l'Amérique du Nord ;
- la zone Asie-Pacifique.

Le *reporting* financier du Groupe est revu mensuellement par la Direction Générale agissant en tant que principal décideur opérationnel.

3.22 | Résultats par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué pour ses actions ordinaires.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est déterminé en retrayant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les options sur actions et les actions attribuées gratuitement aux membres du personnel.

4. | REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En 2017 et en 2018, le Groupe n'a réalisé aucun investissement significatif.

5. | CESSION D'ENTITÉS CONSOLIDÉES

En 2018, Rexel a décidé de recentrer ses activités en Chine sur le marché des automatismes industriels et de sortir des activités non rentables de distributeur généraliste et du marché de la construction non résidentielle. En conséquence, le Groupe a conclu des accords pour céder les entités concernées par ces activités. La cession sera effective au cours du 1^{er} trimestre 2019. Rexel a enregistré une dépréciation de 25,4 millions d'euros sur les actifs destinés à être cédés (voir note 14).

Ces activités ne sont pas significatives à l'échelle du Groupe.

Dans le cadre de son programme de désinvestissement, le Groupe a cédé, en 2017, ses activités en Asie du Sud-Est incluant la Thaïlande, l'Indonésie, Singapour, le Vietnam, les Philippines, Macao et la Malaisie. Cette cession a été réalisée en deux opérations distinctes :

- Le 25 mai 2017, le Groupe a cédé, pour un montant de 3,5 millions d'euros, sa filiale Lenn International Pte Ltd, un distributeur de câbles basé à Singapour. Cette opération s'est traduite par une perte de cession avant impôt d'un montant de 11,1 millions d'euros (10,1 millions d'euros après impôt).
- Le 19 décembre 2017, Rexel a vendu sa participation dans Rexel South East Asia, société holding contrôlant l'ensemble de ses activités dans le sud-est asiatique, à la société d'investissements American Industrial Acquisition Corporation. Rexel a fait un apport en numéraire de 26,6 millions d'euros au moment de la vente. Une perte de cession de 57,6 millions d'euros avant impôt (47,7 millions d'euros après impôt) a été enregistrée au titre de cette opération. Les résultats des activités du sud-est asiatique et les flux de trésorerie ont été consolidés jusqu'au 30 novembre 2017.

Les contrats de cession n'incluent aucune garantie spécifique vis-à-vis des acquéreurs autre que celles habituellement octroyées.

6. | INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels présentés sont l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie-Pacifique.

Informations par secteur géographique pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

2018 (en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Total des secteurs opérationnels	Holdings et autres éléments de réconciliation	Total consolidé
Exercice clos le 31 décembre						
Ventes sur stock	6 889,7	3 056,8	1 073,2	11 019,7	-	11 019,7
Ventes directes	673,8	1 763,7	141,9	2 579,4	-	2 579,4
Ristournes, escomptes et services	(213,5)	(19,2)	(0,7)	(233,3)	-	(233,3)
Chiffre d'affaires hors groupe.....	7 350,0	4 801,3	1 214,4	13 365,7	-	13 365,7
EBITA ⁽¹⁾	409,3	197,1	24,7	631,1	(30,7)	600,4
Dépréciation du goodwill	(56,3)	-	-	(56,3)	-	(56,3)
Au 31 décembre						
Besoin en fonds de roulement	660,6	725,8	136,7	1 523,2	(4,3)	1 518,9
Goodwill	2 324,0	1 408,0	139,0	3 871,1	-	3 871,1
2017 ⁽²⁾ (en millions d'euros)						
	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Total des secteurs opérationnels	Holdings et autres éléments de réconciliation	Total consolidé
Exercice clos le 31 décembre						
Ventes sur stock	6 757,1	2 982,7	1 207,2	10 947,0	-	10 947,0
Ventes directes	720,1	1 735,3	103,5	2 558,9	-	2 558,9
Ristournes, escomptes et services	(190,3)	(10,8)	(1,8)	(202,9)	-	(202,9)
Chiffre d'affaires hors groupe.....	7 286,9	4 707,1	1 309,0	13 303,0	-	13 303,0
EBITA ⁽¹⁾	435,0	180,2	11,9	627,1	(33,0)	594,1
Dépréciation du goodwill	(120,7)	-	(13,0)	(133,7)	-	(133,7)
Au 31 décembre						
Besoin en fonds de roulement	668,7	616,9	121,3	1 406,9	(36,9)	1 369,9
Goodwill	2 377,4	1 380,4	157,1	3 914,9	-	3 914,9

(1) L'EBITA est défini comme le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises et avant autres produits & autres charges.

(2) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

La réconciliation de l'EBITA avec le résultat net avant impôt du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017 ⁽¹⁾
EBITA	600,4	594,1
Amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises	(15,7)	(19,0)
Autres produits et autres charges	(174,9)	(253,0)
Charges financières nettes	(100,6)	(145,6)
Résultat net avant impôt	309,2	176,5

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

La réconciliation du total des actifs et passifs alloués avec le total des actifs du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017 ⁽¹⁾
Besoin en fonds de roulement	1 518,9	1 369,9
Goodwill	3 871,1	3 914,9
Total des actifs et passifs alloués	5 389,9	5 284,8
Passifs inclus dans le besoin en fonds de roulement	2 762,2	2 759,9
Intérêts courus à recevoir	2,2	1,0
Autres actifs non courants	1 362,6	1 359,7
Actifs d'impôt différé	85,8	96,6
Créances d'impôt courant	14,4	48,1
Actifs destinés à être cédés	41,9	-
Instruments dérivés	1,5	1,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	544,9	563,6
Total des actifs du Groupe	10 205,3	10 114,9

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

7. | FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017 ⁽¹⁾
Charges de personnel	1 631,4	1 643,0
Charges d'occupation des locaux	269,0	271,9
Coûts de transport	246,8	238,6
Autres charges externes	412,9	410,2
Amortissements	100,1	99,8
Amortissements des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises	15,7	19,0
Créances irrécouvrables	26,4	24,6
Total des frais administratifs et commerciaux	2 702,2	2 707,0

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

8. | CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017 ⁽¹⁾
Salaires et charges sociales	1 562,6	1 558,4
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	9,1	5,4
Charges de retraite - régime à prestations définies	14,0	12,6
Autres charges de personnel	45,7	66,5
Total charges de personnel	1 631,4	1 643,0

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

Le tableau suivant présente l'effectif moyen par zone géographique :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Europe	15 723	15 787
Amérique du Nord	8 451	8 274
Asie - Pacifique	2 671	3 245
Total des secteurs opérationnels	26 844	27 306
Holdings	171	224
Effectif moyen du Groupe	27 015	27 530

9. | AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
<i>(en millions d'euros)</i>		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles (1)	5,2	1,6
Reprise de provisions non utilisées	9,4	2,1
Gains sur compléments de prix	0,3	1,9
Autres produits opérationnels	0,5	1,5
Total des autres produits	15,4	7,1
Charges de restructuration (2)	(82,5)	(44,1)
Dépréciation du <i>goodwill</i> et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (3)	(61,9)	(133,7)
Dépréciation des actifs destinés à être cédés (4)	(25,4)	-
Perte de cession de l'activité pétrolière et gazière à Singapour..... (5)	-	(68,7)
Moins-values de cession d'immobilisations	(1,5)	(4,6)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(3,0)	-
Litiges	(4,0)	(4,0)
Autres charges opérationnelles (6)	(12,0)	(5,2)
Total des autres charges	(190,3)	(260,1)

(1) Dont un gain de 2,9 millions d'euros sur des cessions d'immeubles et un gain de 1,8 million d'euros dans le cadre de la cession de l'activité automatismes industriels Rockwell en Australie.

(2) Incluant en 2018, les coûts liés aux programmes de transformation des opérations en Allemagne (46,1 millions d'euros), en Espagne (11,8 millions d'euros) et au Royaume-Uni (7,9 millions d'euros). Ces plans comprennent la fermeture d'agences, la réorganisation logistique et la réduction des effectifs des sièges sociaux de ces pays.

Incluant en 2017 (i) des coûts de liquidation pour un montant de 8,8 millions d'euros, principalement constitués de dépréciations d'actifs liés à l'abandon de l'activité pétrolière et gazière en Thaïlande (ii) les coûts de restructuration relatifs aux programmes de transformation des opérations à hauteur de 32,9 millions d'euros (nouvelle organisation régionale aux Etats-Unis, fusion des enseignes au Royaume-Uni, Suède), ainsi que (iii) les coûts liés aux départs de personnel occupant des fonctions de direction au sein du Groupe, pour un montant de 2,4 millions d'euros.

(3) Dont 56,3 millions d'euros de dépréciation du goodwill (29,2 millions d'euros au titre de la Norvège, 21,3 millions d'euros au titre de la Finlande et 5,8 millions d'euros au titre de l'Espagne) et 5,6 millions d'euros de dépréciation du réseau de distribution de la Finlande (dépréciation du *goodwill* pour 86,2 millions d'euros au titre de l'Allemagne, 34,5 millions d'euros au titre de la Finlande et 13,0 millions d'euros au titre de la Nouvelle-Zélande en 2017) (voir note 12.1).

(4) Dépréciation des actifs destinés à être cédés en Chine (voir note 14).

(5) Perte de cession de Rexel South East Asia pour un montant de 57,6 millions d'euros et de Lenn International pte Ltd pour un montant de 11,1 millions d'euros en 2017 (voir note 5).

(6) Comprenant l'effet de (i) l'égalisation des droits à la retraite minimum garantie pour 3,3 millions d'euros et (ii) la cessation de contrat de travail de cadres exécutifs.

10. | CHARGES FINANCIÈRES NETTES

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017 ⁽¹⁾
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1,3	-
Produits d'intérêts sur les créances et prêts	2,0	2,3
Total des produits financiers	3,3	2,3
Charges d'intérêt sur la dette (comptabilisée au coût amorti).....	(81,3)	(94,7)
Produit (charge) d'intérêt sur les dérivés de taux d'intérêt.....	7,7	5,1
Variation de juste valeur des instruments dérivés de taux par le résultat	(3,3)	(2,3)
Coût de l'endettement financier	(76,9)	(91,9)
Frais financiers liés aux opérations de remboursement	-	(18,8)
<i>Gain / (perte) de change</i>	1,3	(2,0)
<i>Variation de juste valeur des instruments dérivés de change par le résultat</i>	(0,1)	3,2
Résultat de change net.....	1,3	1,2
Charge nette sur engagements au titre des avantages du personnel	(8,4)	(9,8)
Charges financières diverses	(19,8)	(28,7)
Autres charges financières	(27,0)	(37,3)
Charges financières nettes	(100,6)	(145,6)

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

(2) Relatifs au remboursement anticipé en 2017 (i) des obligations de 500 millions d'euros à échéance 2022 pour un montant de 12,5 millions d'euros et (ii) des obligations de 330 millions de dollars américains initialement émises pour 500 millions de dollars américains à échéance 2020 pour un montant de 6,3 millions d'euros (voir note 23.1.2).

(3) Comprenant, en 2017, une charge de 10,9 millions d'euros liée à la charge d'actualisation des lettres de crédit dues par des organismes financiers étrangers.

11. | IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Au 1^{er} janvier 2005, Rexel et ses filiales françaises ont constitué un groupe d'intégration fiscale. Rexel utilise également les possibilités de consolidation fiscale dans les pays où de tels régimes existent.

11.1 | Charge d'impôt

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017 ⁽¹⁾
Impôt courant	(110,0)	(66,5)
Impôt différé	(47,5)	(7,6)
Ajustements d'impôt relatifs aux exercices antérieurs.....	0,6	2,2
Charge d'impôt totale	(157,0)	(71,9)

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

11.2 | Actifs et passifs d'impôt différé

La variation des actifs / (passifs) d'impôt différé nets au bilan se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017 ⁽¹⁾
Impôt différé net à l'ouverture de l'exercice	(76,2)	(109,3)
Impôt différé par résultat	(50,3)	(4,5)
Autres éléments du résultat global	(7,3)	19,5
Variations de périmètre	0,2	0,7
Ecarts de conversion	(5,4)	16,5
Autres variations	(0,4)	0,9
Impôt différé net à la clôture de l'exercice	(139,4)	(76,2)

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

Les actifs / (passifs) d'impôt différé proviennent des postes suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017 ⁽¹⁾
Immobilisations incorporelles	(306,6)	(292,6)
Immobilisations corporelles	(9,0)	(5,9)
Actifs financiers	20,2	21,1
Créances clients	12,9	13,8
Stocks	20,1	14,9
Avantages du personnel	78,6	86,8
Provisions pour risques et charges	7,0	7,1
Coûts de transaction sur la dette	2,4	(3,2)
Autres postes	(15,2)	(10,2)
Déficits fiscaux	233,3	252,2
Impôt différé avant dépréciation	43,6	84,1
Dépréciation des actifs d'impôt différé	(183,0)	(160,2)
Actifs (passifs) nets d'impôt différé	(139,4)	(76,2)
dont actifs d'impôt différé	85,8	96,6
dont passifs d'impôt différé	(225,2)	(172,8)

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

La dépréciation des actifs d'impôt différé à hauteur de 183,0 millions d'euros au 31 décembre 2018 (160,2 millions d'euros au 31 décembre 2017) résulte de l'analyse du caractère recouvrable des actifs d'impôt différé de chaque entité fiscale, qui repose sur les résultats taxables prévisionnels des 5 prochains exercices et sur l'analyse des risques liés aux redressements fiscaux notifiés et contestés par le Groupe.

Au 31 décembre 2018, les déficits fiscaux reportables qui ne seront pas utilisés dans les 5 ans et ayant fait l'objet d'une dépréciation concernent principalement ceux encourus en Espagne, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Italie. La date d'expiration des déficits reportables est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Un an.....	-	0,0
Deux ans.....	0,3	0,5
Trois ans.....	2,1	0,3
Quatre ans.....	3,9	2,1
Cinq ans.....	5,2	4,0
Plus de cinq ans.....	757,6	562,5
Total des déficits fiscaux (base taxable) soumis à dépréciation	769,1	569,4

11.3 | Analyse du taux effectif d'impôt

	Exercice clos le 31 décembre			
	2018		2017 ⁽¹⁾	
(en millions d'euros)				
Résultat avant impôt et avant quote-part de résultat dans les entreprises associées	309,2		176,5	
Taux d'impôt légal en France		34,4%		34,4%
Impôt sur le résultat calculé sur la base du taux légal.....	(106,5)		(60,8)	
Contribution exceptionnelle de 15% au taux d'impôt légal en France.....	-	-	(4,9)	-
Différences entre le taux français et les taux étrangers	17,6	(5,7%)	4,5	(2,5%)
Variations de taux d'impôt	1,1	(0,3%)	62,6	(35,5%)
(Déficits fiscaux et crédits d'impôt non reconnus), déficits fiscaux antérieurs reconnus	(30,5)	9,9%	(10,4)	5,9%
(Charges non déductibles), produits non imposables.....	(21,0)	6,8%	(49,6)	28,1%
Autres	(17,7)	5,7%	(13,2)	7,5%
Charge d'impôt de l'exercice	(157,0)	50,8%	(71,9)	40,7%

- (1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).
- (2) Comprenant en 2017 (i) un gain de 56,0 millions d'euros relatif à la baisse du taux d'impôt fédéral aux Etats-Unis de 35% à 21% effective en 2018 et (ii) un gain de 6,9 millions d'euros relatif à la baisse progressive du taux d'impôt en France de 34,4% à 25,8% en 2022.
- (3) Incluant l'effet d'impôt lié à l'absence de reconnaissance de déficits fiscaux reportables en Allemagne pour 18,1 millions d'euros (2,3 millions d'euros en 2017) et en Espagne pour 5,8 millions d'euros (2,8 millions d'euros en 2017).
- (4) Comprenant l'effet d'impôt lié à la non-déductibilité de la dépréciation du *goodwill* pour un montant de 13,6 millions d'euros (36,9 millions d'euros en 2017).
- (5) Comprenant la charge d'impôt liée au redressement fiscal dans la succursale finlandaise de Hagemayer Finance BV pour un montant de 13,5 millions d'euros (voir note 29.1) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour un montant de 6,6 millions d'euros. En 2017, les autres effets d'impôt concernaient (i) l'effet d'impôt relatif à la perte de cession non déductible de Rexel South East Asia à hauteur de 9,8 millions d'euros, (ii) un gain de 9,9 millions d'euros concernant le remboursement de la taxe de 3% sur les dividendes (au titre des années 2013 à 2017), déclarée anticonstitutionnelle, et (iii) la CVAE pour un montant de 6,7 millions d'euros.

12. | ACTIFS NON COURANTS

12.1 | *Goodwill* et immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Partenariats stratégiques	Réseaux de distribution	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles	<i>Goodwill</i>
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2017	185,6	682,6	717,3	1 585,5	4 741,1
Variations de périmètre	-	(1,8)	(1,6)	(3,4)	(40,9)
Acquisitions	-	-	50,2	50,2	-
Cessions	-	-	(53,6)	(53,6)	-
Ecarts de conversion	-	(33,3)	(33,9)	(67,2)	(225,3)
Autres variations	-	-	1,9	1,9	-
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	185,6	647,6	680,2	1 513,4	4 474,9
Variations de périmètre	-	-	0,1	0,1	2,9
Acquisitions	-	-	52,3	52,3	-
Cessions	-	-	(3,9)	(3,9)	(11,2)
Ecarts de conversion	-	2,9	4,4	7,3	16,5
Autres variations	-	-	(1,0)	(1,0)	(4,6)
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	185,6	650,4	732,2	1 568,3	4 478,4
Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2017	-	(5,8)	(470,3)	(476,1)	(440,8)
Variations de périmètre	-	-	0,6	0,6	15,2
Dotations aux amortissements	-	-	(62,1)	(62,1)	(11,6)
Dépréciations	-	-	-	-	(133,7)
Reprise d'amortissement	-	-	49,8	49,8	-
Ecarts de conversion	-	-	23,9	23,9	10,8
Autres variations	-	-	0,1	0,1	-
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2017	-	(5,8)	(457,9)	(463,7)	(560,0)
Variations de périmètre	-	-	(0,1)	(0,1)	-
Dotations aux amortissements	-	-	(59,6)	(59,6)	-
Dépréciations	-	(5,6)	(0,1)	(5,7)	(56,3)
Reprise d'amortissement	-	-	3,2	3,2	-
Ecarts de conversion	-	-	(4,0)	(4,0)	4,3
Autres variations	-	-	0,4	0,4	4,6
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018	-	(11,4)	(518,0)	(529,4)	(607,4)
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2017	185,6	676,8	247,1	1 109,5	4 300,2
Valeurs nettes au 31 décembre 2017	185,6	641,8	222,3	1 049,7	3 914,9
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	185,6	639,0	214,2	1 038,8	3 871,1

Partenariats stratégiques

Les partenariats stratégiques, acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, résultent de droits contractuels. Ils sont évalués sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés.

Réseaux de distribution

Les réseaux de distribution sont considérés comme des actifs séparables dans la mesure où ils pourraient être franchisés. Ils correspondent à la valeur apportée aux agences par leur appartenance à un réseau, notamment à travers les enseignes et les catalogues. Ils sont évalués en utilisant un taux de redevance applicable à des contrats de franchise et en tenant compte de leur rentabilité. Le taux de redevance est compris dans une fourchette de 0,4% à 1,0% des ventes, selon les pays.

Les partenariats stratégiques et les réseaux de distribution ont une durée de vie indéfinie, s'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce qu'ils génèrent des entrées nettes de trésorerie pour le Groupe. Ils ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an et chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

Ce poste comprend principalement la valeur nette comptable des logiciels pour un montant de 126,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 (128,5 millions d'euros au 31 décembre 2017) et celle des relations clients pour un montant de 34,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 (47,9 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Des relations clients sont reconnues lorsqu'une entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés. Elles sont évaluées en utilisant la méthode du surprofit et sont amorties sur leur durée de vie en fonction de leur attrition constatée sur une base historique, comprise entre 5 et 15 ans.

Goodwill

Le *goodwill* acquis lors d'un regroupement d'entreprises représente un paiement en prévision d'avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être identifiés individuellement et comptabilisés séparément, tels que les parts de marché, la valeur du capital humain, la capacité à développer des actifs existants et les synergies attendues de l'acquisition. Dans le secteur de la distribution professionnelle, ces synergies recouvrent en particulier celles attendues en termes d'achats, de logistique, de réseau et de gestion administrative. Le *goodwill* fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an.

Le tableau suivant présente l'allocation du *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie par unités génératrices de trésorerie :

(en millions d'euros)

UGT	Secteur géographique	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
		Goodwill	Immobilisations incorporelles	Total	Goodwill	Immobilisations incorporelles	Total
France	Europe	1 047,7	169,4	1 217,1	1 047,7	169,4	1 217,1
Etats-Unis	Amérique du Nord	972,4	149,7	1 122,1	928,3	142,9	1 071,3
Canada	Amérique du Nord	435,7	64,9	500,6	452,1	67,4	519,4
Suisse	Europe	266,0	37,4	303,4	256,2	36,0	292,2
Royaume-Uni	Europe	193,4	57,2	250,6	195,0	57,7	252,6
Suède	Europe	180,5	18,3	198,8	188,0	19,1	207,1
Allemagne	Europe	98,2	51,7	149,9	98,2	51,7	149,9
Norvège	Europe	128,1	12,5	140,5	158,0	12,6	170,6
Australie	Asie-Pacifique	101,4	23,9	125,3	118,7	25,3	144,0
Autriche	Europe	88,5	13,0	101,5	88,5	13,0	101,5
Belgique	Europe	79,3	-	79,3	76,4	-	76,4
Autres		280,0	226,6	506,6	307,8	232,4	540,2
	Total	3 871,1	824,7	4 695,8	3 914,9	827,4	4 742,3

Test de dépréciation du goodwill

Le Groupe réalise des tests de dépréciation du *goodwill* au niveau du pays, qui représente, pour une entité, le niveau le plus fin de suivi des opérations sont gérées par la direction, afin d'apprécier le retour sur investissement.

Principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée sur la base de la valeur d'utilité, dont le calcul repose sur les flux de trésorerie issus du plan stratégique à 3 ans établi lors du processus budgétaire en novembre 2018. Les flux de trésorerie sont extrapolés sur une période supplémentaire de deux années et prennent en compte une valeur terminale. Un taux de croissance à long terme a été utilisé pour le calcul de la valeur terminale. Par ailleurs, les flux de trésorerie sont actualisés à un taux représentant le coût moyen pondéré du capital après impôt pour chaque pays. Le risque spécifique à chaque unité génératrice de trésorerie est pris en compte à travers le taux d'intérêt de la dette souveraine de chaque pays et le coefficient bêta. Le coût moyen pondéré du capital représente la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs, non déjà retenus dans les projections de flux de trésorerie, en prenant en considération la structure financière et des conditions de financement d'un acteur standard du marché.

Le calcul de la valeur d'utilité est particulièrement sensible aux hypothèses du taux d'EBITA retenu dans la valeur terminale, du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme :

- Taux d'EBITA

Le taux d'EBITA retenu dans la valeur terminale est déterminé pays par pays en fonction des performances passées et attendues, de la part de marché de Rexel, des caractéristiques du marché local, ainsi que par référence à des unités génératrices de trésorerie du Groupe ayant un profil identique.

- Taux d'actualisation et taux de croissance à long terme

Les taux d'actualisation après impôt et les taux de croissance à long terme utilisés pour évaluer la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie sont les suivants :

	2018			2017		
	Taux d'actualisation (WACC)	Taux de croissance à long terme	WACC - taux de croissance à long terme	Taux d'actualisation (WACC)	Taux de croissance à long terme	WACC - taux de croissance à long terme
France	7,3%	1,8%	5,6%	7,8%	1,8%	6,0%
Etats-Unis	8,5%	2,3%	6,3%	7,8%	1,8%	6,0%
Canada	8,5%	2,3%	6,3%	7,8%	1,8%	6,0%
Suisse	7,2%	1,0%	6,2%	7,0%	0,8%	6,2%
Royaume-Uni	7,6%	1,8%	5,9%	7,8%	1,8%	6,0%
Suède	7,6%	1,8%	5,9%	7,8%	1,8%	6,0%
Allemagne	6,8%	1,8%	5,1%	7,3%	1,8%	5,5%
Norvège	7,7%	1,8%	6,0%	7,8%	1,8%	6,0%
Australie	8,8%	2,5%	6,3%	9,8%	2,5%	7,3%
Autriche	7,7%	1,8%	6,0%	7,3%	1,8%	5,5%
Belgique	7,2%	1,8%	5,5%	7,3%	1,8%	5,5%
Autres	5,8% à 15,7%	1,0% à 5,0%	4,8% à 10,7%	5,8% à 15,5%	1,0% à 5,0%	4,8% à 13,8%

Dépréciation

Compte tenu d'une rentabilité plus faible que prévue en 2018 en Norvège, en Finlande et en Espagne, le Groupe a revu ses prévisions à la baisse, y compris le taux d'EBITA retenu dans la valeur terminale. Il en résulte une charge de dépréciation de 56,3 millions d'euros, allouée aux *goodwill* de la Norvège pour 29,2 millions d'euros, de la Finlande pour 21,3 millions d'euros et de l'Espagne pour 5,8 millions d'euros, portant la valeur nette comptable du *goodwill* de la Norvège à 128,1 millions d'euros, celles de la Finlande et de l'Espagne à zéro.

Par ailleurs, une dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie de la Finlande a été constatée pour un montant de 5,6 millions d'euros.

En 2017, une dépréciation avait été constatée pour un montant de 133,7 millions d'euros et allouée aux *goodwill* de l'Allemagne pour 86,2 millions d'euros, de la Finlande pour 34,5 millions d'euros et de la Nouvelle-Zélande pour 13,0 millions d'euros, portant la valeur nette comptable des *goodwill* de l'Allemagne, de la Finlande et de la Nouvelle-Zélande respectivement à 98,2 millions d'euros, 21,3 millions d'euros et 11,2 millions d'euros.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente l'effet sur la charge de dépréciation du *goodwill* d'une variation de 50 points de base du taux d'EBITA, du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme :

	Goodwill et immobilisations incorporelles nettes à durée de vie indéfinie	EBITA (-50 pt de %)	Taux d'actualisation (+ 50 pt de %)	Croissance à long terme (-50 pt de %)
France	1 217,1	-	-	-
Etats-Unis	1 122,1	-	-	-
Canada	500,6	(27,6)	(26,9)	(15,2)
Suisse	303,4	-	-	-
Royaume-Uni	250,6	(40,8)	(27,6)	(19,7)
Suède	198,8	-	-	-
Allemagne	149,9	(25,7)	(4,6)	-
Norvège	140,5	(13,9)	(14,6)	(10,4)
Australie	125,3	(12,4)	(5,7)	(0,2)
Autriche	101,5	-	-	-
Belgique	79,3	-	-	-
Autres	506,6	(17,6)	(9,5)	(4,0)
Total	4 695,8	(138,0)	(88,9)	(49,5)

12.2 | Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériels et outillages	Autres actifs corporels	Total immobilisations corporelles
Valeurs brutes au 1er janvier 2017	237,6	682,3	30,7	950,6
Variations de périmètre	-	(2,8)	(0,2)	(3,0)
Acquisitions	5,9	47,2	9,1	62,3
Cessions	(1,0)	(59,8)	(0,6)	(61,4)
Ecarts de conversion	(5,9)	(24,0)	(0,7)	(30,6)
Autres variations	0,1	1,5	(3,5)	(1,9)
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	236,7	644,5	34,8	916,0
Variations de périmètre	-	0,1	-	0,1
Acquisitions	4,2	59,3	6,2	69,8
Cessions	(5,2)	(30,9)	(2,8)	(38,9)
Ecarts de conversion	0,7	0,9	0,1	1,7
Autres variations	-	(1,5)	(0,1)	(1,6)
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	236,5	672,4	38,2	947,1
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2017	(138,8)	(510,0)	(19,4)	(668,2)
Variations de périmètre	-	1,9	0,1	2,0
Dotations aux amortissements	(8,2)	(46,1)	(2,3)	(56,7)
Dépréciations	-	-	(0,1)	(0,1)
Reprises d'amortissements	0,6	57,5	0,6	58,8
Ecarts de conversion	3,1	16,8	0,1	20,0
Autres variations	(0,1)	0,2	-	0,1
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2017	(143,3)	(479,7)	(21,0)	(644,0)
Variations de périmètre	-	(0,1)	-	(0,1)
Dotations aux amortissements	(7,6)	(46,1)	(2,4)	(56,2)
Dépréciations	(0,4)	-	-	(0,4)
Reprises d'amortissements	3,6	29,9	0,3	33,7
Ecarts de conversion	(0,3)	(0,2)	-	(0,5)
Autres variations	(0,1)	1,4	0,1	1,4
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018	(148,1)	(494,8)	(23,1)	(666,0)
Valeurs nettes au 1er janvier 2017	98,8	172,3	11,3	282,4
Valeurs nettes au 31 décembre 2017	93,4	164,8	13,8	272,0
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	88,4	177,6	15,1	281,1

Les acquisitions de l'exercice 2018 comprennent 2,6 millions d'euros (5,4 millions d'euros en 2017) d'actifs financés par voie de contrats de location financement. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, ces acquisitions sont incluses dans les flux provenant des activités d'investissement, la dette financière correspondante étant intégrée dans la ligne « Variation des dettes résultant des contrats de location » au sein des flux provenant des activités de financement.

12.3 | Actifs financiers

	Au 31 décembre	
	2018	2017
(en millions d'euros)		
Prêts	0,1	0,1
Dépôts	24,7	25,2
Instruments dérivés	17,7	12,5
Autres actifs financiers	0,2	0,2
Actifs financiers	42,6	38,0

13. | ACTIFS COURANTS

13.1 | Stocks

	Au 31 décembre	
	2018	2017 ⁽¹⁾
(en millions d'euros)		
Coût	1 753,2	1 622,7
Dépréciation	(79,0)	(77,8)
Stocks	1 674,2	1 544,9

⁽¹⁾ Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

Evolution des provisions pour dépréciation

	2018	2017
(en millions d'euros)		
Dépréciation des stocks au 1^{er} janvier	(77,8)	(96,4)
Variations de périmètre	(0,4)	3,7
Dépréciation nette	(7,0)	3,2
Ecart de conversion	(0,5)	4,7
Autres variations	6,7	7,0
Dépréciation des stocks au 31 décembre	(79,0)	(77,8)

13.2 | Créances clients

	Au 31 décembre	
	2018	2017 ⁽¹⁾
(en millions d'euros)		
Valeur nominale	2 205,3	2 192,4
Dépréciation	(113,8)	(118,1)
Créances clients	2 091,5	2 074,4

⁽¹⁾ Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

Les créances clients incluent les taxes collectées pour le compte des autorités fiscales qui, dans certains cas, peuvent être récupérées auprès de celles-ci lorsque le client fait défaut. Ces taxes recouvrables s'élevaient à 250,0 millions d'euros au 31 décembre 2018 (234,0 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance-crédit dans certains pays significatifs. Le montant des créances couvertes par ces programmes s'élevait à 820,1 millions d'euros au 31 décembre 2018 (867,7 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Enfin, dans certains pays, le Groupe bénéficie de garanties supplémentaires en fonction des spécificités juridiques locales, notamment aux États-Unis et au Canada. Les montants couverts par ces garanties représentent 225,6 millions d'euros au 31 décembre 2018 (226,1 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Evolution des provisions pour dépréciation

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017 ⁽¹⁾
Dépréciation des créances clients au 1er janvier	(118,1)	(129,7)
Variations de périmètre	(0,1)	3,5
Dépréciation nette	4,5	5,0
Ecarts de conversion	(0,2)	3,2
Dépréciation des créances clients au 31 décembre	(113,8)	(118,1)

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

(2) Dont reprise de provisions relatives à des créances passées en pertes pour un montant de 25,5 millions d'euros en 2018 (34,3 millions d'euros en 2017)

Au 31 décembre 2018, des créances clients font l'objet de dépréciations estimées sur une base individuelle à la suite de la constatation d'un risque avéré de défaut du client en question, pour un montant de 87,3 millions d'euros (87,3 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Conformément au principe comptable énoncé dans la note 3.8, toutes les créances ont fait l'objet d'une dépréciation fondée sur une matrice standard d'antériorité pour un montant de 26,5 millions d'euros au 31 décembre 2018 (30,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 – montant retraits en conformité avec les changements de principes comptables IFRS 9).

L'échéancier des créances est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017 ⁽¹⁾
Non échues	1 739,7	1 748,4
De 1 à 30 jours	273,2	277,4
De 31 à 60 jours	73,7	64,1
De 61 à 90 jours	31,1	25,5
De 91 à 180 jours	37,5	32,5
> 180 jours	50,2	44,4
Total	2 205,3	2 192,4

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

13.3 | Autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017 ⁽¹⁾
Rabais fournisseurs à recevoir ⁽²⁾	370,0	348,6
TVA déductible et autres taxes sur les ventes	16,3	23,8
Charges constatées d'avance	38,6	35,7
Instruments dérivés	1,5	1,1
Autres créances	92,6	103,5
Autres actifs	519,0	512,7

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

(2) Les rabais des fournisseurs relatifs aux marchandises et services ont représenté un produit de 874,6 millions d'euros en 2018 (863,1 millions d'euros en 2017).

14. | ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

Les actifs et les passifs sont classés comme « détenus en vue de la vente » dès lors que leur valeur comptable est recouvrable au travers d'une transaction de vente plutôt qu'au travers de leur utilisation. Cette condition est remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs) est disponible pour une vente immédiate en l'état. Le Groupe doit être engagé à vendre et la vente doit être hautement probable dans l'année qui suit la date de classification. L'évaluation des actifs (ou d'un groupe d'actifs et passifs destiné à être cédé) est mise à jour immédiatement avant la classification en « détenus en vue de la vente » en fonction des différentes normes IFRS qui leur sont applicables. Puis, lorsqu'ils sont classés en « Actifs destinés à être cédés », les actifs non courants (ou les groupes d'actifs) et les passifs non courants sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

En 2018, Rexel a décidé de recentrer ses activités en Chine sur le secteur des automatismes industriels et de céder ses activités de distributeur généraliste non rentable et du marché de la construction non résidentielle. En conséquence, le 10 décembre 2018, le Groupe a conclu des accords pour céder ses titres de participation dans les sociétés LuckyWell (société détenue à 100%) et Maxqueen (société détenue à 60%), deux sous-filiales dont les sièges sociaux sont situés à Pékin et Shanghai. Les contrats de cession requièrent la réalisation de certaines conditions préalables à la cession qui devrait intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2019. Au 31 décembre 2018, le groupe d'actifs est présenté dans les postes « actifs destinés à être cédés », dès lors que la vente de ces actions est hautement probable. Le Groupe a enregistré une dépréciation des actifs destinés à être cédés d'un montant de 25,4 millions d'euros pour ajuster la valeur nette comptable des actifs destinés à être cédés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction. (voir note 9). Les contrats de cession n'incluent aucune garantie spécifique vis-à-vis des acquéreurs autre que celles habituellement octroyées.

Les actifs et passifs de ces activités classés en actifs et passifs destinés à être cédés se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2018
Actifs	
Actifs non courants	0,7
Actifs courants	11,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29,3
Total des actifs	41,9
Passifs	
Dettes financières	19,3
Passifs courants	19,0
Total des passifs	38,3
Actifs nets destinés à être cédés	3,6

Au 31 décembre 2018, la réserve de conversion incluse dans les capitaux propres s'élève à 0,4 million d'euros, à recycler en résultat lors de la cession effective.

15. | TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Disponibilités	543,9	562,6
Fonds de caisse	0,9	1,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	544,9	563,6

16. | SYNTHÈSE DES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	Note	Catégorie IFRS 9	Hiérarchie Juste Valeur *	Au 31 décembre			
				2018		2017 ⁽¹⁾	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Instruments dérivés dans une relation de couverture ⁽²⁾		JV Rés.	2	13,3	13,3	8,7	8,7
Instruments dérivés dans une relation de couverture ⁽²⁾		JV Cap.	2	4,3	4,3	3,6	3,6
Autres instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.....		JV Rés.	2	0,0	0,0	0,2	0,2
Dépôts		Coût amorti		24,7	24,7	25,2	25,2
Prêts		Coût amorti		0,1	0,1	0,1	0,1
Autres actifs financiers ⁽³⁾		JV Rés.		0,2	N/A	0,2	N/A
Actifs financiers non courants	12.3			42,6	-	38,0	-
Créances clients	13.2	Coût amorti		2 091,5	2 091,5	2 074,4	2 074,4
Rabais fournisseurs à recevoir	13.3	Coût amorti		370,0	370,0	348,6	348,6
TVA et autres créances d'impôt ⁽³⁾	13.3	N/A		16,3	N/A	23,8	N/A
Autres créances	13.3	Coût amorti		92,6	92,6	103,5	103,5
Instruments dérivés dans une relation de couverture.....	13.3	JV Cap.	2	0,9	0,9	1,0	1,0
Autres instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.....	13.3	JV Rés.	2	0,6	0,6	0,1	0,1
Charges constatées d'avance ⁽³⁾		N/A		38,6	N/A	35,7	N/A
Autres actifs courants				480,6	-	476,9	-
Disponibilités et fonds de caisse		JV Rés.		544,9	544,9	563,6	563,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15			544,9	-	563,6	-
Juste valeur par le résultat sur option		JV Rés.					
Juste valeur par les autres éléments du résultat global		JV Cap.					

* Pour la définition des hiérarchies de la juste valeur, voir la note 3.11

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

(2) Méthode comptable spécifique aux relations de couverture.

(3) Ne constitue pas un instrument financier au sens de la norme IFRS 9.

17. | CAPITAL SOCIAL ET PRIME D'ÉMISSION

17.1 | Evolution du capital social et de la prime d'émission

Le capital de Rexel est composé d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 5 euros. Les opérations sur le capital et la prime d'émission sont détaillées dans le tableau suivant :

	Nombre d'actions	Capital social (en millions d'euros)	Prime d'émission (en millions d'euros)
Au 1er janvier 2017	302 898 023	1 514,5	1 561,2
Emission d'actions liée au plan de souscription d'actions réservé aux salariés	159 899	0,8	0,3
Emission d'actions liée aux plans d'attribution gratuite d'actions..... (1)	285 255	1,4	-
Attribution gratuite d'actions	-	-	(9,4)
Annulation d'actions attribuées gratuitement	-	-	7,0
Au 31 décembre 2017	303 343 177	1 516,7	1 559,2
Emission d'actions liée au plan de souscription d'actions réservé aux salariés	86 301	0,4	-
Emission d'actions liée aux plans d'attribution gratuite d'actions..... (2)	559 421	2,8	-
Attribution gratuite d'actions	-	-	(9,5)
Annulation d'actions attribuées gratuitement	-	-	4,3
Au 31 décembre 2018	303 988 899	1 519,9	1 554,0

(1) Emission de 282 218 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2013 (« Plan 4+0 ») et de 3 037 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2014 (« Plan 3+2 »).

(2) Emission de 331 145 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2013 (« Plan 5+0 ») et de 228 276 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2014 (« Plan 4+0 »).

17.2 | Gestion du capital et actions propres

L'Assemblée générale du 24 mai 2018 a autorisé le Conseil d'administration de la Société, avec faculté de subdélégation, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social de la Société à un prix maximum de 30 euros par action. Ce programme est limité à 250 millions d'euros et a une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale, soit jusqu'au 23 novembre 2019.

Les objectifs de ce programme sont par ordre de priorité décroissant :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société ;
- de conserver et de remettre des actions ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et ce dans la limite de 5 % du capital social de la Société ;
- de remettre des actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- ainsi que tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de ce programme, Rexel a conclu avec un établissement financier un mandat conforme à la Charte de Déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en vue de favoriser la liquidité des transactions sur les actions Rexel pour un montant de 14,2 millions d'euros au 31 décembre 2018 (16,8 millions d'euros au 31 décembre 2017).

En complément de ce programme, Rexel a racheté des actions propres pour les remettre aux bénéficiaires de plans d'attribution gratuite d'actions (1 307 181 actions détenues au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2018, Rexel détenait 2 108 720 actions propres (1 289 369 au 31 décembre 2017), valorisées au cours moyen de 11,85 euros (13,47 euros au 31 décembre 2017) et comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour un montant de 25,0 millions d'euros (17,4 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Par ailleurs, les moins-values réalisées sur la cession des actions propres au cours de l'exercice 2018 se sont élevées à 1,1 million d'euros nettes d'impôt et ont été comptabilisées en diminution des capitaux propres (plus-values de 0,1 million d'euros en 2017).

18. | DIVIDENDES

	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Dividende par action attribué aux actions ordinaires.....	0,42 €	0,40 €
Dividendes versés (en millions d'euros)	126,8	120,8
dont: - dividendes payés en numéraire	126,8	120,8
- dividendes payés par émission d'actions	-	-

19. | PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

19.1 | Plans d'attribution gratuite d'actions

En complément à sa politique à long terme d'intéressement des salariés, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les caractéristiques sont exposées ci-après :

Plans mis en place en 2018

Le 24 mai 2018, Rexel a mis en place trois plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants pour un nombre maximum de 1 900 032 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires sont éligibles à recevoir des actions Rexel à l'issue d'une période de trois ans (25 mai 2021), ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 3+0 » ; La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence, de performance et de marché telles que présentées dans le tableau suivant :

Plan	3+0 Plan d'attribution d'actions de performance	3+0 Plan d'attribution d'actions de présence et de performance	3+0 Plan d'attribution d'actions de présence	Total
Conditions d'acquisition	Présence au 3ème anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Pour un nombre défini d'actions, présence au 3ème anniversaire de la mise en place du plan sans conditions de performance et pour les actions restantes, conditions également basées sur :	Présence au 3ème anniversaire de la mise en place du plan sans conditions de performance	
	(i) la moyenne annuelle des taux de croissance de l'EBITA en valeur 2017-2020 (ii) la moyenne annuelle des taux de croissance des ventes 2017-2020 (iii) la moyenne entre les années 2018,2019 et 2020 du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA (iv) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs			
Date de livraison des actions du plan	25 mai 2021	25 mai 2021	25 mai 2021	
Juste valeur des actions à la date d'octroi du 24 mai 2018 (1)	10,52	10,88	11,50	10,71
Nombre maximum d'actions attribuées au 24 mai 2018	1 007 625	822 907	69 500	1 900 032
Nombre d'actions annulées	(59 300)	(29 588)	(1 000)	(89 888)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2018	948 325	793 319	68 500	1 810 144

(1) La juste valeur des actions attribuées a été déterminée selon un modèle Monte Carlo, qui simule l'évolution du cours de bourse de Rexel et des sociétés de l'échantillon sur trois ans. L'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à leur remise aux bénéficiaires a été déduit de la juste valeur.

Plans mis en place en 2017

Le 23 mai 2017, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants pour un nombre maximum de 1 873 975 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires, selon leur pays de résidence, sont éligibles à recevoir des actions Rexel à l'issue d'une période de :

- trois ans (24 mai 2020), ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans (24 mai 2022) dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 3+2 » ;
- quatre ans (24 mai 2021), ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 4+0 ».

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence, de performance et de marché telles que présentées dans le tableau suivant :

Conditions d'acquisition	Présence au 3ème anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Présence au 4ème anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Total
	(i) moyenne de la variation de l'EBITA en valeur entre 2016 et 2019, (ii) la croissance organique moyenne du chiffre d'affaires entre 2016 et 2019 (iii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA entre 2017 et 2019, (iv) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs.		
Plan	3+2	4+0	
Date de livraison des actions du plan	24 mai 2020	24 mai 2021	
Juste valeur des actions à la date d'octroi du 23 mai 2017	(1) 12,75	12,34	12,48
Nombre maximum d'actions attribuées au 23 mai 2017	643 200	1 230 775	1 873 975
Nombre d'actions annulées	(75 475)	(216 675)	(292 150)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2018	567 725	1 014 100	1 581 825

(1) La juste valeur des actions attribuées a été déterminée selon un modèle Monte Carlo, qui simule l'évolution du cours de bourse de Rexel et des sociétés de l'échantillon sur trois ans. L'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à leur remise aux bénéficiaires a été déduit de la juste valeur.

Plans mis en place en 2016

Le 23 juin 2016, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants pour un nombre maximum de 1 820 625 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires, selon leur pays de résidence, sont éligibles à recevoir des actions Rexel à l'issue d'une période de :

- trois ans (24 juin 2019), ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans (24 juin 2021) dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 3+2 » ;
- quatre ans (24 juin 2020), ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 4+0 ».

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence, de performance et de marché telles que présentées dans le tableau suivant :

Conditions d'acquisition	Présence au 3 ^{ème} anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Présence au 4 ^{ème} anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Total
	(i) moyenne de la variation de l'EBITA en valeur entre 2015 et 2018, (ii) la croissance organique moyenne du chiffre d'affaires entre 2015 et 2018 (iii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA entre 2016 et 2018, (iv) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs.	(i) moyenne de la variation de la marge d'EBITA ajusté entre 2014 et 2017, (ii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA entre 2015 et 2017, (iii) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs.	
Plan	3+2	4+0	
Date de livraison des actions du plan	24 juin 2019	24 juin 2020	
Juste valeur des actions à la date d'octroi du 23 juin 2016 (1)	10,91	10,50	10,64
Nombre maximum d'actions attribuées au 23 juin 2016	741 500	1 079 125	1 820 625
Ajustement des droits (2)	25 142	36 695	61 837
Nombre d'actions annulées	(323 626)	(311 094)	(634 720)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2018	443 016	804 726	1 247 742

(1) La juste valeur des actions attribuées a été déterminée selon un modèle Monte Carlo, qui simule l'évolution du cours de bourse de Rexel et des sociétés de l'échantillon sur trois ans. L'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à leur remise aux bénéficiaires a été déduit de la juste valeur.

(2) Consécutivement à la distribution, le 5 juillet 2016, d'un dividende prélevé sur la prime d'émission et conformément aux dispositions prévues dans les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions, les droits octroyés au titre des plans vivants ont été ajustés pour permettre à leurs bénéficiaires d'investir la même somme que celle prévue au moment de l'attribution des droits.

Plans mis en place en 2015

Le 28 juillet 2015, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants pour un nombre maximum de 1 798 393 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires, selon leur pays de résidence, sont éligibles à recevoir des actions Rexel à l'issue d'une période de :

- trois ans (29 juillet 2018), ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans (29 juillet 2020) dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 3+2 » ;
- quatre ans (29 juillet 2019), ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 4+0 ».

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence, de performance et de marché telles que présentées dans le tableau suivant :

Conditions d'acquisition	Présence au 3 ^{ème} anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Présence au 4 ^{ème} anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Total
	(i) moyenne de la variation de la marge d'EBITA ajusté entre 2014 et 2017, (ii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA entre 2015 et 2017, (iii) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs.	(i) moyenne de la variation de la marge d'EBITA ajusté entre 2014 et 2017, (ii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA entre 2015 et 2017, (iii) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs.	
Plan	3+2	4+0	
Date de livraison des actions du plan	29 juillet 2018	29 juillet 2019	
Juste valeur des actions à la date d'octroi du 28 juillet 2015 (1)	10,56	9,91	
Nombre maximum d'actions attribuées au 28 juillet 2015	795 775	1 002 618	1 798 393
Ajustement des droits (2)	26 760	32 913	59 673
Nombre d'actions annulées	(742 787)	(885 068)	(1 627 855)
Nombre d'actions livrées	(73 423)	-	(73 423)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2018	-	116 188	116 188

(1) La juste valeur des actions attribuées a été déterminée selon un modèle Monte Carlo, qui simule l'évolution du cours de bourse de Rexel et des sociétés de l'échantillon sur trois ans. L'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à leur remise aux bénéficiaires a été déduit de la juste valeur.

(2) Consécutivement à la distribution, le 5 juillet 2016, d'un dividende prélevé sur la prime d'émission et conformément aux dispositions prévues dans les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions, les droits octroyés au titre des plans vivants ont été ajustés pour permettre à leurs bénéficiaires d'investir la même somme que celle prévue au moment de l'attribution des droits.

Plans mis en place en 2014

Le 22 mai 2014, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants et collaborateurs clés pour un nombre maximum de 1 641 008 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires sont éligibles à recevoir des actions Rexel à l'issue d'une période de :

- deux ans (23 mai 2016), ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans (23 mai 2018) dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 2+2 » ;
- trois ans (23 mai 2017), ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans (23 mai 2019) dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 3+2 » ;
- quatre ans (23 mai 2018), ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre de deux plans intitulés « Plans 4+0 ».

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence et de performance posées par le Plan.

Les conditions d'attribution sont présentées dans le tableau suivant :

Conditions d'acquisition	Présence au 2 ^{ème} anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur : (i) la croissance du taux d'EBITA ajusté entre 2013 et 2015, (ii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA entre 2014 et 2015, (iii) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs.		Présence au 3 ^{ème} anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur : (i) la croissance du taux d'EBITA ajusté entre 2013 et 2016, (ii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA entre 2014 et 2016, (iii) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs.		Total
	2+2	4+0	3+2	4+0	
Plan					
Date de livraison des actions du plan	23 mai 2016	23 mai 2018	23 mai 2017	23 mai 2018	
Juste valeur des actions à la date d'octroi du 22 mai 2014	(1) 13,49	12,14	12,78	12,11	
Nombre maximum d'actions attribuées au 22 mai 2014	348 980	471 524	348 980	471 524	1 641 008
Ajustement des droits	(2) -	12 433	11 111	12 433	35 977
Nombre d'actions annulées	(233 377)	(351 449)	(293 431)	(388 189)	(1 266 446)
Nombre d'actions livrées	(115 603)	(132 508)	(66 660)	(95 768)	(410 539)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2018	-	-	-	-	-

(1) La juste valeur des actions attribuées a été déterminée selon un modèle Monte Carlo, qui simule l'évolution du cours de bourse de Rexel et des sociétés de l'échantillon sur trois ans. L'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à leur remise aux bénéficiaires a été déduit de la juste valeur.

(2) Consécutivement à la distribution, le 5 juillet 2016, d'un dividende prélevé sur la prime d'émission et conformément aux dispositions prévues dans les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions, les droits octroyés au titre des plans vivants ont été ajustés pour permettre à leurs bénéficiaires d'investir la même somme que celle prévue au moment de l'attribution des droits.

Plans mis en place en 2013

Le 30 avril et le 25 juillet 2013, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants et collaborateurs clés pour un nombre maximum de 2 131 539 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires seront éligibles à recevoir des actions Rexel à l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans dans le cadre du plan intitulé « Plan 2+2 » ou de quatre ans à compter de la date d'attribution, ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre du plan intitulé « Plan 4+0 ».

Par ailleurs, le 30 avril 2013, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses chefs d'agence pour un nombre maximum de 521 600 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires seront éligibles à recevoir des actions Rexel, soit à l'issue d'une période de trois ans (2 mai 2016), ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans (2 mai 2018) dans le cadre du plan intitulé « Plan 3+2 », soit à l'issue d'une période de cinq ans, ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre du plan intitulé « Plan 5+0 ».

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence et de performance posées par le Plan.

Les conditions d'attribution sont présentées dans le tableau suivant :

Bénéficiaires	Cadres dirigeants et exécutifs		Managers opérationnels		Total
Conditions d'acquisition	Présence au 2 ^{ème} anniversaire de la mise en place du plan et conditions de performance basées sur : (i) l'EBITA ajusté de 2013, (ii) la croissance du taux d'EBITA ajusté entre 2012 et 2014, (iii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA entre 2013 et 2014, (iv) niveau de flux de trésorerie libre avant intérêts et impôt 2013 et (v) Présence au 2ème anniversaire de la mise en place du plan et conditions de performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à un panel d'actions d'entreprises du même secteur d'activité.		Présence au 3 ^{ème} anniversaire de la mise en place du plan		
Plan	2+2	4+0	3+2	5+0	
Date de livraison des actions du plan de mai	4 mai 2015	2 mai 2017	2 mai 2016	2 mai 2018	
Juste valeur des actions à la date d'octroi du 30 avril 2013	(1) 13,70	12,04	14,37	12,71	
Nombre maximum d'actions attribuées au 30 avril 2013	793 310	1 259 819	99 100	422 500	2 574 729
Date de livraison des actions du plan de juillet	27 juillet 2015	26 juillet 2017			
Juste valeur des actions à la date d'octroi du 25 juillet 2013	15,73	14,07			
Nombre maximum d'actions attribuées au 25 juillet 2013	50 694	27 716			78 410
Total du Nombre d'actions attribuées en 2013	844 004	1 287 535	99 100	422 500	2 653 139
Ajustement des droits	(2) -	9 404	-	11 174	20 578
Nombre d'actions annulées	(643 484)	(1 014 721)	(21 200)	(102 529)	(1 781 934)
Nombre d'actions livrées	(200 520)	(282 218)	(77 900)	(331 145)	(891 783)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2018	-	-	-	-	-

(1) La juste valeur des actions attribuées a été déterminée selon un modèle Monte Carlo, qui simule l'évolution du cours de bourse de Rexel et des sociétés de l'échantillon sur trois ans. L'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à leur remise aux bénéficiaires a été déduit de la juste valeur.

(2) Consécutivement à la distribution, le 5 juillet 2016, d'un dividende prélevé sur la prime d'émission et conformément aux dispositions prévues dans les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions, les droits octroyés au titre des plans vivants ont été ajustés pour permettre à leurs bénéficiaires d'investir la même somme que celle prévue au moment de l'attribution des droits.

19.2 | Charge liée aux paiements fondés sur des actions

La charge relative aux plans d'attribution gratuite d'actions a été comptabilisée dans le poste « Frais administratifs et commerciaux ». Elle est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Plans mis en place en 2013.....	(0,1)	0,2
Plans mis en place en 2014.....	(0,2)	(1,3)
Plans mis en place en 2015.....	(0,4)	(0,9)
Plans mis en place en 2016.....	1,0	3,6
Plans mis en place en 2017.....	5,1	3,1
Plans mis en place en 2018.....	3,4	-
Charge relative à l'offre réservée aux salariés.....	0,4	0,7
Total charge liée aux paiements fondés sur des actions	9,1	5,4

20. | RÉSULTATS PAR ACTION

Les informations sur les résultats et le nombre d'actions ayant servi au calcul du résultat de base et du résultat dilué sont présentées ci-dessous :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017 ⁽¹⁾
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en millions d'euros)	150,7	105,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	301 846	301 841
Actions potentielles non dilutives (en milliers)	248	685
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté des actions potentielles non dilutives (en milliers)	302 094	302 526
Résultat net par action (en euros)	0,50	0,35
Actions potentielles dilutives (en milliers)	406	354
- dont options de souscription d'actions (en milliers)	-	-
- dont actions attribuées gratuitement (en milliers)	406	354
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté des actions potentielles dilutives (en milliers)	302 500	302 880
Résultat net dilué par action (en euros)	0,50	0,35

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

(2) Le nombre d'actions potentielles dilutives ne tient pas compte des actions attribuées gratuitement dont l'attribution est soumise à des conditions de performance ou de marché non encore réalisées à la date de clôture.

21. | PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2018	2017
Provisions	53,2	46,2
Instruments dérivés	2,4	1,7
Autres passifs non courants	7,5	8,4
Provisions et autres passifs non courants	63,2	56,3

(1) Comprennent les dettes relatives à la participation des salariés en France pour un montant de 7,5 millions d'euros (8,4 millions d'euros au 31 décembre 2017).

La variation des provisions est détaillée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Restructuration ⁽¹⁾	Litiges fiscaux	Autres litiges & garanties ⁽²⁾	Immeubles vacants ⁽³⁾	Total provisions
Solde au 1^{er} janvier 2017	27,7	5,8	27,4	10,9	71,8
Augmentations de provisions	13,8	-	5,2	2,3	21,2
Reprises de provisions utilisées	(23,0)	(4,9)	(7,6)	(3,8)	(39,4)
Reprises de provisions non utilisées	(1,5)	-	(0,6)	(0,1)	(2,2)
Ecarts de conversion	(0,8)	-	(0,2)	(0,4)	(1,3)
Autres variations	0,1	(0,2)	(3,8)	-	(3,9)
Solde au 31 décembre 2017	16,2	0,6	20,5	8,9	46,2
Augmentations de provisions	25,4	0,3	7,2	8,5	41,4
Reprises de provisions utilisées	(12,8)	(0,1)	(3,0)	(6,2)	(22,0)
Reprises de provisions non utilisées	(0,3)	-	(9,4)	(0,4)	(10,2)
Ecarts de conversion	0,0	-	(0,1)	(0,0)	(0,1)
Autres variations	(2,9)	-	0,8	-	(2,1)
Solde au 31 décembre 2018	25,5	0,9	16,0	10,7	53,2

Les provisions couvrent principalement :

- (1) Les coûts des programmes de réorganisation et de transformation des activités opérationnelles visant à adapter la structure du Groupe à la conjoncture actuelle. Ces plans de restructuration concernent la fermeture d'agences, l'optimisation de centres logistiques et la réorganisation des services administratifs. Les restructurations engagées au 31 décembre 2018 concernent principalement l'Europe pour un montant de 23,1 millions d'euros (8,4 millions d'euros en 2017), l'Amérique du Nord pour un montant de 1,3 million d'euros (5,0 millions d'euros en 2017), l'Asie-Pacifique pour un montant de 1,0 million d'euros (1,7 million d'euros en 2017) et les Holdings pour zéro (1,1 million d'euros en 2017).
- (2) Les autres litiges et les garanties s'élèvent à 16,0 millions d'euros (20,5 millions d'euros en 2017), dont un montant de 2,6 millions d'euros relatif à un contentieux avec l'URSSAF (9,8 millions d'euros en 2017), un montant de 3,7 millions d'euros (3,8 millions d'euros en 2017) relatif aux litiges liés au personnel, un montant de 2,0 millions d'euros relatif à la taxe sur les ventes et d'autres litiges au Canada et un montant de 1,8 million d'euros (2,3 millions d'euros en 2017) relatif aux litiges commerciaux.
- (3) Les coûts générés par des locaux laissés vacants concernent principalement le Royaume-Uni, pour un montant de 4,5 millions d'euros (4,1 millions d'euros en 2017), l'Allemagne pour un montant de 3,3 millions d'euros et la France pour un montant de 1,0 million d'euros (1,6 million en 2017).

22. | AVANTAGES DU PERSONNEL

22.1 | Description des régimes à prestations définies

Les avantages du personnel dans le Groupe se présentent sous diverses formes, dont des régimes à prestations définies et des régimes à cotisations définies. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient en fonction des réglementations applicables à chaque pays concerné. Les différents types de plans concernent les régimes de retraite, les indemnités de fin de carrière, les médailles du travail, les départs en retraite anticipés, les couvertures médicales et d'assurance-vie accordés aux anciens salariés, y compris les retraités.

Les régimes de retraite financés les plus importants concernent le Canada, le Royaume-Uni et la Suisse et sont gérés dans des structures indépendantes du Groupe.

Au Royaume-Uni, les plans de retraite à prestations définies sont gérés par le fonds de pension *Rexel UK Pension Scheme*. Ce plan est fermé aux nouveaux entrants depuis le 5 avril 2002. Les droits accumulés et les pensions font l'objet d'une indexation. Les objectifs statutaires de financement sont validés conjointement par le *Trustee board* et la société. Dans ce cadre, le *Trustee board* procède à l'évaluation du régime au moins tous les trois ans. Sur la base de cette évaluation, un échéancier des cotisations, permettant de restaurer l'équilibre du régime à terme, est décidé avec la société. La dernière évaluation du régime a été réalisée le 5 avril 2017. L'évaluation 2018 a été projetée sur la base de cette dernière évaluation. Le *Trustee board* est également responsable de la stratégie d'investissement du fonds.

En Suisse, Rexel propose un régime de retraite complémentaire pour ses employés. Les actifs sont gérés dans un fonds de pension *Pension Kasse*, réservé à Elektro Material. Le régime fonctionne comme un contrat de retraite à cotisations définies assorti d'un rendement garanti, le qualifiant ainsi de régime à prestations définies. Le *Conseil de Fondation* est responsable de la mise en œuvre d'une stratégie adaptée d'allocation des actifs ayant pour objectif d'en garantir le rendement. Le fonds fait l'objet d'une évaluation tous les ans.

Au Canada, les régimes à prestations définies concernent principalement :

- Le régime « Employés », qui est agréé fiscalement et qui a deux types de dispositions : celles qualifiées de prestations définies et celles qualifiées de cotisations définies. Les prestations définies relèvent d'une formule basée sur le salaire moyen en cours de carrière. Ce plan a été fermé pour les membres du personnel entrant à compter du 1^{er} janvier 2000.
- Le régime de retraite « Cadres » et le régime complémentaire « Dirigeants » (« SERP »), qui assurent aux retraités une pension calculée sur un pourcentage des derniers salaires perçus. Le régime « Cadres » est un plan agréé fiscalement. Le régime « Dirigeants » offre deux prestations : la première assure un complément de prestations au-delà des limites fixées pour le régime « Cadres ». La seconde offre une rente calculée sur le capital constitutif lors du départ à la retraite.

Une évaluation complète des plans canadiens est effectuée tous les trois ans. La dernière évaluation a été réalisée au 31 décembre 2016. Les données quantitatives au titre de 2018 ont été projetées sur la base des dernières évaluations disponibles.

22.2 | Informations relatives aux régimes à prestations définies

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

	Valeur actuelle de l'obligation				
	Royaume-Uni	Canada	Suisse	Autres	Groupe
(en millions d'euros)					
Au 1er janvier 2017	519,9	259,0	237,2	197,9	1 214,0
Coûts des services rendus de la période	-	2,5	7,4	5,8	15,6
Charges d'intérêts financiers	13,8	8,8	1,1	4,1	27,8
Prestations servies	(15,3)	(12,2)	(5,8)	(9,6)	(42,9)
Cotisations versées par les participants	-	0,5	3,6	0,4	4,5
Variations de périmètre	-	-	-	13,4	13,4
Ecarts de conversion	(18,3)	(14,8)	(20,2)	(4,2)	(57,5)
Effet des réductions et liquidations de régime / autres	-	-	(2,9)	-	(2,9)
Réévaluation					
<i>Effet des changements d'hypothèses démographiques</i>	-	(6,0)	-	(0,8)	(6,8)
<i>Effet des changements d'hypothèses financières</i>	22,9	13,9	-	5,4	42,2
<i>Effet des ajustements liés à l'expérience</i>	(10,1)	(3,0)	10,6	(3,8)	(6,3)
Au 31 décembre 2017	512,9	248,8	231,0	208,5	1 201,2
Coûts des services rendus de la période	-	2,4	6,4	5,5	14,3
Charges d'intérêts financiers	12,7	7,9	1,2	3,6	25,3
Prestations servies	(16,2)	(12,1)	(5,9)	(13,2)	(47,4)
Cotisations versées par les participants	-	0,4	3,8	0,4	4,6
Ecarts de conversion	(3,7)	(8,6)	8,6	0,3	(3,5)
Effet des réductions et liquidations de régime / autres	3,3	-	-	(0,1)	3,1
Réévaluation					
<i>Effet des changements d'hypothèses démographiques</i>	(28,4)	-	-	0,4	(28,0)
<i>Effet des changements d'hypothèses financières</i>	(29,1)	(17,9)	(16,1)	(12,6)	(75,6)
<i>Effet des ajustements liés à l'expérience</i>	9,9	0,3	(0,8)	1,0	10,4
Au 31 décembre 2018	461,5	221,1	228,1	193,7	1 104,4

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

	Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies				
	<i>Royaume-Uni</i>	<i>Canada</i>	<i>Suisse</i>	<i>Autres</i>	<i>Groupe</i>
<i>(en millions d'euros)</i>					
Au 1er janvier 2017	380,6	189,6	223,6	81,7	875,4
Cotisations versées par l'employeur	12,9	7,2	5,7	6,1	31,9
Cotisations versées par les participants	-	0,5	3,6	0,4	4,5
Rendements des actifs	8,4	6,8	1,1	1,7	18,0
Prestations servies	(15,3)	(12,2)	(5,9)	(9,6)	(43,0)
Variations de périmètre	-	-	-	12,3	12,3
Ecarts de conversion	(13,4)	(10,9)	(19,5)	(1,0)	(44,9)
Effet des réductions et liquidations de régime / autres	-	-	-	-	-
Rendement des fonds investis à l'exclusion des intérêts financiers (Résultat global)	(1)				
	1,4	4,5	18,8	2,2	26,8
Au 31 décembre 2017	374,6	185,5	227,3	93,8	881,1
Cotisations versées par l'employeur	9,8	6,7	7,5	11,8	35,7
Cotisations versées par les participants	-	0,4	3,8	0,4	4,6
Rendements des actifs	8,3	5,9	1,2	1,6	17,0
Prestations servies	(16,2)	(12,1)	(5,9)	(13,2)	(47,4)
Ecarts de conversion	(2,9)	(6,5)	8,4	(0,5)	(1,4)
Effet des réductions et liquidations de régime / autres	-	-	-	-	-
Rendement des fonds investis à l'exclusion des intérêts financiers (Résultat global)	(1)				
	(19,5)	(11,6)	(17,6)	(2,8)	(51,5)
Au 31 décembre 2018	354,1	168,3	224,6	91,1	838,0

(1) Dont un montant de (14,2) millions d'euros relatif au plafonnement des actifs de couverture du plan suisse (un montant de (6,7) millions d'euros en 2017)

L'évolution des actifs et passifs nets des régimes à prestations définies se présente comme suit :

	Passif (actif) net au titre des prestations définies				
	<i>Royaume-Uni</i>	<i>Canada</i>	<i>Suisse</i>	<i>Autres</i>	<i>Groupe</i>
<i>(en millions d'euros)</i>					
Au 1er janvier 2017	139,3	69,4	13,6	116,1	338,5
Coûts des services rendus de la période	-	2,5	7,4	5,8	15,6
Charges d'intérêts financiers	5,3	2,1	0,1	2,3	9,8
Effet des réductions et liquidations de régime / autres	-	-	(2,9)	-	(2,9)
Cotisations versées par l'employeur	(12,9)	(7,2)	(5,7)	(6,1)	(31,9)
Prestations servies	0,0	-	0,1	-	0,1
Variations de périmètre	-	-	-	1,1	1,1
Ecarts de conversion	(4,9)	(3,9)	(0,7)	(3,2)	(12,7)
Réévaluation	11,5	0,4	(8,2)	(1,4)	2,3
Au 31 décembre 2017	138,3	63,2	3,7	114,7	319,9
Coûts des services rendus de la période	-	2,4	6,4	5,5	14,3
Charges d'intérêts financiers	4,3	2,0	(0,0)	2,0	8,4
Effet des réductions et liquidations de régime / autres	3,3	-	-	(0,1)	3,1
Cotisations versées par l'employeur	(9,8)	(6,7)	(7,5)	(11,8)	(35,7)
Prestations servies	0,0	-	-	-	0,0
Ecarts de conversion	(0,8)	(2,1)	0,1	0,8	(2,0)
Réévaluation	(28,0)	(6,1)	0,8	(8,5)	(41,7)
Au 31 décembre 2018	107,4	52,7	3,5	102,6	266,2

Le rapprochement du passif au bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

Rapprochement du passif au bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies					
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Royaume-Uni</i>	<i>Canada</i>	<i>Suisse</i>	<i>Autres</i>	<i>Groupe</i>
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017					
Valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	512,9	248,8	231,0	208,5	1 201,2
<i>dont Plans par capitalisation</i>	<i>512,5</i>	<i>227,3</i>	<i>227,3</i>	<i>123,9</i>	<i>1 091,0</i>
<i>dont Plans par répartition</i>	<i>0,4</i>	<i>21,4</i>	<i>3,7</i>	<i>84,6</i>	<i>110,1</i>
Juste valeur des actifs	(374,6)	(185,5)	(227,3)	(93,7)	(881,1)
Situation financière	138,3	63,2	3,7	114,7	319,9
<i>dont "Avantages du personnel"</i>	<i>138,3</i>	<i>63,2</i>	<i>3,7</i>	<i>114,7</i>	<i>319,9</i>
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018					
Valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	461,5	221,1	228,1	193,7	1 104,4
<i>dont Plans par capitalisation</i>	<i>461,1</i>	<i>201,7</i>	<i>224,6</i>	<i>114,6</i>	<i>1 002,1</i>
<i>dont Plans par répartition</i>	<i>0,4</i>	<i>19,4</i>	<i>3,5</i>	<i>79,0</i>	<i>102,3</i>
Juste valeur des actifs	(354,1)	(168,3)	(224,6)	(91,0)	(838,0)
Situation financière	107,4	52,7	3,5	102,6	266,2
<i>dont "Avantages du personnel"</i>	<i>107,4</i>	<i>52,7</i>	<i>3,5</i>	<i>102,6</i>	<i>266,2</i>

22.3 | Réévaluation de la provision comptabilisée

Eléments du résultat global					
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Royaume-Uni</i>	<i>Canada</i>	<i>Suisse</i>	<i>Autres</i>	<i>Groupe</i>
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers et limitation d'actif.....	(1,4)	(4,5)	(20,5)	(2,2)	(28,5)
Effet des changements d'hypothèses démographiques.....	-	(6,0)	-	(0,3)	(6,3)
Effet des changements d'hypothèses financières.....	22,9	13,9	-	4,5	41,3
Effet des ajustements liés à l'expérience	(10,1)	(3,0)	12,2	(3,3)	(4,1)
Eléments reconnus en résultat global au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017	11,4	0,4	(8,2)	(1,2)	2,4
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers et limitation d'actif.....	19,5	11,6	17,6	2,8	51,5
Effet des changements d'hypothèses démographiques.....	(28,4)	-	-	0,4	(28,0)
Effet des changements d'hypothèses financières.....	(29,1)	(17,9)	(16,1)	(12,6)	(75,6)
Effet des ajustements liés à l'expérience	9,9	0,3	(0,8)	1,0	10,4
Eléments reconnus en résultat global au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018	(28,0)	(6,1)	0,8	(8,5)	(41,7)

22.4 | Charge comptabilisée

La charge comptabilisée au compte de résultat consolidé s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Charge comptabilisée				
	Royaume-Uni	Canada	Suisse	Autres	Groupe
Coûts des services rendus de la période (1)	-	2,5	7,2	5,8	15,5
Coût des services passés - courant (1)	-	-	(2,9)	-	(2,9)
Coût des services passés - non courant (3)	-	-	-	0,7	0,7
Charge d'intérêt nette (2)	5,3	2,1	0,1	2,3	9,8
Autre (1)	0,0	0,0	0,0	(0,0)	0,0
Charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017	5,4	4,5	4,4	8,9	23,1
Coûts des services rendus de la période (1)	-	2,4	6,4	5,5	14,3
Coût des services passés..... (4)	3,3	-	-	(0,3)	3,0
Charge d'intérêt nette (2)	4,3	2,0	0,0	2,0	8,4
Autre (1)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,1)	(0,1)
Charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018	7,6	4,3	6,4	7,2	25,6

(1) Inclus dans les charges de personnel (voir note 8)

(2) Inclus dans les charges financières nettes (voir note 10)

(3) Inclus dans les autres charges

(4) Inclus dans les autres charges et représente l'effet de l'égalisation de la pension minimum garantie (Guaranteed Minimum Pension ou GMP) (voir note 9) et dans les charges de personnel (voir note 8)

Effet des modifications substantielles et extinctions des régimes à prestations définies

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Il n'y a eu aucun événement significatif au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

En Suisse, le régime de retraite a été modifié pour réduire le facteur de conversion du capital d'épargne salariale en pension de retraite. La diminution du facteur de conversion a été partiellement compensée par une cotisation complémentaire de l'employeur aux fonds d'épargne salariale. Cette modification s'est traduite par une réduction du coût des services passés d'un montant net de 2,9 millions d'euros (3,3 millions de francs suisses) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

De surcroît, dans le cadre de sa stratégie de réduction des risques, le Groupe a conclu un contrat d'assurance d'une durée de 5 ans pour financer les indemnités versées en cas d'invalidité, précédemment financées par le fonds de pension suisse. Ce contrat prévoit que la compagnie d'assurance versera les indemnités aux bénéficiaires du plan au nom du fonds de pension. En conséquence, un gain d'un montant de 3,8 millions d'euros a été constaté dans le résultat global au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

22.5 | Nature des fonds investis dans les plans de retraite

(en millions d'euros)	Nature des fonds investis dans les plans de retraite		
	Royaume-Uni	Canada	Suisse
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3	0,9	11,1
Actions (cotées sur un marché actif).....	14,9	80,7	80,7
Instruments de dettes (cotés sur un marché actif).....	78,4	100,9	86,3
Biens immobiliers	-	-	44,8
Fonds d'investissements	276,3	-	-
Actifs détenus par des compagnies d'assurances.....	3,7	3,1	6,9
Autres	0,2	-	4,2
Au 31 décembre 2017	373,8	185,6	233,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,4	0,8	12,5
Actions (cotées sur un marché actif).....	14,1	73,1	84,0
Instruments de dettes (cotés sur un marché actif).....	74,1	91,5	88,0
Biens immobiliers	-	-	51,7
Fonds d'investissements	257,6	-	-
Actifs détenus par des compagnies d'assurances.....	3,5	2,9	4,7
Autres	0,3	-	4,3
Au 31 décembre 2018	354,1	168,4	245,2

22.6 | Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	Royaume-Uni		Canada		Suisse	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Maturité moyenne du plan (en années).....	17	19	12	13	15	15
Taux d'actualisation (en %).....	3,00	2,50	3,90	3,25	1,00	0,50
Taux d'augmentation futur des salaires (en %)	N/A	N/A	3,00	3,14	1,00	1,00

Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie (obligations cotées AA par au moins une des trois premières agences de notation : Standard & Poor's, Moody's et Fitch) ayant une échéance identique aux régimes concernés. Les prestations attendues de chaque plan sont actualisées avec la courbe des taux correspondant à leur échéance. S'il n'existe pas d'obligations d'une durée suffisamment longue, le taux d'actualisation est estimé en extrapolant les taux de marché suivant la courbe. Puis, un taux d'actualisation synthétique est calculé, qui, appliqué à l'ensemble des flux de trésorerie, permet de restituer la même charge d'intérêt que si les taux individuels avaient été appliqués.

22.7 | Analyse des risques liés aux plans de retraite

Afin d'identifier et de traiter les risques inhérents à la gestion des plans de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, un comité, composé de représentants de la direction financière et de la direction des ressources humaines, se réunit tous les trimestres. Ce comité, assisté d'experts, revoit plus particulièrement le financement des plans et la performance des actifs de couverture. Il est informé de tout événement significatif relatif aux avantages accordés aux salariés, à leur incidence financière et aux modifications de la réglementation. Il rend compte au Comité d'Audit une fois par an.

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont soumis à des règles de financement qui dépendent essentiellement des taux d'intérêt, de la performance des actifs de couverture et des modifications des réglementations locales. Toute évolution défavorable de ces paramètres nécessiterait le versement de contributions complémentaires par le Groupe aux fonds de pension dans le cadre d'un échéancier.

- Volatilité des taux d'actualisation et d'inflation

La valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations à la date d'évaluation, qui peuvent varier d'une période à l'autre. Par ailleurs, les prestations accumulées et les rentes de retraite sont généralement soumises à des augmentations de salaires et à des indexations conditionnelles ou inconditionnelles qui varient selon le niveau d'inflation. Tout changement de ces paramètres peut modifier la valeur actuelle de l'obligation et le coût des services, déclenchant ainsi le versement de contributions supplémentaires, afin de respecter les exigences locales de financement minimum.

- Volatilité de la valeur des actifs de couverture

Les actifs de couverture sont constitués d'actions, d'obligations et d'autres actifs dont la valeur est soumise aux fluctuations du marché. Un retournement des marchés financiers augmenterait le passif net au titre des régimes à prestations définies. Les ratios de couverture des plans diminueraient en conséquence, nécessitant des versements complémentaires de cotisations par le Groupe dans le cadre d'un échéancier.

Analyse de la sensibilité

Sensibilité consécutive à la baisse de 50 points de base du taux d'actualisation					
(en millions d'euros)	Royaume-Uni	Canada	Suisse	Autres	Groupe
Coûts des services rendus de la période	-	0,1	0,5	0,3	1,0
Valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	40,6	14,6	18,9	13,0	87,0
Sensibilité consécutive à la baisse de 10% des marchés financiers					
(en millions d'euros)	Royaume-Uni	Canada	Suisse	Autres	Groupe
Fonds investis dans les plans de retraite	(1,4)	(7,3)	(8,4)	(0,5)	(17,6)

Analyse du risque

Afin d'atténuer les risques identifiés ci-dessus, le Groupe a mis en œuvre ou est en train de mettre en place les actions suivantes qui incluent des changements dans la conception des régimes à prestations définies, ainsi que des mesures financières, parmi lesquelles :

- clôture de plans, lorsqu'appropriée, et migration vers des plans à cotisations définies, avec gel des prestations ;
- rationalisation des prestations incluant le niveau de pensions versées, les facteurs de taux de conversion et les plafonds d'indexation ;
- versement sélectif de cotisations en complément des cotisations récurrentes, afin d'augmenter la couverture du fonds ;
- couverture financière des taux d'intérêt et d'inflation ;
- adoption de stratégies d'investissement qui permettent une meilleure cohérence de la nature des dettes avec un alignement progressif de l'allocation des actifs et de la maturité des plans de retraite ;
- réunions régulières avec les représentants des fonds de pensions ;
- revue périodique de la performance des investissements par des experts indépendants pour piloter leur volatilité.

22.8 | Flux de trésorerie prévisionnels

Flux de trésorerie prévisionnels					
(en millions d'euros)	Royaume-Uni	Canada	Suisse	Autres	Groupe
Prestations attendues pour 2019	15,0	12,2	6,6	8,5	42,3
Prestations attendues pour 2020	14,8	12,6	6,9	9,5	43,7
Prestations attendues pour 2021	15,3	12,9	7,1	15,3	50,6
Prestations attendues pour 2022	16,4	13,1	7,4	10,1	47,0
Prestations attendues pour 2023 et au-delà	112,1	83,9	51,8	63,0	310,9
Cotisations prévues pour 2019	11,2	6,6	7,1	8,2	33,0

23. | ENDETTEMENT FINANCIER

Cette note présente des informations sur l'endettement financier au 31 décembre 2018. L'endettement financier inclut les dettes auprès d'établissements financiers portant intérêt, les emprunts et intérêts courus nets des coûts de transaction.

23.1 | Endettement financier net

Au 31 décembre 2018, l'endettement financier net consolidé de Rexel s'élève à 2 030,4 millions d'euros et s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018			Au 31 décembre 2017		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Obligations senior	-	1 456,2	1 456,2	-	1 446,6	1 446,6
Titrisation	517,0	484,2	1 001,2	-	1 007,6	1 007,6
Emprunts auprès des établissements de crédit	7,7	0,9	8,6	12,1	1,8	13,9
Billets de trésorerie	40,0	-	40,0	41,7	-	41,7
Concours bancaires et autres emprunts	84,1	-	84,1	100,6	-	100,6
Location financement	4,5	11,2	15,8	6,2	14,3	20,5
Intérêts courus (1)	5,0	-	5,0	6,3	-	6,3
Moins coûts de transaction	(4,4)	(16,3)	(20,7)	(5,1)	(19,7)	(24,7)
Total dettes financières et intérêts courus	654,0	1 936,2	2 590,2	161,8	2 450,5	2 612,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(544,9)			(563,6)
Intérêts courus à recevoir			(2,2)			(1,0)
Dérivés de couverture adossés à la dette financière..... (2)			(12,7)			(6,5)
Endettement financier net			2 030,4			2 041,2

(1) dont intérêts courus sur les obligations pour un montant de 1,8 million d'euros au 31 décembre 2018 (2,5 millions d'euros au 31 décembre 2017)

(2) les dérivés de couverture de la dette incluent les instruments de taux désignés comme couverture de juste valeur et des dérivés de couverture de change adossés à la dette financière.

23.1.1 | Contrat de Crédit Senior

Le 15 mars 2013, Rexel a conclu un contrat de Crédit Senior, ayant fait l'objet d'amendements successifs dont le dernier en date du 31 janvier 2018. Il comprend une ligne de crédit multidevises renouvelable d'une maturité de 5 ans d'un montant initial de 850 millions d'euros. Ce contrat est conclu avec BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial, HSBC France, ING Belgium SA, succursale française, Natixis et Société Générale Corporate & Investment Banking en qualité d'arrangeurs et de teneurs de livre associés. Son échéance a été fixée au 31 janvier 2023. La ligne de crédit peut, entre autres, être utilisée au moyen de tirages au jour le jour (*swingline loans*) à hauteur de 137,8 millions d'euros. Le 31 janvier 2019, Rexel a exercé son option pour proroger son échéance d'un an du 31 janvier 2023 au 31 janvier 2024.

Intérêts et marge

Les montants utilisés portent intérêt à un taux déterminé en référence (i) au taux EURIBOR lorsque les fonds sont tirés en euros et au taux LIBOR lorsque les fonds sont tirés dans des devises différentes de l'Euro, (ii) à la marge applicable, (iii) à certaines primes relatives aux emprunts en devises autres que l'euro et (iv) le cas échéant, à des coûts obligatoires (correspondant aux coûts devant être supportés par les prêteurs au titre du financement du système de contrôle bancaire imposé par les autorités de régulation bancaire de leurs pays respectifs).

Les tirages au jour le jour portent intérêt à un taux déterminé en référence (i) au taux EONIA, (ii) à la marge applicable et (iii) le cas échéant, aux coûts obligatoires.

La marge initiale applicable était de 1,25% par an et varie en fonction du ratio d'endettement de Rexel (défini comme le ratio entre la dette nette totale consolidée ajustée et l'EBITDA consolidé ajusté, tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Crédit Senior), calculé au 31 décembre et au 30 juin de chaque année. La marge s'étale de 0,60% à 2,25%.

De plus, la marge applicable est augmentée des commissions d'utilisation qui varient en fonction du pourcentage des fonds effectivement tirés par rapport à l'ensemble des lignes disponibles à tout moment au titre du Contrat de Crédit Senior.

Rexel devra aussi payer une commission de non utilisation dans la devise de chaque tirage disponible. Le montant de cette commission varie en fonction du montant de ratio d'endettement.

Le Ratio d'Endettement est égal au rapport de la dette nette ajustée sur l'EBITDA ajusté tels que décrits ci-après :

L'EBITDA ajusté signifie, pour une période déterminée, le résultat opérationnel consolidé avant autres produits et autres charges, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe :

- majoré de l'EBITDA ajusté des douze derniers mois de toute filiale acquise pendant la période considérée au *pro rata* de la participation du Groupe ;
- majoré des produits relatifs aux dérivés sur matières premières pour couvrir l'exposition aux fluctuations des prix de certaines matières premières lorsque ces dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie selon les normes IFRS ;
- majoré de l'EBITDA des actifs destinés à être cédés et à l'exclusion de l'EBITDA des actifs vendus au cours de la période ;
- majoré des amortissements et des dépréciations ;
- à l'exclusion des charges relatives à toute rémunération en actions des salariés et dirigeants lorsque ces rémunérations ont un effet sur l'endettement financier ;
- majoré des charges calculées relatives à des plans de rémunérations en actions et des charges relatives à la participation des salariés lorsque ces charges ont un effet sur l'endettement ;
- ajusté de l'effet non récurrent de l'évolution du prix du cuivre inclus dans les câbles tel que mentionné dans le communiqué de presse relatif aux états financiers consolidés de la période considérée ;
- majoré des coûts de restructuration et des coûts relatifs aux acquisitions.

La dette nette consolidée ajustée signifie :

- toute dette financière portant intérêts (que les intérêts au titre de cette dette soient payés ou capitalisés) courante et non courante :
 - excluant les coûts de mise en place des financements (commissions de montage, honoraires juridiques, frais de conseil), ainsi que des charges financières supportées au titre du remboursement anticipé de la dette;
 - excluant les prêts intra-groupe;
 - incluant toute dette relative à l'émission de valeurs mobilières qui ne sont pas obligatoirement remboursables en actions ;
 - incluant tout autre montant assimilé à un emprunt selon les normes comptables internationales ;
- majorée des intérêts courus (y compris les intérêts capitalisés) à l'exclusion des intérêts courus au titre de prêts intra-groupe ; et
- diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Ce ratio d'endettement peut excéder 3,50 trois fois durant la durée du Contrat de Crédit Senior, étant précisé que ce seuil ne peut être dépassé plus de deux fois consécutivement. Par ailleurs, ce seuil pourra être porté au-delà de 3,75 une seule fois sans jamais pouvoir dépasser 3,90 au cours de la vie du Contrat de Crédit Senior.

En complément du Crédit Senior, Rexel dispose de deux lignes de crédit bilatérales de 34,9 millions d'euros (40 millions de dollars américains) et 45 millions d'euros. Le 27 juin 2017, Rexel a prorogé la date d'échéance de la ligne de crédit de 40 millions de dollars américains avec Wells Fargo Bank International au 26 juin 2020, alors que la ligne de crédit de 45 millions d'euros a été clôturée le 31 janvier 2018.

Au 31 décembre 2018, ces lignes n'étaient pas tirées.

23.1.2 | Obligations

Au 31 décembre 2018, la valeur comptable des obligations se détaille comme suit :

	31 décembre 2018				Au 31 décembre 2017			
	Nominal (en millions de devises)	Nominal (en millions d'euros)	Ajuste- ments de juste valeur (1)	Total	Nominal (en millions de devises)	Nominal (en millions d'euros)	Ajuste- ments de juste valeur (1)	Total
Obligations portant intérêt à 3,500% et remboursables en 2023	EUR 650,0	650,0	0,7	650,7	EUR 650,0	650,0	0,1	650,1
Obligations portant intérêt à 2,625% et remboursables en 2024	EUR 300,0	300,0	2,9	302,9	EUR 300,0	300,0	(1,2)	298,8
Obligations portant intérêt à 2,125% et remboursables en 2025	EUR 500,0	500,0	2,6	502,6	EUR 500,0	500,0	(2,4)	497,6
TOTAL		1 450,0	6,2	1 456,2		1 450,0	(3,4)	1 446,6

(1) Ajustement pour traduire les variations du taux d'intérêt sur une partie des obligations couvertes par des instruments dérivés de couverture de juste valeur (voir note 24.1)

Obligations de 650 millions d'euros remboursables en 2023

Le 18 mai 2016, Rexel a émis des obligations pour un montant de 650 millions d'euros remboursables en 2023 et portant intérêt annuel à 3,50%.

Ces obligations sont de même rang que le Contrat de Crédit Senior et les autres obligations non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre, à compter du 15 décembre 2016. Les obligations sont remboursables le 15 juin 2023 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Ces obligations sont remboursables en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 juin 2019 à un prix égal au montant total du nominal augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus. A partir du 15 juin 2019, elles seront remboursables en totalité ou partiellement pour les valeurs figurant dans le tableau ci-après :

Période de remboursement commençant le :	Prix de remboursement (en % du montant principal)
15 juin 2019.....	101,750%
15 juin 2020.....	100,875%
15 juin 2021 et au-delà.....	100,000%

Obligations de 300 millions d'euros remboursables en 2024

Le 13 mars 2017, Rexel a émis des obligations pour un montant de 300 millions d'euros à échéance 2024 et portant intérêt à 2,625% par an.

Ces obligations sont de même rang que le Contrat de Crédit Senior et les autres obligations non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre, à compter du 15 juin 2017. Les obligations sont remboursables le 15 juin 2024 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Ces obligations sont remboursables en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 mars 2020 à un prix égal au montant total du nominal augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus. A partir du 15 mars 2020, elles seront remboursables en totalité ou partiellement pour les valeurs figurant dans le tableau ci-après :

Période de remboursement commençant le :	Prix de remboursement (en % du montant principal)
15 mars 2020.....	101,313%
15 mars 2021.....	100,656%
15 mars 2022 et au-delà	100,000%

Le Groupe a utilisé les produits de cette émission obligataire pour rembourser par anticipation, le 16 juin 2017, le solde des obligations de 500 millions de dollars américains à échéance 2020 et portant intérêt à 5,25%, soit 330 millions de dollars américains. Le prix de remboursement s'est établi à 102,625% de la valeur nominale des obligations, soit un montant de 302,3 millions d'euros. Une charge financière de 6,3 millions d'euros a été constatée et représente la prime de remboursement anticipé, les coûts de transaction non amortis et

l'ajustement de la dette comptabilisé au titre des couvertures de juste valeur adossées aux obligations remboursées.

Obligations de 500 millions d'euros remboursables en 2025

Le 20 novembre 2017, Rexel a émis des obligations pour un montant de 500 millions d'euros à échéance 2025 et portant intérêt à 2,125% par an.

Ces obligations sont de même rang que le Contrat de Crédit Senior et les autres obligations non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre, à compter du 15 juin 2018. Les obligations sont remboursables le 15 juin 2025 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Ces obligations sont remboursables en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 décembre 2020 à un prix égal au montant total du nominal augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus. A partir du 15 décembre 2020, elles seront remboursables en totalité ou partiellement pour les valeurs figurant dans le tableau ci-après :

Période de remboursement commençant le :	Prix de remboursement (en % du montant principal)
15 décembre 2020.....	101,063%
15 décembre 2021.....	100,531%
15 décembre 2022 et au-delà	100,000%

Le Groupe a utilisé les produits de cette émission obligataire pour rembourser, le 15 décembre 2017, les obligations à échéance 2022 et portant intérêt à 3,250% pour un montant total de 517,0 millions d'euros. Une charge financière de 12,5 millions d'euros a été constatée et représentait la prime de remboursement anticipé de 17,0 millions d'euros, les coûts de transaction non amortis et l'ajustement de la dette comptabilisé au titre des couvertures de juste valeur adossées aux obligations remboursées.

23.1.3 | Programmes de titrisation des créances commerciales

Rexel gère plusieurs programmes de cession de créances commerciales, présentés dans le tableau ci-dessous, lui permettant d'obtenir des financements à un coût moindre que celui des emprunts obligataires ou bancaires.

Les spécificités des programmes de cession de créances du Groupe varient selon les pays considérés. Les filiales concernées restent en charge du recouvrement des créances après leur cession. Ces créances sont cédées à des entités « *ad hoc* », fonctionnant sans aucune intervention des filiales. Les entités « *ad hoc* » obtiennent le financement nécessaire à l'achat de celles-ci notamment par l'émission d'instruments de dette à court terme, comme des billets de trésorerie français ou du *commercial paper* américain ou canadien, notés par des agences de notation.

En contrepartie des créances cédées, les filiales reçoivent un paiement en numéraire de la part de ces entités « *ad hoc* », représentant la valeur des créances diminuée d'un montant pour garantir le recouvrement, ce dernier montant étant seulement remboursé, en tout ou partie, après complet paiement des créances. Toutefois, certains programmes prévoient que les filiales concernées bénéficient de la possibilité de céder leurs créances contre la souscription de titres subordonnés du véhicule de titrisation.

Au titre de ces programmes, le Groupe continuant d'assumer une part significative du retard de paiement et du risque de crédit, les créances cédées ne remplissent pas les conditions requises pour leur décomptabilisation conformément à IFRS 9, à l'exception du programme de financement hors-bilan aux Etats-Unis. Par conséquent, les créances cédées restent inscrites à l'actif du bilan dans le poste « Créances clients », alors que les financements reçus sont traités comme des dettes financières.

Par ailleurs, le Groupe a conclu en 2009 un contrat avec Ester Finance Titrisation (l'acquéreur), filiale française de Calyon, portant sur la cession des droits aux flux de trésorerie relatifs à des créances commerciales des filiales américaines du Groupe, dans le cadre d'un *Receivables Participation Agreement* (« RPA »). En 2016, un avenant au contrat permet au Groupe de céder ses créances éligibles et de recevoir un paiement en numéraire pour un montant maximum de 225 millions de dollars américains. L'échéance du programme a été prorogée en décembre 2019.

Le prix de cession de ces créances est égal à la valeur nominale des créances diminuée d'une décote correspondant à la rémunération du risque de crédit et du coût de financement des fonds mis à disposition. Au titre du RPA, le Groupe conserve la responsabilité de la collecte des créances pour le compte de l'acquéreur en contrepartie d'une rémunération (« *service fee* »). Dans le cadre de cette transaction, le Groupe a signé un contrat « *Collateral and Intercreditor Agreement* », afin de garantir ses obligations au titre du RPA. Les obligations du Groupe au titre du RPA garantissent la remise des fonds recouverts par le Groupe pour le

compte de l'acquéreur, ainsi que le paiement de frais et indemnités dus par le Groupe. Cependant, ces garanties ne comportent aucune obligation d'indemnisation au titre des créances non recouvrées.

Il résulte de ce contrat que les risques de crédit, de taux et de retard de paiement attachés aux créances visées dans le programme Ester sont transférés à l'acquéreur à travers la décote appliquée aux créances, qui correspond à la rémunération du risque de crédit et du coût de financement. Dans l'analyse des risques et avantages, le risque de dilution n'est pas considéré comme un risque attaché aux créances, mais est assimilé à un risque de mauvaise utilisation du programme de titrisation, dès lors que les créances douteuses ne sont pas éligibles à ce programme ou sont analysées comme un risque attaché au recouvrement de la créance et sont couverts par une caution bancaire. En conséquence, les créances cédées au titre du programme Ester sont décomptabilisées.

La différence entre le prix de vente et la valeur comptable de ces créances a été enregistrée dans le compte de résultat en charges financières.

Au 31 décembre 2018, les créances décomptabilisées s'élèvent à 196,5 millions d'euros (183,3 millions d'euros au 31 décembre 2017). La perte relative à ce programme reflétant la décote accordée à l'acquéreur des créances commerciales est enregistrée en charges financières pour un montant de 10,4 millions d'euros (9,4 millions d'euros en 2017). La valeur nette comptable et la juste valeur des fonds collectés dans le cadre de ce contrat au titre des créances décomptabilisées et non encore transférés à l'acquéreur s'élèvent à 31,9 millions d'euros (33,2 millions d'euros au 31 décembre 2017) et sont comptabilisées en dettes financières.

Le Groupe n'a conservé aucun intérêt résiduel dans les créances cédées au titre de ce programme.

Ces programmes imposent le respect de certaines obligations contractuelles relatives à la qualité du portefeuille de créances commerciales, notamment en ce qui concerne le ratio de dilution (créances ayant fait l'objet d'un avoir par rapport au montant total des créances commerciales éligibles), des ratios de défauts et d'arriérés (ratios relatifs respectivement au rapport entre les créances commerciales arriérées ou douteuses et les créances commerciales éligibles). Au 31 décembre 2018, toutes les obligations contractuelles au titre des programmes de cession de créances commerciales sont satisfaites. Ces programmes sont permanents et ne subissent aucun effet de saisonnalité autre que celui relatif à l'activité courante.

Les principales informations de ces programmes de titrisation, incluant le programme hors bilan, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Programme	Encours maximum autorisé	Montant des créances cédées au 31 décembre 2018	Sommes tirées au 31 décembre 2018	Solde dû		Échéance
				au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017	
		(en millions de devises)		(en millions d'euros)		
Europe - Australie	375,0 EUR	506,7 EUR	372,3 EUR	372,3	376,0	16/12/2020
Europe	309,0 EUR	405,1 EUR	263,7 EUR	263,7	288,3	20/11/2019
Etats-Unis - Dette enregistrée au bilan	290,0 USD	484,0 USD	290,0 USD	253,3	226,8	20/12/2019
Etats-Unis - Financement hors bilan	225,0 USD	225,0 USD	225,0 USD	196,5	183,3	20/12/2019
Canada ⁽¹⁾	180,0 CAD	260,4 CAD	174,6 CAD	112,0	116,4	18/01/2020
TOTAL				1 197,7	1 190,8	
dont :						
		- Dette enregistrée au bilan :		1 001,2	1 007,6	
		- Financement hors bilan :		196,5	183,3	

⁽¹⁾ En décembre 2018, Rexel a modifié son programme de cession de créances au Canada et a reporté l'échéance en janvier 2020. L'encours maximal de ce programme a été augmenté de 175 à 180 millions de dollars canadiens.

Ces programmes de cession de créances portent intérêt à taux variables majorés d'une marge spécifique à chaque programme.

Par rapport au 31 décembre 2017, l'encours maximum autorisé de ces programmes de titrisation a augmenté de 3,2 millions d'euros (5 millions de dollars canadiens) à la suite de la modification du programme du Canada. Au 31 décembre 2018, il s'élevait à 1 249,1 millions d'euros et était utilisé à hauteur de 1 197,7 millions d'euros.

23.1.1 | Contrats d'affacturage

En complément de ses programmes de titrisation de créances commerciales, Rexel a recours à des contrats d'affacturage en France et en Belgique, au terme desquels Rexel cède des créances commerciales au factor en contrepartie de trésorerie pour un financement maximum de 95 millions d'euros.

Au titre de ces contrats, le Groupe transfère le risque de crédit, le risque de retard de paiement au factor mais reste responsable du recouvrement de la créance pour le compte du factor.

Au 31 décembre 2018, Rexel a décomptabilisé les créances commerciales cédées au factor pour un montant de 74,8 millions d'euros (73,2 millions d'euros au 31 décembre 2017). Le montant de trésorerie encaissée pour le compte du factor relative aux créances transférées a été comptabilisée en dettes financières pour un montant de 18,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 (25,6 millions d'euros au 31 décembre 2017).

23.1.2 | Billets de trésorerie

Rexel a lancé un programme de billets de trésorerie de 300 millions d'euros, dont l'échéance varie d'un à trois mois en fonction du type de billet de trésorerie émis, dans le but de diversifier le portefeuille d'investisseurs et d'optimiser les coûts de financement.

Au 31 décembre 2018, le montant des billets de trésorerie émis s'élève à 40,0 millions d'euros (41,7 millions d'euros au 31 décembre 2017).

23.1.1 | Billets à ordre

Afin de piloter son risque de crédit en Chine, le Groupe escompte sans recours auprès de divers établissements financiers des billets à ordre non échus émis par des banques (*Bank Acceptance Drafts*). Les billets à ordre sont reçus des clients en règlement de créances commerciales. Rexel transfère les risques et avantages lors de l'escompte des billets à ordre. Au 31 décembre 2018, les billets à ordre escomptés non échus ont été décomptabilisés du bilan pour un montant de 52,8 millions d'euros (55,9 millions d'euros au 31 décembre 2017).

23.2 | Variation de l'endettement net

Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, la variation de l'endettement financier net se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Au 1er janvier	2 041,2	2 172,6
Emission d'emprunts obligataires nette des coûts de transactions.....	-	790,6
Remboursement d'obligations	-	(819,3)
Coûts de transaction.....	(1,3)	(0,1)
Variation nette des facilités de crédit, des billets de trésorerie et autres dettes financières	(8,3)	(80,4)
Variation nette des lignes de crédit	(9,6)	(109,3)
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation.....	(6,9)	(29,3)
Variation des dettes au titre des contrats de location-financement	(4,7)	(3,0)
Variation nette des dettes financières	(21,2)	(141,6)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(31,1)	105,7
Effet de la variation des taux de change sur l'endettement net	22,4	(111,0)
Effet des acquisitions sur l'endettement brut.....	1,1	0,0
Effet des cessions sur l'endettements brut	-	(12,1)
Amortissement des coûts de transaction.....	4,4	6,0
Frais financiers non récurrents liés aux opérations de refinancement.....	1,1	23,3
Reclassement en actifs destinés à être cédés	10,0	-
Autres variations	2,7	(1,7)
Au 31 décembre	2 030,5	2 041,2

24. | RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir l'exposition aux risques de change et de taux. Les instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture sont comptabilisés comme des instruments de transaction.

24.1 | Risque de taux

Rexel est exposé au risque de taux lié à son endettement et à la gestion de trésorerie. Les éléments couverts comprennent les emprunts, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi les transactions hautement probables prévues dans le plan d'affaires à 3 ans du Groupe. Le risque de taux est lié à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variation des taux du marché concerne essentiellement la dette du Groupe portant intérêt, se composant des obligations à taux fixe, de la titrisation et des contrats d'affacturage, ainsi que des billets de trésorerie et des autres lignes de crédit. La composante du risque est limitée au taux d'intérêt sans risque, excluant la marge et toute autre composante financière.

Afin de couvrir son exposition à l'évolution des taux d'intérêt, le Groupe a opté pour une stratégie de couverture visant à maintenir, à taux fixe ou plafonné, avec une flexibilité de plus ou moins 20%, 80% de son endettement net à un an, 50% de son endettement net à deux ans et 25% de son endettement net à trois ans, le solde étant à taux variable avec une flexibilité de +/- 20%. Pour atteindre cet objectif, le Groupe a mis en place des *swaps* de taux d'intérêt, au terme desquels il s'engage à échanger, selon une périodicité régulière, la différence entre taux fixe et taux variable utilisé pour calculer les intérêts sur le montant notionnel du principal.

La ventilation de la dette financière entre taux fixe et taux variable, avant et après couverture, est la suivante :

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre	
	2018	2017
Emprunts obligataires et autres dettes émises à taux fixe.....	1 446,5	1 445,7
Swaps receveurs du taux variable et payeurs du taux fixe	1 221,4	1 037,0
Swaps receveurs du taux fixe et payeurs du taux variable	(850,0)	(850,0)
Sous total taux fixe ou plafonné après couverture	1 817,9	1 632,6
Dettes à taux variable avant couverture	1 128,8	1 159,2
Swaps receveurs du taux variable et payeurs du taux fixe	(1 221,4)	(1 037,0)
Swaps receveurs du taux fixe et payeurs du taux variable	850,0	850,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	(544,9)	(563,6)
Sous total dette nette à taux variable après couverture	212,5	408,6
Endettement financier net	2 030,4	2 041,2

Instruments dérivés de couverture de juste valeur

Au 31 décembre 2018, le portefeuille des *swaps* de taux d'intérêt associé à ces dérivés qualifiés de couverture de juste valeur relatifs aux obligations décrites dans la note 23.1.2 est le suivant :

	Total nominal (en millions de devises)	Total nominal (en millions d'euros)	Date d'échéance	Taux moyen pondéré fixe reçu	Taux variable payé	Juste valeur (1) (en millions d'euros)
Swaps payeurs de taux variable						
Euro.....	500,0	500,0	juin 2022	0,55%	Euribor 3M	11,1
	50,0	50,0	juin 2023	0,31%	Euribor 3M	0,6
	300,0	300,0	juin 2024	0,33%	Euribor 3M	1,9
Total		850,0				13,6

(1) Les instruments dérivés sont présentés à leur juste valeur y compris les intérêts courus à recevoir pour un montant de 0,3 million d'euros.

Les gains ou pertes sur l'élément couvert attribuables au risque couvert viennent en ajustement de l'élément couvert et sont reconnus au compte de résultat en coût de l'endettement financier. Les variations de juste valeur des instruments dérivés destinés à couvrir les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat financier de manière symétrique.

Tout ajustement de la valeur comptable des éléments évalués au coût amorti est constaté en résultat sur la durée restant à courir.

Les variations de juste valeur des *swaps* de taux qualifiés de couverture de juste valeur au 31 décembre 2018 représentent un gain de 6,6 millions d'euros, compensé partiellement par une perte de 9,6 millions d'euros résultant de la variation de juste valeur des obligations.

Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie

Dans le cadre de la politique définie ci-dessus, le Groupe a souscrit différents *swaps* payeurs du taux fixe.

Les *swaps* qualifiés de couvertures de flux de trésorerie arrivent à échéance en décembre 2021. Le Groupe a l'intention de renouveler une part significative de ces *swaps* de façon à se couvrir contre la variabilité des intérêts futurs associés à son endettement à taux variable concernant principalement les programmes de titrisation, conformément à la stratégie décrite ci-dessus. Les couvertures sont allouées par devise en fonction des anticipations du Groupe sur l'évolution des taux d'intérêts liés à ces devises.

Au 31 décembre 2018, les instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie sont présentés dans le tableau suivant :

	Total nominal (en millions de devises)	Total nominal (en millions d'euros)	Date d'échéance	Taux variable reçu	Taux moyen pondéré fixe payé (reçu)	Juste valeur ⁽¹⁾ (en millions d'euros)
Swaps payeurs de taux fixe						
Dollar américain.....	100,0	87,3	décembre 2019	Libor 3M	1,68%	0,9
	150,0	131,0	avril 2020	Libor 3M	1,78%	1,7
	150,0	131,0	septembre 2020	Libor 3M	1,68%	2,5
	250,0	218,3	décembre 2021	Libor 3M	2,88%	(1,8)
Dollar canadien	30,0	19,2	juin 2020	CDOR 3M	1,11%	0,3
	50,0	32,0	août 2021	CDOR 3M	2,34%	(0,1)
Dollar australien.....	75,0	46,2	juillet 2020	BBSW AUD 3M	1,94%	(0,0)
Franc suisse.....	50,0	44,4	octobre 2021	Libor 3M	(0,43)%	(0,2)
Euro.....	150,0	150,0	janvier 2019	Euribor 3M	(0,30)%	(0,0)
	200,0	200,0	janvier 2020	Euribor 3M	(0,19)%	(0,3)
Total		1 059,6				3,1

(1) Les instruments dérivés sont présentés à leur juste valeur y compris les intérêts courus à recevoir pour un montant de 0,2 million d'euros.

Les variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont comptabilisées en diminution de la réserve de couverture de flux de trésorerie pour un montant de 1,8 million d'euros (avant impôt). L'inefficacité reconnue en résultat en 2018 n'est pas significative.

Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture

Dans le cadre de sa politique de fixation des taux d'intérêts de son endettement net, le Groupe a souscrit différents *swaps* payeurs du taux fixe non qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

	Total nominal (en millions de devises)	Total nominal (en millions d'euros)	Date d'échéance	Taux variable reçu (payé)	Taux moyen pondéré fixe payé (reçu)	Juste valeur (1) (en millions d'euros)
Swaps payeurs de taux fixe						
Couronne suédoise.....	750,0	73,1	février 2020	Stibor 3M	(0,07)%	(0,0)
Franc suisse.....	100,0	88,7	février 2020	Libor 3M	(0,69)%	(0,2)
Total		161,9				(0,3)

(1) Les instruments dérivés sont présentés à leur juste valeur y compris les intérêts courus à payer pour un montant de 0,1 million d'euros.

Ces dérivés sont désignés essentiellement comme des couvertures de flux de trésorerie variables adossés à des *swaps* de taux d'intérêt et ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture selon la norme IAS 39.

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

Au 31 décembre 2018, une augmentation des taux d'intérêt de 1% sur la dette à taux variable après prise en compte des opérations de couverture effective aurait pour conséquence une hausse de la charge annuelle d'intérêt d'un montant de 8,8 millions d'euros et un gain de 17,5 millions d'euros relatif à la variation de la juste valeur des instruments de couverture, dont 3,2 millions d'euros d'augmentation des produits financiers et 14,3 millions d'euros d'augmentation des autres éléments du résultat global.

24.2 | Risque de change

La politique de financement du Groupe consiste à centraliser les dettes externes et assurer le financement de ses filiales étrangères dans leurs devises de fonctionnement. Le risque de change survient principalement des financements intragroupes en devises autres que l'euro et est géré au niveau de la holding du Groupe. Dans le but de neutraliser l'exposition au risque de change, la société mère du Groupe se finance avec de la dette

externe en devises autres que l'euro ou souscrit à des dérivés de change (contrats à terme ou *swap* de change). Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la perte de change non réalisée relative aux emprunts externes qualifiés de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger s'élève à 18,7 millions d'euros avant impôt et est constaté dans le résultat global.

Au 31 décembre 2018, les contrats à terme présentent une valeur notionnelle de 622,0 millions d'euros (dont 637,6 millions d'euros de ventes à terme et 15,6 millions d'euros d'achats à terme) et sont comptabilisés à leur juste valeur pour un montant net négatif de 0,6 million d'euros. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la variation de juste valeur des contrats à terme est comptabilisée en produits financiers pour un montant de 0,4 million d'euros.

Sensibilité à la variation des taux de change

Le Groupe publiant ses états financiers en euro, il convertit les actifs, les passifs, les produits et les charges libellés dans d'autres monnaies que l'euro.

Les résultats des activités libellées en devises étrangères sont consolidés dans le compte de résultat du Groupe, après conversion au taux moyen de la période. Aussi, en base annuelle, une appréciation (dépréciation) de 5% de l'euro par rapport aux principales devises (dollars américain, canadien, australien et livre sterling) se traduirait par une diminution (augmentation) du chiffre d'affaires de 307,0 millions d'euros et par une baisse (hausse) du résultat opérationnel avant autres produits et autres charges de 11,3 millions d'euros.

Les dettes financières et les capitaux propres du Groupe sont consolidés dans le bilan après conversion au taux de clôture de l'exercice. Aussi, une appréciation (dépréciation) de 5% de l'euro vis-à-vis de l'ensemble des devises du Groupe par rapport aux taux de change de clôture au 31 décembre 2018 aurait pour conséquence une diminution (augmentation) de l'endettement financier et des capitaux propres de respectivement 46,4 millions d'euros et 137,2 millions d'euros.

Endettement financier net par devise de remboursement

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la dette financière nette à la variation des taux de change par devise de remboursement :

<i>(en millions d'euros)</i>	euro	dollar us	dollar canadien	dollar australien	couronne norvégienne	couronne suédoise	livre sterling	franc suisse	Renminbi chinois	autres devises	Total
Dettes financières	1 929,5	287,3	112,8	86,5	0,0	1,2	128,0	0,2	25,4	6,6	2 577,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(203,7)	(58,5)	(54,6)	(12,2)	(11,3)	(10,3)	(176,7)	(22,7)	(13,9)	16,9	(547,0)
Position nette avant couverture.....	1 725,8	228,8	58,2	74,3	(11,3)	(9,1)	(48,7)	(22,5)	11,5	23,5	2 030,4
Effet des couvertures.....	(623,5)	216,5	-	33,5	15,3	47,1	-	309,3	-	1,9	0,0
Position nette après couverture.....	1 102,3	445,3	58,2	107,8	4,0	38,0	(48,7)	286,7	11,5	25,3	2 030,4
<i>Impact d'une augmentation de 5% des taux de change.....</i>	-	22,3	2,9	5,4	0,2	1,9	(2,4)	14,3	0,6	1,3	46,4

24.3 | Risque de liquidité

La politique poursuivie par le Groupe pour gérer ses liquidités consiste à s'assurer qu'il y aura un montant suffisant de liquidités pour payer les dettes à leur échéance. Le Groupe vise à maintenir le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que celui des facilités de crédit disponibles, à un montant qui couvre les décaissements relatifs aux dettes financières à un horizon de 12 mois.

L'échéancier des remboursements contractuels des dettes financières, en capital, est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Echéances :		
Un an	658,4	166,9
Deux ans	488,2	638,2
Trois ans	2,2	379,4
Quatre ans	1,2	1,7
Cinq ans	651,8	0,8
Au-delà.....	809,0	1 450,2
Sous-total dette financière avant coûts de transaction	2 610,9	2 637,1
Coûts de transaction	(20,7)	(24,7)
Dette financière	2 590,2	2 612,3

Au 31 décembre 2018, les échéances contractuelles résiduelles relatives à l'endettement financier et aux instruments dérivés, y compris intérêts à payer, sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dette financière et intérêts	Dérivés	Total
Echéances :			
Un an	722,4	(9,2)	713,1
Deux ans	536,2	(6,1)	530,2
Trois ans	44,6	(2,5)	42,0
Quatre ans	43,4	(0,3)	43,1
Cinq ans	681,5	1,3	682,8
Au-delà	826,5	0,8	827,3
Total	2 854,6	(16,1)	2 838,5

Les obligations émises en mai 2016 pour un montant de 650 millions d'euros arrivent à échéance en juin 2023, celles émises en mars 2017 pour un montant de 300 millions d'euros arrivent à échéance en juin 2024 et celles émises en novembre 2017 d'un montant de 500 millions d'euros arrivent à échéance en juin 2025.

Conformément à l'option d'extension d'un an exercée le 31 janvier 2019, l'échéance du contrat de Crédit Senior a été prorogée jusqu'en janvier 2024. Le contrat de Crédit Senior offre une ligne de crédit multidevises renouvelable d'un montant total de 850 millions d'euros, qui peut également être utilisée au moyen de tirages au jour le jour jusqu'à hauteur d'un montant de 137,8 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, cette ligne de crédit n'est pas utilisée.

Le 26 juin 2017, Rexel a prorogé de trois ans la date d'échéance de la ligne de crédit de 40 millions de dollars américains avec Wells Fargo Bank International, la portant au 26 juin 2020. Au 31 décembre 2018, cette ligne de crédit n'était pas utilisée.

Enfin, les programmes de titrisation arrivent à échéance en 2019 et 2020, conformément à des amendements effectués en 2016 et 2017 et 2018 (voir note 23.1.3). Le financement résultant de ces programmes dépend directement du montant et de la qualité du portefeuille de créances cédées. Dans l'hypothèse où les entités concernées ne respecteraient pas certains engagements, ces programmes de titrisation pourraient faire l'objet d'une résiliation anticipée, ce qui aurait un effet défavorable sur la situation financière du Groupe et sa liquidité. Par ailleurs, dans l'hypothèse où les entités *ad hoc* ne seraient plus en mesure d'émettre des instruments de dette (billets de trésorerie) dans des conditions équivalentes à celles pratiquées à ce jour, la liquidité et la situation financière du Groupe pourraient être affectées.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 024,6 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2 034,8 millions d'euros au 31 décembre 2017) et sont exigibles à moins d'un an.

Le montant des liquidités du Groupe est passé de 1 304,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 à 1 305,7 millions d'euros au 31 décembre 2018. En conséquence, le montant des liquidités du Groupe représente un excédent de 647,3 millions d'euros comparé au montant de 658,4 millions d'euros de dettes exigibles à l'horizon de 12 mois.

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre	
	2018	2017 ⁽¹⁾
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	544,9	563,6
Concours bancaires.....	(84,1)	(100,6)
Billets de trésorerie.....	(40,0)	(41,7)
Contrat de crédit senior non tiré.....	850,0	850,0
Lignes Bilatérales.....	34,9	33,4
Liquidité.....	1 305,7	1 304,7

(1) Prend en compte les conséquences de l'avenant au contrat de Crédit Senior signé le 31 janvier 2018 (voir note 23.1.1)

24.4 | Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés.

Le risque de contrepartie concernant les créances clients est limité du fait du grand nombre de clients, de la diversité de leurs activités (installateurs, industries, administrations publiques) et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Par ailleurs, des programmes d'assurance-crédit ont été mis en place dans certains pays significatifs du Groupe. Au 31 décembre 2018, le risque maximum, correspondant à l'encours total du poste clients s'élève à 2 091,5 millions d'euros (2 074,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 retraité) et est détaillé en note 13.2.

Le risque de contrepartie concernant la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés actifs est également limité par la qualité des contreparties en question qui sont les établissements financiers historiques du Groupe situés quasi exclusivement en Europe. L'encours s'élève à 563,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 (577,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 retraité) et correspond à la valeur nette comptable de l'ensemble de ces éléments.

Le risque de contrepartie maximum sur les autres actifs financiers du Groupe s'élève à 561,6 millions d'euros (550,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 retraité) et correspond principalement aux rabais fournisseurs à recevoir.

25. | SYNTHÈSE DES PASSIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)

			Au 31 décembre			
			2018		2017 ⁽¹⁾	
	Catégorie IFRS 9	Hierarchie Juste Valeur *	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations	Coût amorti	1	1 456,2	1 433,9	1 446,6	1 481,4
Autres dettes financières, y compris intérêts courus	Coût amorti		1 134,0	1 134,0	1 165,7	1 165,7
Total des dettes financières			2 590,2	-	2 612,3	-
Instruments dérivés dans une relation de couverture	⁽²⁾ JV Res.	2	-	-	1,6	1,6
Instruments dérivés dans une relation de couverture	⁽²⁾ JV Cap.	2	2,4	2,4	-	-
Autres instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.....	JV Rés.	2	0,0	0,0	0,1	0,1
Autres passifs	⁽³⁾ N/A	2	7,5	N/A	8,4	N/A
Total autres passifs non courants			9,9	-	10,1	-
Dettes fournisseurs	Coût amorti		2 024,6	2 024,6	2 034,8	2 034,8
Remises clients à payer	Coût amorti		155,1	155,1	137,9	137,9
Dettes au personnel et charges sociales.....	⁽³⁾ N/A		253,0	N/A	253,7	N/A
TVA à payer et autres taxes sur le chiffre d'affaires.....	⁽³⁾ N/A		61,8	N/A	76,1	N/A
Instruments dérivés dans une relation de couverture	⁽²⁾ JV Cap.	2	-	-	0,1	0,1
Autres instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.....	JV Rés.	2	1,1	1,1	1,1	1,1
Autres dettes.....	Coût amorti		259,9	259,9	248,9	248,9
Produits constatés d'avance	⁽³⁾ N/A		7,9	N/A	8,6	N/A
Total des autres dettes			738,8	-	726,3	-
Juste valeur par le résultat sur option	JV Rés.					
Juste valeur par les autres éléments du résultat global	JV Cap.					

* Pour la définition des hiérarchies de juste valeur, voir la note 3.11

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 3.2.1).

(2) Traitement spécifique pour la couverture.

(3) Ne constitue pas un instrument financier au sens de la norme IFRS 9.

26. | CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le tableau ci-dessous présente, en 2018, le montant des paiements au titre des contrats de locations non résiliables.

(en millions d'euros)

Echéances :	Restant à payer au 31 décembre	
	2018	2017
Un an	217,3	201,8
Deux ans	164,1	155,8
Trois ans	133,9	123,4
Quatre ans	94,1	94,8
Au delà.....	234,7	185,2
Total	844,1	761,0

Dans le cadre de l'application à venir de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a modifié au 31 décembre 2018 le calcul des paiements au titre des contrats de location pour mieux refléter la durée attendue des contrats de location plutôt que l'obligation minimum.

Les dépenses totales relatives aux contrats de location simple s'élèvent à 212,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (218,6 millions d'euros au 31 décembre 2017).

27. | TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Rémunération des dirigeants

Les charges au titre des rémunérations des membres du comité exécutif du Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Salaires et autres avantages à court terme	7,1	8,8
Avantages postérieurs à l'emploi - coût des services rendus	0,4	0,3
Indemnités de fin de contrat	1,0	2,1
Actions gratuites et stocks options ⁽¹⁾	1,5	1,8

(1) Charge liée aux plans d'attribution gratuite d'actions et aux plans de stocks options décrits en note 18 Paiements fondés sur des actions

Les salaires et autres avantages à court terme comprennent les charges sociales payées par le Groupe et les charges assises sur salaires.

En cas de rupture du contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à verser pour l'ensemble des membres du comité exécutif un montant global de 7,8 millions d'euros.

28. | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au Règlement n°2016-09 émis par l'Autorité des normes comptables (ANC), le tableau suivant présente le montant hors taxes des honoraires (hors débours) versés par la maison-mère et ses filiales françaises au titre du mandat de Commissaire aux comptes :

(en millions d'euros)	PWC Audit		KPMG Audit		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Audit	0,8	1,0	0,9	0,9	1,7	1,9
Services liés à l'Audit	0,2	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3
TOTAL	1,0	1,2	1,0	1,0	2,0	2,2

Les services liés à l'audit intègrent les honoraires relatifs à des travaux requis par la loi, ainsi qu'aux lettres de confort, au rapport RSE.

29. | LITIGES ET AUTRES PASSIFS EVENTUELS

29.1 | Litiges

Le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de Rexel ou de l'une de ses filiales pour régler le litige et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Les principales procédures en cours sont les suivantes :

Litiges amiante

Le Groupe est mis en cause dans différentes procédures relatives à l'exposition au matériel contenant de l'amiante aux États-Unis. Le Groupe considère que le risque de supporter des charges importantes au titre de ces litiges est limité et que ces litiges n'auraient pas, individuellement ou collectivement, un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats, dès lors que ces plaintes pourraient être rejetées ou réglées pour des montants couverts partiellement ou totalement par les polices d'assurance du Groupe. Compte tenu de la diversité des procédures, de leur état d'avancement différent, du nombre de plaignants et de l'absence de demandes visant individuellement le Groupe, ce dernier n'est pas en mesure de d'évaluer précisément les conséquences financières qu'il pourrait supporter.

Enquête de l'Autorité de la concurrence

Le 6 septembre 2018, des perquisitions ont été menées dans les locaux de Rexel dans le cadre d'une information judiciaire menée par un juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Paris.

Cette enquête, menée avec le concours de l'Autorité de la Concurrence, porte principalement sur les mécanismes de formation des prix sur le marché de la distribution de matériel électrique.

A ce stade, Rexel n'est pas partie à la procédure et n'a donc pas connaissance des pratiques qui pourraient lui être reprochées. Si un certain nombre d'informations ont été diffusées dans la presse, elles ne permettent pas de déterminer les infractions qui pourraient viser Rexel.

Il n'est donc pas possible à ce jour d'évaluer le degré de probabilité d'une éventuelle mise en cause de la responsabilité de Rexel, ni *a fortiori* d'une éventuelle condamnation et donc d'évaluer le risque financier auquel Rexel pourrait potentiellement être exposée.

Contentieux fiscal - Rexel

À la suite d'un contrôle fiscal, la société a reçu en décembre 2011 une proposition de rectification dans laquelle l'administration fiscale prétendait que Rexel n'a pas apporté la preuve que les emprunts contractés auprès de Ray Finance LP (filiale de Ray Investment Sarl) de 2005 à 2007 pour un montant de 952 millions d'euros fussent des opérations réelles. Elle alléguait également que Ray Finance LP bénéficiait d'un régime fiscal privilégié et rejetait par ces moyens la déduction de 91 millions d'euros d'intérêts pour les années 2005 à 2007. Rexel a contesté l'ensemble de cette argumentation et a porté le litige devant le tribunal administratif en avril 2014. Une provision de 30 millions d'euros pour dépréciation des actifs d'impôts différés relative aux déficits fiscaux reportables a été enregistrée. En mars 2016, le tribunal administratif a jugé que la position de Rexel était correcte. En juillet 2016, l'administration fiscale ayant fait appel de ce jugement, la provision a été maintenue au bilan. L'audience de la Cour d'Appel administrative est prévue le 12 février 2019.

Contentieux fiscal - Succursale finlandaise de Hagemeyer Finance BV

Dans un rapport de mai 2014, l'administration fiscale finlandaise a estimé que les intérêts sur l'emprunt destiné à financer l'acquisition de la société Elektroskandia Oyj auraient dû être pris en charge par le siège de Hagemeyer Finance BV situé aux Pays-Bas, plutôt que par la succursale finlandaise de cette société. Sur ce fondement, l'administration a signifié un redressement d'impôt en décembre 2014, au titre des exercices 2008 à 2012, pour un montant de 11,3 millions d'euros. La succursale a fait appel de cette décision devant une commission des redressements « *Board of Adjustments* » en 2015. En décembre 2015, les redressements au titre des exercices 2013 et 2014 ont été signifiés, augmentant le montant de 1,5 million d'euros, contesté également par la succursale. En avril 2017, le *Board of Adjustments* a rejeté la demande de la succursale. En juillet 2017, le Groupe a porté l'affaire devant la Cour Administrative d'Helsinki. En novembre 2018, la Cour a jugé que la position de l'administration fiscale était correcte. En décembre 2018, Rexel a fait appel de ce jugement devant la Cour Suprême Administrative. Une charge d'impôt d'un montant de 13,5 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2018.

À la connaissance de Rexel, il n'y a pas d'autre procédure judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir, ou a eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Rexel.

29.2 | Autres passifs éventuels

Dans le cadre de cessions d'actifs, le Groupe a octroyé les garanties suivantes aux acquéreurs.

Amérique latine

Dans le cadre des accords de cession de ses activités en Amérique latine, le Groupe s'est engagé à indemniser l'acquéreur des passifs antérieurs à la cession dans la limite de 9 millions de dollars américains. Aucune réclamation n'est en cours à la date d'arrêté des comptes.

Slovaquie, Pologne et Pays Baltes

Les contrats de cession signés avec le groupe Würth dans le cadre de la cession des activités en Slovaquie, en Pologne et aux Pays Baltes prévoient que Rexel indemnise l'acquéreur pour tout passif qu'il aurait à subir au titre de cette transaction. La garantie de passif est limitée à un montant de 8,0 millions d'euros. A la date d'arrêté des comptes, cette garantie n'a pas été appelée.

Garantie environnementale

En vertu d'un contrat conclu le 28 février 2003 avec la société Ashtenne, une société immobilière, relatif à la cession-bail de 45 sites en Europe, le Groupe s'est engagé à indemniser l'acquéreur pour tous les préjudices environnementaux, liés à toutes réclamations d'un tiers ou injonction gouvernementale. Cette garantie est donnée pour un montant maximum de 4 millions d'euros hors taxes pour l'ensemble des immeubles vendus avec un seuil minimum de 30 000 euros. Cet engagement expire dans les 5 ans suivant la date de fin du contrat de location. A la date d'arrêté des comptes, cette garantie n'a pas été appelée.

30. | EVENEMENTS POSTERIEURS A LA PERIODE DE REPORTING

A la date de présentation des états financiers consolidés, il n'y a pas eu d'évènements postérieurs au 31 décembre 2018 susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de Rexel.

31. | SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018

	<i>Siège social</i>	<i>% Intérêt</i>
FRANCE		
<i> Holding et sociétés de services du Groupe</i>		
Rexel	Paris	Société mère
Rexel Développement S.A.S.	Paris	100,00
Rexel Amérique Latine S.A.S.	Paris	100,00
<i> Sociétés d'exploitation</i>		
Rexel France S.A.S.	Paris	100,00
Dismo France S.A.S.	St-Ouen l'Aumône	100,00
Espace Elec S.A.S.	Ajaccio	100,00
Bizline S.A.S.	Paris	100,00
BCCT	Paris	100,00
Conectis S.A.S.	Paris	100,00
Francofa Eurodis S.A.S.	Neuilly-Plaisance	100,00
SBEM	Paris	100,00
La Boîte Electrique	Paris	100,00
Esabora Digital Services	Paris	100,00
Sofinther	Bouguenais	100,00
Cordia	Mitry-Mory	100,00
EUROPE		
Allemagne		
Rexel GmbH	Munich	100,00
Hagemeyer Deutschland GmbH & Co KG	Munich	100,00
Hagemeyer Deutschland Verwaltungs GmbH	Munich	100,00
Hagemeyer Beteiligungs GmbH	Munich	100,00
Silstar Deutschland GmbH	Emmerich am Rhein	100,00
Hagemeyer Holding Deutschland GmbH	Munich	100,00
Rexel Industrial Solutions GmbH	Munich	100,00
Royaume-Uni		
Rexel Senate Ltd	Birmingham	100,00
Denmans Electrical Wholesalers Ltd	Birmingham	100,00
Senate Group Ltd	Birmingham	100,00
Rexel (UK) Holdings Ltd.	Birmingham	100,00
Rexel (UK) Ltd	Birmingham	100,00
Newey & Eyre Ltd.	Birmingham	100,00
Parker Merchating Limited	Birmingham	100,00
WF Electrical Plc	Birmingham	100,00
Newey & Eyre (C.l.) Ltd.	Guernsey	100,00
Warrior (1979) Ltd.	Birmingham	100,00
H.A. Wills (Southampton) Ltd.	Birmingham	100,00
Rexel UK Pension Trustees Ltd.	Birmingham	100,00
J&N Wade Limited	Birmingham	100,00
Clearlight Electrical Company	Birmingham	100,00
Power Industries Limited	Birmingham	100,00
Suède		
Rexel Sverige AB	Älvsjö	100,00
Moel AB	Bredaryd	100,00
Autriche		
Rexel Central Europe Holding GmbH	Vienne	100,00
Rexel Austria GmbH	Vienne	100,00

	<i>Siège social</i>	<i>% Intérêt</i>
Pays-Bas		
Rexel Nederland B.V.	Zoetermeer	100,00
Cosa Liebermann B.V.	Hoofddorp	100,00
Rexel Holding Netherlands B.V.	Hoofddorp	100,00
Hagemeyer Finance B.V.	Hoofddorp	100,00
Borsu International B.V.	Hoofddorp	100,00
Rexel Holding Benelux BV	Hoofddorp	100,00
Italie		
Rexel Italia SpA	Milan	100,00
Espagne		
ABM-Rexel SL	Madrid	100,00
Suministros Eléctricos Erka, S.L.	Renteria	100,00
Belgique		
Rexel Belgium S.A.	Zellik	100,00
DES-Elektro, N.V.	Moen	100,00
Portugal		
Rexel Distribuição de Material Eletrico S.A.	Lisbonne	100,00
Irlande		
Rexel Electrical Supply & Services Holding Ltd.	Tralee	100,00
M Kelliher 1998 Ltd.	Tralee	100,00
Astrotek Ireland Limited	Tralee	100,00
Suisse		
Elektro Material AG	Zurich	100,00
Digitalfeld AG	Zurich	70,00
Luxembourg		
Rexel Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00
REXEL RE S.A.	Luxembourg	100,00
République Tchèque		
Rexel CZ s.r.o.	Brno	100,00
Hongrie		
Rexel Hungary General Supply & Services LLC	Fót	100,00
Slovénie		
Elektronabava d.o.o.	Ljubljana	100,00
Russie		
OOO Elektroskandia Rus	St. Petersburg	100,00
Finlande		
Rexel Finland Oy	Hyvinkää	100,00
Norvège		
Elektroskandia Norge AS	Langhus	100,00
Elektroskandia Norway Holding AS	Langhus	100,00
AMERIQUE DU NORD		
Etats-Unis		
Rexel USA, Inc	Dallas	100,00
SKRLA LLC	Dallas	100,00
SPT Holdings Inc.	Dallas	100,00
Rexel of America LLC	Dallas	100,00
Rexel Patriot Acquisition, LLC	Dallas	100,00
Canada		
Rexel North America Inc.	St Laurent	100,00
Rexel Canada Electrical Inc.	Mississauga	100,00

	<i>Siège social</i>	<i>% Intérêt</i>
ASIE OCEANIE		
Hong Kong RAS		
Rexel Hong Kong Ltd	Kowloon	100,00
Huazhang Electric Automation Holding Co Ltd	Hong Kong	100,00
LuckyWell Int'l Investment LTD	Hong Kong	100,00
Chine		
Rexel Ouneng (Beijing) Technology Co. Ltd	Pékin	55,00
Rexel Hailongxing Electrical Equipment Co. Ltd	Pékin	65,00
Rexel Electric Co. Ltd	Shanghai	100,00
Zhejiang Huazhang Automation Equipment Co. Ltd	Huanzhou	100,00
Rexel Integrated Solutions (Shanghai) Co., Ltd.	Shanghai	100,00
Rexel China Management Co. Ltd	Shanghai	100,00
Suzhou Xidian Co. Ltd	Suzhou	100,00
Beijing LuckyWell-ZN Electrical Co. Ltd	Pékin	100,00
Beijing Zhongheng Hengxin Automation Equipment Co. Ltd	Pékin	100,00
Henan Qixin Automation Equipment Co. Ltd	Zhengzhou	100,00
Shanghai Suhua Industrial Control Equipment Co. Ltd	Shanghai	100,00
LinElec Business Consulting (Shanghai) Limited	Shanghai	100,00
Shanghai Maxqueen Industry Development Co. Ltd	Shanghai	60,00
Zhonghao (Shanghai) Technology Co. Ltd.	Shanghai	60,00
Jinan Rexel Enterprise Management Service Co., Ltd.	Jinan	100,00
Inde		
Rexel India Private Limited	Pune	100,00
Corée		
Gexpro Korea Co. Ltd	Séoul	100,00
Australie		
Rexel Holdings Australia Pty Ltd	Sydney	100,00
Rexel Electrical Supplies Pty Ltd	Sydney	100,00
Australian Regional Wholesalers Pty Ltd	Sydney	100,00
EIW Holding Pty Ltd	Sydney	100,00
Hagemeyer Holdings (Australia) Pty Ltd	Sydney	100,00
Nouvelle-Zélande		
Rexel New Zealand Limited	Auckland	100,00
Redeal Pensions Ltd	Auckland	100,00
Royaume d'Arabie Saoudite		
Rexel Services KSA LLC	Riyadh	100,00
Rexel Arabia Electrical Supplies LLC	Riyadh	65,00
Emirats Arabes Unis		
Redco FZE	Jebel Ali	100,00
Rexel Emirates LLC	Abu Dhabi	90,00

III. Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rexel S.A.

13, boulevard du Fort de Vaux
CS 60002
75017 Paris

A l'assemblée générale de la société Rexel S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Rexel SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2.1 « Changements de méthodes - amendements des normes IFRS » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts de la première application au 1er janvier 2018 des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Notes 3.5 et 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Au 31 décembre 2018, les goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont inscrits respectivement au bilan pour une valeur nette comptable de 3 871,1 millions d'euros et 824,6 millions d'euros, soit 46% du total des actifs du groupe. Un test de dépréciation de ces actifs est réalisé au moins une fois par an au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés ces actifs. Comme mentionné dans les notes 3.5 et 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés, une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable.

La détermination de la valeur recouvrable des UGT est réalisée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés et requiert des jugements importants de la Direction, en particulier pour la détermination des prévisions de chiffres d'affaires et de marges d'EBITA ainsi que pour le choix des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme.

Tel qu'indiqué dans la note 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la performance en 2018 en retrait sur certains pays a conduit le Groupe à revoir à la baisse ses prévisions, y compris la marge d'EBITA normative sur ces pays. Ceci s'est traduit par la constatation d'une charge de dépréciation de 61,9 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie comme un point clé de l'audit, du fait de l'importance de ces actifs dans le bilan consolidé et des incertitudes inhérentes à certains éléments notamment la réalisation des prévisions entrant dans la détermination de la valeur recouvrable, et des analyses de sensibilité présentées en note 12.1.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons revu le processus budgétaire du Groupe, à partir duquel sont construites les prévisions de flux de trésorerie utilisées pour réaliser ces tests de dépréciation.

Pour les UGT dont la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable, nous avons :

- apprécié les éléments composant la valeur comptable des UGT auxquelles les écarts d'acquisition sont rattachés par le Groupe ;
- apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie au regard des environnements économiques dans lesquels opèrent les filiales du Groupe et la fiabilité du processus d'établissement des estimations, notamment en examinant les éventuelles différences entre les prévisions passées et les réalisations ;
- apprécié, avec l'appui de nos experts en évaluation financière, le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels des différentes unités génératrices de trésorerie ;
- comparé les taux de croissance à long terme des UGT avec les prévisions macro-économiques ;
- corroboré, notamment par des entretiens avec la Direction le caractère raisonnable des principales données et hypothèses reprises dans les prévisions de trésorerie (croissance des ventes, marge d'EBITA) ;
- testé l'exactitude arithmétique du modèle d'élaboration des flux de trésorerie utilisé et des analyses de sensibilité ;
- vérifié que la note 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

Rabais fournisseurs

Notes 3.7, 3.17 et 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Le Groupe conclut des contrats avec ses fournisseurs par lesquels il bénéficie en particulier de rabais, généralement annuels, basés sur les volumes de marchandises acquises ainsi que sur la réalisation d'actions commerciales spécifiques. Ces rabais peuvent être dépendants ou non de l'atteinte d'objectifs prédéterminés d'achat (rabais conditionnels ou inconditionnels).

Ces rabais sont comptabilisés en diminution du coût des ventes.

Nous avons considéré la reconnaissance des rabais reçus des fournisseurs comme un point clé de l'audit, compte tenu :

- du montant significatif des rabais,
- de la diversité des contrats,
- des estimations nécessaires relatives aux données d'achats auxquelles doivent être appliquées les clauses des contrats pour la détermination du montant à recevoir à la clôture,
- de leur incidence sur la valorisation des stocks.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons analysé les procédures de contrôle interne relatives au suivi des contrats de rabais conclus avec les fournisseurs, et à l'estimation des rabais dans la détermination du coût des ventes.

Nous avons également réalisé les procédures suivantes :

- analysé, sur base d'échantillonnage, les contrats signés avec les fournisseurs ainsi que la correcte application des termes de ces contrats pour la détermination des rabais comptabilisés sur l'exercice en particulier au regard des volumes achetés y compris l'estimation des remises à recevoir à la clôture ;
- réconcilié, sur base d'échantillonnage, le montant des achats réalisés avec les bases de calcul utilisées pour la détermination des rabais à recevoir en fin d'exercice, ainsi qu'avec les éventuelles confirmations d'achats reçues des fournisseurs, et apprécié l'atteinte des objectifs conditionnels au regard des volumes achetés ;
- évalué le caractère recouvrable des créances à recevoir des fournisseurs au titre des rabais et vérifié l'absence de créances anciennes à recevoir ;
- comparé les rabais reçus après la clôture comptable de l'exercice précédent avec les créances comptabilisées à la clôture afin d'évaluer la fiabilité des estimations réalisées par la Direction ;
- vérifié, sur base d'échantillonnage, la correcte prise en compte des rabais dans la valorisation des stocks de marchandises.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rexel SA par votre Assemblée générale du 16 mai 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 25 mai 2016 pour le cabinet KPMG Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 7ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la 3ème année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense et à Neuilly-sur-Seine, le 13 février 2019

KPMG Audit <i>Département de KPMG S.A.</i>	PricewaterhouseCoopers Audit
Valérie Besson Jean-Marc Discours	Amélie Wattel Pierre Clavié

